RAPPORT DE SYNTHESE SUR L'ECONOMIE SOCIALE EN ESPAGNE EN 2000

DIRECTEURS
José Barea Tejeiro
José Luis Monzón

Sponsor :

CIRIEC España

MINISTERIO DE TRABAJO Y ASUNTOS SOCIALES
DIRECCIÓN GENERAL DE FOMENTO DE LA ECONOMÍA SOCIAL Y DEL FONDO SOCIAL EUROPEO

EDITIONS
© CIRIEC-ESPAÑA (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative)
Avda. Los Naranjos. Facultad de Economía - Despacho 2p21
46022 Valencia - Tél.: 96/382 84 89

TRADUCTION
Raquel Boix - Traductores e Intérpretes

MISE EN PAGE
Sergio Rubio

COUVERTURE
Estudio Gráfico de Publicidad S.L.
Játiva, 14-6º-60ª - 46002 Valencia - Tél.: 96/394 32 25

IMPRIMÉ PAR
Gráficas Papallona
Pío XI, 40 bajo - 46014 Valencia - Tél.: 96/357 57 00

ISBN : 84-95003-20-1

Dépôt légal : V-1759-2002

DIRECTEURS

José BAREA TEJEIRO	Professeur émérite de l'Université Autonome de Madrid
José Luis MONZÓN CAMPOS	Professeur à l'Université de Valence

EQUIPE DE RECHERCHE

Baleren BAKAIKOA AZURMENDI	Professeur à l'Université du Pays Basque
Inmaculada BUENDÍA MARTÍNEZ	Chercheur à l'Ecole d'Eudes Coopératives de l'Université Complutensis de Madrid
Ángel CERVERA PAZ	Professeur à l'Université de Cadix
Rafael CHAVES ÁVILA	Professeur à l'Université de Valence
Gemma FAJARDO GARCÍA	Professeur à l'Université de Valence
Josefina FERNÁNDEZ GUADAÑO	Professeur à l'Université Complutensis de Madrid
José GALÁN PELÁEZ	Professeur à l'Université de Valence
Juan Carlos GARCÍA VILLALOBOS	Professeur à l'Université San Pablo-CEU de Madrid
Pilar GÓMEZ APARICIO	Professeur à l'Université Complutensis de Madrid
Javier ITURRIOZ DEL CAMPO	Professeur à l'Université San Pablo-CEU de Madrid
Juan Francisco JULIÁ IGUAL	Professeur à l'Université Polytechnique de Valence
Gustavo LEJARRIAGA PÉREZ DE LAS VACAS	Professeur à l'Université Complutensis de Madrid
Elena MELIÁ MARTÍ	Professeur à l'Université Polytechnique de Valence
Alfonso Carlos MORALES GUTIÉRREZ	Professeur à l'ETEA de Cordoue
Ricardo J. PALOMO ZURDO	Professeur à l'Université San Pablo-CEU de Madrid
Gregorio RODRÍGUEZ CABRERO	Professeur à l'Université d'Alcalá
Antonia SAJARDO MORENO	Professeur à l'Université de Valence
Joan Ramón SANCHIS	Professeur à l'Université de Valence
Jerónimo SANZ VALDÉS	Professeur à l'Université Polytechnique de Madrid

INDEX GENERAL

Préface du Ministre du Travail et des Affaires Sociales 7

Présentation 9

1. Le domaine de l'Economie Sociale 11

2. Cadre Juridique de l'Economie Sociale 15

3. Les grands chiffres 21

   3.1. Participation de l'Economie Sociale dans l'Economie Espagnole 21

   3.2. Le sous-secteur du marché ou de l'entreprise..... 29

   3.3. Le sous-secteurs de producteurs non marchands privés 38

4. Les politiques d'encouragement et les structures de soutien 40

   4.1 Mesures institutionnelles..... 40

   4.2. Mesures financières..... 41

   4.3 Structures de soutien à l'Economie Sociale..... 44

5. Les coopératives de travail associé 50

6. Les sociétés de travailleurs 53

7. Les coopératives agricoles 60

8. Les coopératives de consommation 64

9. Les coopératives de crédit..... 68

10. Autres coopératives 72

11. Les mutuelles..... 75

12. Les organisations à but non lucratif d'action sociale 76

13. Groupes d'entreprises de l'Economie Sociale..... 81

Annexes

- Annexe nº 1. Répertoire d'organisations de l'Economie Sociale 97

- Annexe nº 2. Tableaux statistiques de l'Economie Sociale 105

PREFACE DU MINISTRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Dans le processus de construction d'une Europe unie, l'Economie Sociale doit jouer un rôle primordial afin de garantir que la croissance économique s'accompagnera des objectifs sociaux indispensables, de manière à constituer une société européenne totalement équilibrée et empreinte de cohésion.

Pour y parvenir, nos Etats Membres et l'Union Européenne s'efforcent de construire un modèle social européen qui saura combiner de manière équitable la croissance économique et la justice sociale, soit des objectifs que nous jugeons parfaitement compatibles et inséparables, comme le démontrent les expériences espagnole et européenne.

Il s'agit, en définitive, d'un objectif et d'une fonction d'intégration sociale dans laquelle l'Economie Sociale joue un rôle important par le développement de ses valeurs de compatibilité harmonique du secteur social et du secteur économique, qui est le cadre idéal de la société moderne à laquelle nous aspirons.

Par conséquent, il faut bien visualiser la réalité que renferme le concept d'Economie Sociale, en tant qu'instrument de progrès économique et social. En ce qui concerne l'Espagne plus précisément, c'est à cet objectif que répond le Rapport que nous préfaçons, fruit du travail du collectif d'experts du CIRIEC-ESPAGNE qui, en outre, nous proposent leur vision objective de la réalité espagnole de la dénommée "économie solidaire", à partir de la rigueur technique et scientifique de leur spécialisation professionnelle et universitaire.

Ce travail, publié pendant la présidence espagnole de l'Union Européenne de 2002, souligne l'importance croissante de l'Economie Sociale en Espagne, ainsi que ses indubitables potentialités futures. Preuve en est, en 2002, cette Economie Sociale a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 7,1% du PIB, avec un taux d'emploi représentant 6,2% de la totalité de l'emploi salarié du pays, cet emploi social ayant en outre augmenté de 58% pendant les années 1990-2000, preuve de sa vitalité.

Par conséquent, nous espérons que ce "Rapport" servira à dévoiler les capacités que renferme l'Economie Sociale en Espagne, en tant qu'instrument capital au service du progrès social et économique de nos concitoyens et en tant que précieux référent pour notre société.

Juan Carlos Aparicio
Ministre du Travail et des Affaires Sociales
Madrid, le 2 Mars 2002

PRESENTATION

Dans la lignée de précédents rapports élaborés par le CIRIEC-Espagne (*Livre blanc de l'Economie Sociale en Espagne,* publié en 1992, *Rapport sur la situation des coopératives et des sociétés de travailleurs en Espagne* de 1996 et autres rapports), une vaste équipe de 21 chercheurs issus de différentes universités espagnoles ont élaboré, pour le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, un **Rapport sur la situation de l'Economie Sociale en Espagne en 2000**, axé sur l'analyse des dernières évolutions, de la situation actuelle et des perspectives de l'Economie Sociale début 2001, en faisant particulièrement référence aux principales catégories d'entreprises de l'Economie Sociale dans le secteur du marché (coopératives, sociétés de travailleurs et mutuelles) et aux organisations à but non lucratif d'action sociale, intégrées dans le secteur de producteurs non marchants privés.

Ce Rapport de synthèse résume les principales conclusions de l'étude, en reprenant comme un tout l'ensemble des secteurs de l'Economie Sociale et en présentant les données les plus significatives de cette économie par rapport à l'économie espagnole dans sa globalité.

J. Barea et J. L. Monzón
(Directeurs)

1. LE DOMAINE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Malgré l'expansion et la consolidation de l'expression *Economie Sociale*, son utilisation n'est pas exempte d'ambiguïté parce qu'elle cohabite avec des expressions comme *tiers secteur, tiers système, économie du non profit, secteur du volontariat, économie alternative, zone grise, économie d'intérêt général* et autres expressions qui, bien qu'elles essayent de décrire des réalités similaires, ne délimitent pas toujours le même champ d'activité.

Parmi les différents points de vue et théories élaborés pour identifier les caractéristiques communes des entreprises et organisations qui s'intègrent dans le dénommé *tiers secteur*, situé entre l'économie publique et l'économie capitaliste traditionnelle, deux d'entre eux sont à souligner : Le point de vue Economie Sociale et le point de vue NPO (non-profit organizations). Le premier des deux, un concept continental européen et d'origine française, s'est étendu dans divers pays européens, au Canada et dans de vastes régions latino-américaines, tout en étant structuré autour de trois grandes familles : *les coopératives, les mutuelles* et *les associations.*

Le point de vue NPO est d'origine anglo-saxonne et a favorisé, depuis un quart de siècle, la littérature du *non-profit sector* ou du *non-profit organzation* (NPO), étant considérées comme tel les organisations privées, formellement organisées, avec une capacité d'autogestion, une participation de volontariat altruiste dans ses activités et qui, en vertu de leurs règles de constitution, ne peuvent distribuer leurs bénéfices aux personnes qui les contrôlent, ceux-ci devant être destinés soit à la réalisation de leurs objectifs soit à l'aide de personnes qui n'exercent aucun contrôle sur l'organisation.

L'Economie Sociale, dont les racines remontent au XIX^{ème} siècle, a fait l'objet de plusieurs définitions au cours des 20 dernières années, surtout en France, en Espagne et en Belgique. Récemment, en 1999, le Comité Consultatif de la Commission Européenne des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CMAF) a établi les notes suivantes pour souligner les caractéristiques communes de l'ensemble des organisations de l'Economie Sociale qui permettent de les différentier des entreprises capitalistes :

- Primauté accordée aux personnes et à l'objet social par rapport au capital. A l'exception des fondations, elles sont toutes des entreprises de personnes.

- Adhésion volontaire et ouverte, et contrôle démocratique par ses membres depuis la base.
- Conjonction des intérêts des membres, des utilisateurs et/ou de l'intérêt général.
- Défense et application du principe de solidarité et de responsabilité.
- Autonomie de gestion et indépendance par rapport aux pouvoirs publics.
- Application des bénéfices sur l'objet social par leur réinvestissement ou une distribution selon les souhaits de leurs membres pour la création d'emploi, d'activités de nouvelles entreprises, un retour sur les capitaux investis, un service aux membres, des activités socio-culturelles, etc.

Le CMAF comprend expressément, parmi les organisations intégrantes de l'Economie Sociale, les coopératives, les mutualités, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés de travail.

Dans l'approche traditionnelle de l'Economie Sociale, l'Espagne a vu se développer une nouvelle approche conceptuelle visant à intégrer ce point de vue dans le NPO. Depuis 1989, la Commission Scientifique du CIRIEC-Espagne a développé une nouvelle définition de l'Economie Sociale qui s'appuyait sur les Principes Coopératifs et sur la méthodologie du Système Européen de Comptes Economiques Intégrés (SEC) et de la Comptabilité Nationale, et qui identifiait deux sous-secteurs de l'Economie Sociale : a) **le sous-secteur de marché ou d'entreprise**, intégré par les entreprises avec une organisation démocratique (une personne, une voix) et une distribution des bénéfices non liée au capital apporté par l'associé. b) **le sous-secteur hors marché**, qui intègrerait les institutions privées à but non lucratif au service des foyers.

Conformément à cette méthodologie, il faut entendre par Economie Sociale *l'ensemble d'entreprises privées créées pour satisfaire les besoins de leurs associés à travers le marché, en produisant des biens et services, en assurant ou en finançant, et dans lesquelles la distribution du bénéfice et la prise de décisions ne sont pas directement liées au capital apporté par chaque associé, chacun d'eux ayant une voix. L'Economie Sociale comprend également les institutions à but non lucratif qui sont des producteurs non marchands privés au service des foyers, qui ne sont pas contrôlés par les administrations publiques et qui produisent des services non destinés à la vente pour certains groupes de foyers, leurs ressources principales provenant de contributions volontaires effectuées par les foyers en leur qualité de consommateurs, de paiements des administrations publiques et de revenus fonciers.*

Autrement dit, *le sous-secteur de marché ou d'entreprise* est formé par ces agents de l'Economie Sociale dont les principales ressources proviennent des ventes réalisées sur le marché que nous nommerons *entreprises.* Dans ce sous-secteur, il est possible d'inclure de nombreux types d'entreprises. **Cependant, ce rapport ne relève que les coopératives de toutes sortes, les sociétés de travailleurs et les mutuelles de prévoyance sociale**. Les mutuelles d'assurance, les caisses d'épargne, les mutuelles patronales d'accidents du travail, les sociétés agricoles de transformation et les sociétés commerciales contrôlées par des entreprises de l'Economie sociale ont été exclues.

Le *sous-secteur de producteurs non marchands privés* est constitué, conformément à la méthodologie du SEC'95, d'Institutions à But non Lucratif au Service des Foyers (ISFLSH) dotées d'une personnalité juridique, qui exercent une activité productive et qui ne distribuent pas de bénéfices, obtenant leurs ressources principales de contributions volontaires des foyers, de paiements des administrations publiques non liés au volume ou à la valeur de la production et de revenus fonciers. Dans ce sous-secteur, nous trouvons une grande diversité d'activités productives réalisées par les organisations à but non lucratif au service des foyers. Néanmoins, **ce rapport prend uniquement en considération les organisations à but non lucratif d'action sociale**, majoritairement des associations et des fondations dont les activités sont représentées par des "services sociaux", ou des services de soutien aux collectifs de la société particulièrement faibles et vulnérables (handicapés, enfance, réfugiés, minorités ethniques, aide au développement, troisième âge, femmes, etc.). Toutes les autres organisations à but non lucratif (culturelles, de loisirs, sportives, politiques, religieuses, etc.) ont été exclues de ce rapport.

Les institutions à but non lucratif ne sont pas regroupées en un unique secteur institutionnel par la Comptabilité Nationale mais, outres celles que l'on vient de définir pour le service aux foyers (Institutions à But non Lucratif au Service des Foyers), il y en a de nombreuses autres qui sont créées et contrôlées par des sociétés non financières, des institutions financières ou des administrations publiques et qui sont classées dans les secteurs institutionnels correspondant aux entités qui les ont créées.

Le fait que toutes les institutions à but non lucratif ne soient pas regroupées en un unique secteur institutionnel indépendant a jusqu'à présent posé des difficultés pour mesurer leur importance économique. Qui plus est, il est conseillé de développer la méthodologie appropriée qui empêchera de comptabiliser

comme entités de l'Economie Sociale les institutions à but non lucratif qui sont des producteurs du marché se consacrant à la production de biens et services non financiers, à l'intermédiation financière ou à des activités auxiliaires de l'intermédiation financière, ou bien les associations d'entreprises financées au moyen de cotisations volontaires de nature parafiscale apportées par des sociétés non financières ou des institutions financières en échange des services fournis par celles-ci.

En ce sens, une nouvelle conception du Secteur "Institutions à but non lucratif" serait celle qui le définirait comme *celui qui regroupe des entités, avec une personnalité juridique propre, qui produisent des services non compris comme des services de marchés, en faveur des familles et dont les bénéfices, le cas échéant, ne peuvent être accordés aux agents économiques qui créent, contrôlent ou financent ces entités.*

En somme, les ambiguïtés et contradictions existantes au moment d'offrir une information quantitative du secteur de l'Economie Sociale sont dues, dans une grande mesure, à l'absence d'une délimitation conceptuelle rigoureuse de son domaine et au manque de rigueur méthodologique avec lequel sont fréquemment élaborées les valeurs associées correspondantes.

2. CADRE JURIDIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE

L'approche traditionnelle de l'Economie Sociale identifie trois grandes familles de ce secteur : *les coopératives, les mutuelles et les associations* auxquelles il faut ajouter, en Espagne, les sociétés de travailleurs. Pour sa part, le Comité Consultatif de la Commission Européenne des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CMAF) inclut expressément, parmi les entités faisant partie de l'Economie Sociale, les *coopératives, les mutualités, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés de travailleurs*. Dans le Droit espagnol, la seule référence réglementaire au concept d' "Economie Sociale", un concept plutôt descriptif, apparaît dans la Disposition Additionnelle n° 2 de la Loi 27/1999, sur les Coopératives, bien qu'elle fasse allusion à un domaine plus modeste que celui prôné par les organes consultatifs de l'U.E.

Forcément, l'analyse de tout cadre juridique doit commercer par celle de ses bases fondamentales. En ce sens, la Constitution Espagnole, après avoir défini l'Espagne comme "un Etat social et démocratique de Droit" (art. 1.1), contient d'importantes références à ce qui est alors communément entendu comme un domaine propre à l'Economie Sociale, aux fins de sa reconnaissance et de sa promotion, même si le texte constitutionnel contenait ne serait-ce que l'expression "économie sociale".

Tel est le cas de l'article 22 de la Constitution, qui reconnaît le droit d'associations, parmi lesquelles figurent les associations d'action sociale, droit qui a été récemment développé par la Loi ordinaire ; de l'article 34 du même texte de base qui reconnaît le droit de fondation à des fins d'intérêt général, en vertu duquel de nombreuses fondations à caractère social ont été constituées et fonctionnent en Espagne ; et de l'article 129.2 du même texte qui stipule que les pouvoirs publics favoriseront avec efficacité les diverses formes de participation dans l'entreprise et l'accès des travailleurs aux moyens de production, et que, par une législation adéquate, ils encourageront les sociétés coopératives, article de loi dans lequel s'intègrent constitutionnellement les coopératives, et notamment celles de travail, les sociétés de travailleurs et les autres formes de cogestion et d'autoemploi collectifs.

Comme chacun sait, la Constitution Espagnole de 1978 rompt avec le modèle centraliste d'autrefois et consacre le principe de "l'Etat des Autonomies" (art.

2 et Titre VIII CE), qui implique une répartition des pouvoirs et compétences entre l'Etat et les Communautés Autonomes, tant au niveau législatif qu'au niveau exécutif, puisque ces principes constitutionnels se concrétisent dans la réglementation ordinaire et dans l'action des pouvoirs publics, selon leur régime de compétences.

Par conséquent, la réglementation des entités de l'Economie Sociale relève parfois de la compétence de l'Etat et d'autres fois de la compétence des Communautés Autonomes, de par ce principe, ce qui suppose que le système juridique espagnol de l'Economie Sociale est multiréglementaire, ou plutôt plurilégislatif, comme doit l'être l'organisation territoriale de l'Etat espagnol dans les termes constitutionnels indiqués.

Parmi les sujets dont la réglementation peut être et a été assumée, de façon exclusive, par les Communautés Autonomes, il y a les coopératives, les mutuelles non intégrées dans le Système de la Sécurité Sociale, les fondations et les associations de bienfaisance et d'assistance, quand elles exerceront leurs activités sur le territoire d'une Communauté Autonome déterminée, car, si tel n'est pas le cas, ce sont la législation et les compétences de l'Etat qui sont applicables. Les entités de crédit coopératif, du fait qu'elles doivent respecter les bases de réglementation de l'activité financière et de la politique monétaire de l'Etat, sont dans leur grande majorité régies par la législation de l'Etat. En somme, ces entreprises et entités sont régies par la législation des communautés autonomes et de l'Etat, selon leur zone territoriale d'action et, à défaut de législation des communautés autonomes, ou quand celle-ci sera insuffisante, par la législation de l'Etat, de façon supplétoire, conformément aux dispositions de l'article 149.3 de la Constitution Espagnole.

Quant à la réglementation des sociétés de travailleurs, elle relève en Espagne de la compétence de l'Etat, puisque, en la matière, ces sociétés s'inscrivent dans la législation commerciale et dans la législation du travail, et que ces deux législations sont de la compétence exclusive de l'Etat (art. 149.6ª et 7ª CE), même si les pouvoirs d'exécution de la législation du travail sont conférés aux Communautés Autonomes, à l'exception de Ceuta et Melilla, dans les termes des Statuts respectifs des Communautés Autonomes (art. 147.2 d CE).

Le travail de développement et en faveur de l'essor des entreprises et entités de l'Economie Sociale s'exerce également depuis les Administrations de l'Etat ou des Communautés Autonomes, en fonction du système de compétences susmentionné. Dans la fonction de développement public de l'Economie Sociale,

il est particulièrement intéressant de commenter le régime fiscal applicable aux coopératives et sociétés de travailleurs, qui bénéficient d'un cadre juridique avec des avantages fiscaux importants (Loi 30/1990), ainsi que celui applicable aux fondations et autres entités à but non lucratif (Titre III de la Loi 30/1994) qui comporte des exonérations et des bonifications sur plusieurs impôts, sujet qui relève intégralement de la compétence de l'Etat (art. 149.1.14ª et 134 CE), sauf en Navarre et au Pays Basque à cause de leurs régimes foraux propres (D.A.1ª CE).

Nous disions précédemment que, dans le Droit espagnol, il existe une définition conceptuelle de l'Economie Sociale. En effet, un concept "opérationnel" de l'Economie Sociale s'est construit, à partir du domaine des sciences économiques et de la sociologie, mais lorsque les économistes et les sociologues ont configuré ce concept, ils ont eu besoin de faire appel à des figures juridiques concrètes, créées et régies par le Droit[1], avec leur propre statut juridique précis (coopérative, mutuelle, fondation, association, etc.), avec un statut différent – au niveau de ce qui est spécifique – de celui applicable aux sociétés commerciales.

Cela suppose nécessairement l'existence de quelques caractéristiques communes, d'un point de vue juridique également, qui nous permettra de qualifier un certain type d'entreprises et d'entités comme des entreprises appartenant à ce qui est dénommé Economie Sociale, autrement dit, qui nous permettra de nous rapprocher de l'obtention d'un concept juridique de l'Economie Sociale en Espagne, malgré les difficultés que pourra poser une telle intention.

Ici aussi, dans une telle intention, la référence constitutionnelle est obligée. Il ne s'agit plus seulement du caractère "social" de l'Etat avec lequel commence la Constitution Espagnole dans son article 1.1., ni même de l'appui que lui accorde la clause sociale de son article 9.2., ni encore des références sociales expresses et abondantes contenues dans un grand nombre de dispositions constitutionnelles (art. 27, 28, 31, 34, 35, 37, 39, 40 à 51, 128 et autres), mais de la Constitution qui, dans ses articles 129.2, 34 et 22, que nous avons déjà cités, comprend une ligne d'inspiration qui semble être commune à l'ensemble des figures juridiques qui s'étiquette communément sous le titre de "Economie Sociale", ligne qui s'offre à l'examen des juristes spécialisés en la matière.

1. J. Barea et J.L. Monzón. *Livre Blanc de l'Economie Sociale en Espagne.* Ministère du travail et de la Sécurité Sociale. Madrid, 1992.
Il s'agit également de l'espace défini par les Conférences Européennes de l'Economie Sociale de Birmingham (1998), de Gävle et de Gante (2001), auquel se réfèrent les données statistiques de EUROSTAT.

Dans un premier temps, le concept de l'Economie Sociale, il faut le situer dans la production de biens et services, avec une activité d'entreprise ouverte à tous (art. 38 CE), et à partir de là, dans sa forme spécifique d'organisation qui fait que son activité a des retombées plus particulièrement dans son environnement social (art. 2 et 12 Loi 30/1994, 1 de la Loi 27/1999, 1 et 5 de la Loi des Sociétés de Travailleurs, 33 et 34 de la nouvelle Loi des Associations), ce qui suppose, comme une constante commune à ces figures sociales, son adhésion à l'exécution d'objectifs d'intérêt général, ce qui est lié aux règles de distribution et aux fins des résultats économiques (art. 55 et 56 Loi 27/1999, 14 de la loi sur les Sociétés de Travailleurs, 21 et 25 de la Loi sur les Fondations et 34 de la Loi sur les Associations) et à l'existence de certains contrôles spécifiques de l'Administration.

La définition de l'Economie Sociale, en vertu du Droit Espagnol, il semble qu'il faille la chercher dans son élément téléologique, dans "l'intérêt social" des objectifs de l'entité ou entreprise correspondante qui, par définition, constitue sa "marque" distinctive et conditionne également son organisation. Le fil conducteur commun aux entités de l'Economie Sociale est, par conséquent, la constitution de formes privées instrumentaires pour la matérialisation du principe "d'Etat Social" des articles 1.1 et 9.2 de la Constitution, dans l'accomplissement des objectifs de politique sociale qui sont implicites à ce principe constitutionnel, ceci étant, en définitive, ce qui justifie la protection que leur accordent les pouvoirs publics. Sur ce, et après avoir encore plus approfondi la question, on pourrait se poser la question de l'utilité de combattre un "Statut Juridique" de l'Economie Sociale, dont la transcendance potentielle n'exige aucun commentaire.

Enfin, nous pouvons ignorer les travaux de l'Union Européenne pour aborder la réglementation juridique de la Société Coopérative Européenne, et de ce fait, la réglementation légale européenne entrera ainsi pleinement dans le domaine de l'Economie Sociale. A cet égard, il semble que le prochain Règlement des Coopératives sera vraisemblablement suivi des Statuts européens régissant les Associations et Mutuelles, ce qui permettra le développement d'un vrai réseau européen de l'Economie Sociale, au moyen d'une réglementation juridique reposant sur les principes fondamentaux de l'Economie Sociale qui sont déjà cultivés dans les Etats Membres de l'Union.

CADRE JURIDIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ESPAGNE

Type d'entité	Législation nationale	Législation de la Communauté Autonome
Coopératives	- Constitution espagnole de 1978, article 129.2 - Loi 27/1999, du 16 juillet, sur les Coopératives - Loi 13/1989, du 26 mai, sur les Coopératives de Crédit - Règlement de la Loi des Coopératives de Crédit (Décret Royal nº 84/1993, du 22 janvier). - Loi 20/1990, du 19 décembre, sur le Régime Fiscal des Coopératives. - Loi 30/1995, du 8 décembre, sur la Réglementation et le Contrôle des Assurances Privées et Décret Royal nº 2486/1998, du 20 novembre qui régissent les **coopératives d'assurances.** - Règles applicables aux **coopératives d'habitations** : Décret 3114/1968, du 12 décembre ; Décret 2028/1995, du 22 décembre et Loi 38/1999, du 5 novembre, sur la Réglementation des Constructions. - Règles applicables aux **coopératives de transporteurs** : Loi 16/1987, du 30 juillet, sur la Réglementation des Transports Terrestres ; Décret 1211/1990, du 28 septembre, Décret 927/1998, du 14 mai et Décret 1830/1999, du 3 décembre.	**Andalousie :** Loi 2/1999, du 31 mars, sur les Coopératives. **Aragon :** Loi 9/1998, du 22 décembre, sur les Coopératives. **Catalogne :** Loi des Coopératives (Décret Législatif 1/1992, du 10 février Texte refondu de la Loi des Coopératives). - Règlement des **coopératives sanitaires** de second degré ou de degré supérieur (Décret 176/1993, du 13 juillet). - Loi 4/1984, du 24 février, de l'**Institut Catalan de Crédit Agricole**. - Loi 6/1998, du 13 mai, sur les **Départements de Crédit des Coopératives**. **Communauté de Valence :** Loi des Coopératives (Décret Législatif 1/1998, du 23 juin : Texte refondu de la Loi des Coopératives) - Loi 8/1985, du 31 mai, sur les **Coopératives avec Département de Crédit** (développée et modifiée par le Décret 151/1986, du 9 décembre, et la Loi 11/2000, du 28 décembre). - Décret 2/1997, du 7 janvier, sur les **Coopératives de Crédit.** **Estrémadure :** Loi 2/1998, du 26 mars, sur les Coopératives. - Loi 5/2001, du 10 mai, sur le **Crédit Coopératif**. **Galice :** Loi 5/1998, du 18 décembre, sur les Coopératives. **La Rioja :** Loi 4/2001, du 19 juillet, sur les Coopératives. **Madrid :** Loi 4/1999, du 30 mars, sur les Coopératives. **Navarre :** Loi Forale n° 12, du 2 juillet 1996, sur les Coopératives. Diverses règles forales sur la fiscalité. **Pays Basque :** Loi 4/1993, du 24 juin, sur les Coopératives, modifiée par la Loi 1/2000, du 29 juin. Diverses règles forales sur la fiscalité.
Economie Sociale	Décret 219/2001, du 2 mars, régissant l'organisation et le financement du Conseil pour la Promotion de l'Economie Sociale.	

Type d'entité	Législation nationale	Législation de la Communauté Autonome
Société de Travailleurs	- Loi 4/1997, du 24 mars, sur les Sociétés de Travailleurs. - Décret Royal 2114/1998, du 2 octobre, régissant le Registre Administratif des Sociétés de Travailleurs.	
Mutuelles de Prévoyance Sociale	- Loi 30/1995, du 8 novembre, de Réglementation et de Contrôle des Assurances Privées et des règles la développant. - Règlement des Organismes de Prévoyance Sociale approuvé par le Décret 2615/1985, du 4 décembre, et les règles le modifiant.	**Catalogne :** Loi 28/1999, du 13 décembre, sur les Mutuelles de Prévoyance Sociale. **Communauté de Valence :** Loi 7/2000, du 29 mai, sur les Mutuelles de Prévoyance Sociale. **Madrid :** Loi 9/2000, du 30 juin, sur les Mutuelles de Prévoyance Sociale, modifiée par la Loi 18/2000, du 27 décembre. **Pays Basque :** Loi 25/1983, du 27 octobre, sur les Organismes de Prévoyance Sociale Volontaire.
Fondations	- Loi 30/1994, du 24 novembre, sur les Fondations et Avantages Fiscaux pour participation privée dans des activités d'intérêt général, modifiée par la Loi 43/1995, du 27 décembre, sur l'Impôt sur les Sociétés. - Décret 765/1995, du 5 mai. - Décret 316/1996, du 23 février qui définit le Règlement sur les Fondations. - Décret 384/1996, du 1er mars, qui définit le Règlement du Registre des Fondations.	**Canaries :** Loi 2/1998, du 6 avril, sur les Fondations. **Catalogne :** Loi 5/2001, du 2 mai, sur les Fondations. **Communauté de Valence :** Loi 8/1998, du 9 décembre, sur les Fondations. **Galice :** Loi 7/1983, du 22 juin, sur les Fondations d'Intérêt Galicien, modifiée par la Loi 11/1991, du 8 novembre. **Madrid :** Loi 1/1998, du 2 mars, sur les Fondations, modifiée par la Loi 24/1999, du 27 décembre. **Navarre :** Loi 42 à 47 du Recueil du Droit Civil Foral de Navarre approuvé par la Loi 1/1973, du 1er mars. **Pays Basque :** Loi 12/1994, du 17 juin, sur les Fondations.
Associations	- Art. 35 à 39 du Code Civil et Loi 191/1964, du 24 décembre, sur les Associations, modifiée par la Loi 30/1994, du 24 novembre et les règles la développant.	Règles des Communautés Autonomes qui régissent le Registre des Associations établies dans leurs domaines respectifs.

3. LES GRANDS CHIFFRES

Les chiffres ci-après font référence aux deux grands sous-secteurs de l'Economie Sociale qui ont été définis dans le point 1 de ce rapport : a) le sous-secteur du marché ou de l'entreprise et b) le sous-secteur de producteurs non marchands privés. Dans le premier, sont exclusivement incluses les **coopératives de toutes sortes, les sociétés de travailleurs et les mutuelles de prévoyance sociale.** Dans le second, seules les **organisations à but non lucratif d'action sociale** sont prises en considération.

3.1. PARTICIPATION DE L'ECONOMIE SOCIALE A L'ECONOMIE ESPAGNOLE

En 2000, l'Economie Sociale – objet de l'analyse de ce rapport – a réalisé des ventes pour un montant de 42.761 millions d'euros (7,11 billions de pesetas), chiffre qui représente 7,1% du PIB de cette année.

Sans aucun doute, l'activité économique de l'ensemble de l'économie sociale est nettement supérieure à celle qui a été indiquée puisque, pour cause d'information insuffisante, nous n'avons pas inclus dans le chiffre précédent les données relatives à d'autres agents extrêmement importants comme les sociétés commerciales contrôlées par l'économie sociale, les sociétés agricoles de transformation ou les entités à but non lucratif qui ne s'inscrivent pas dans le domaine de l'action sociale. Nous n'avons pas non plus inclus les données sur les caisses d'épargne (bien que ces données soient connues) pour ne pas projeter des chiffres globaux faussés ou flous, compte tenu de l'extraordinaire importance de ces établissements financiers (2 billons de pesetas de production, 1,7 billons de pesetas de valeur ajoutée brute et 102 989 employés en 2000).

Les rares études réalisées sur la totalité du secteur à but non lucratif projetteraient des chiffres de production et de valeur ajoutée brute en 2000 de 7,2 et 4,8 billions de pesetas respectivement, ce qui supposerait un chiffre d'affaires de l'Economie Sociale de 13,5 billions de pesetas et une valeur ajoutée brute de 7% du PIB, en incluant les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale et les sociétés agricoles de transformation et en excluant les caisses d'épargne. Néanmoins, la plus grande délimitation conceptuelle et la quantification rigoureuse du secteur à but non lucratif constituent un travail

en attente, raison pour laquelle ces derniers chiffres doivent être pris avec précaution.

En matière d'emploi, les années 90 ont connu deux conjonctures économiques bien différentes : cinq premières années de récession au cours desquelles cinq cent mille emplois ont été supprimés dans l'économie espagnole et cinq autres années de forte expansion au cours desquelles l'économie espagnole a créé deux millions et demi d'emplois nets, passant de douze millions d'emplois au 31-12-95 à quatorze millions cinq cent mille emplois au 31-12-00.

L'évolution de l'emploi dans le secteur de l'entreprise de l'Economie Sociale présente dans cette décennie les caractéristiques suivantes :

A. Au cours de la décennie, l'Economie Sociale a connu une hausse de l'emploi presque quatre fois plus importante que pour l'ensemble de l'économie. En 2000, l'emploi total de l'économie espagnole a augmenté de 15% par rapport à la situation de l'emploi en 1990, tandis que l'emploi dans l'Economie Sociale a augmenté de 58% dans la même période de temps.

B. Dans les années 91-95, les coopératives ont fait preuve d'une grande capacité à maintenir l'emploi, en dépit du fait que 500.000 postes aient été supprimés dans l'ensemble de l'économie. Pendant cette période, l'emploi coopératif a augmenté de plus de 18% et, bien que cela n'apparaisse pas dans les tableaux ci-joints, l'emploi dans les coopératives de travail associé a augmenté de plus de 32%.

C. Les années 91-95 ont également confirmé certaines craintes exprimées dans le Livre Blanc de l'Economie Sociale espagnole sur l'avenir incertain de près de 40% des entreprises de travail associé, positionnées en 1990 dans des sous-secteurs de faible demande, avec une très fiable compétitivité. La réalité a confirmé ces craintes avec une sévère baisse parmi les sociétés anonymes de travailleurs du secteur industriel. Au cours de cette période, les sociétés de travailleurs ont connu une baisse de l'emploi de 27% dans ce secteur, bien que dans l'ensemble elles soient parvenues à maintenir une certaine stabilité de l'emploi avec une légère baisse de 2,5%.

D. L'emploi dans les sociétés de travailleurs a connu une hausse spectaculaire dans les années 1996-2000, et ce en raison de deux facteurs : la croissance générale de l'emploi dans l'économie espagnole et

l'approbation en 1997 de la nouvelle loi sur les sociétés de travailleurs qui a favorisé un rapide développement des sociétés de travailleurs à responsabilité limitée.

E. Enfin, le secteur de l'entreprise de l'Economie Sociale a démontré qu'il est fermement ancré dans l'économie espagnole en termes d'emploi puisqu'il a pris plus de poids en 2000, par rapport à 1990, malgré la hausse spectaculaire de l'emploi salarié au cours des cinq dernières années.

Quant au secteur à but non lucratif, il existe très peu d'études qui permettent d'analyser l'évolution de l'emploi dans ledit secteur. Les données disponibles pour l'année 1995[2] indiquent un chiffre de 475.179 emplois rémunérés à temps complet équivalent, mais ce nombre comprend un nombre indéterminé de travailleurs de plus de 7000 coopératives déjà comptabilisées dans le secteur de l'entreprise de l'Economie Sociale, ainsi que de nombreux autres travailleurs d'organismes à but non lucratif dont l'inclusion dans l'Economie Sociale a été mise en question.

Les données sur l'emploi les plus récentes dans le secteur à but non lucratif font référence à 1998 et concernent les organisations d'action sociale à but non lucratif, le nombre de travailleurs salariés à temps complet équivalent étant estimé à 215.307[3].

2. J. Ruíz Olabueñaga (Directeur): *Le Secteur à but non lucratif en Espagne*, Fondation BBV, Madrid, 2000.

3. M. I. Martínez et al. : *Emploi et travail volontaire au sein des ONG d'action sociale*, MTAS et Fondation Tomillo, Madrid, 2000.

TABLEAU Nº 1
PARTICIPATION DE L'ECONOMIE SOCIALE A L'ECONOMIE ESPAGNOLE(*). ANNEE 2000

Emploi dans l'Economie Sociale Espagnole	Total emplois	% de l'emploi sur le total de l'emploi salarié du secteur privé	% de l'emploi sur le total de la population active
Emploi dans les coopératives et sociétés de travailleurs	353.933	3,86%	2,44%
Emploi dans les mutuelles	1.178	-	-
Emploi dans les organisations d'action sociale à but non lucratif	215.307	3,1%	1,96%
Total Emploi	570.418	6,22%	3,94%
Ventes des entreprises et entités de l'Economie Sociale en % du PIB	7,1%		
Année 2000 :			
Population employée	14.473.700		
Salariés secteur public	2.339.800		
Salariés secteur privé	9.169.200		
Travailleurs indépendants	2.964.800		

(*) Sont exclus les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale, les sociétés agricoles de transformation, les caisses d'épargne et les organismes à but non lucratif au service des foyers, hors action sociale.

Sources : CIRIEC-Espagne. EPA, INE, Direction Générale de FES et FSE. Fondation Tomillo.

TABLEAU Nº 2
VENTES DES ENTREPRISES ET ENTITES DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ESPAGNE(*). ANNEE 2000.

TYPES D'ENTITES	VENTES		Ventes exprimées en % sur le Produit Intérieur Brut (PIB)
	Euros	Pesetas	
Coop. Agricoles	10.218,64	1.700.238	1,70
Coop.Consommateurs et Utilisateurs	4.354,99	724.610	0,72
Coop. Travail Associé(1)	10.878,32	1.810.000	1,81
Coop. Enseignement(2)	314,64	55.352	0,06
Coop. Maritime	N.D.	N.D.	N.D.
Coop. de Transporteurs	190,06	31.624	0,03
Coop. Sanitaires	33,45	5.565	-
Coop. Habitations	1.978,56	329.205	0,33
Sociétés de Travailleurs	5.150,78	857.017	0,85
1. Total sociétés non financières de l'Economie Sociale	*33.137,47*	*5.513.611*	*5,50*
Coopérative de Crédit	969,22	161.265(3)	0,16
Mutuelles de Prévoyance Sociale	1.443,53	240.184(4)	0,24
2. Total institutions financières de l'Economie Sociale	*2.412,75*	*401.449*	*0,40*
3. Organisations à but non lucratif d'action sociale(5)	*7.211,03*	*1.199.815*	*1,20*
TOTAL ECONOMIE SOCIALE (1 + 2 + 3)	**42.761,25**	**7.114.875**	**7,10**

Principaux chiffres en millions d'euros et en millions de pesetas.

(*) Sont exclus les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale, les sociétés agricoles de transformation, les caisses d'épargne et les organismes à but non lucratif au service des foyers, hors action sociale.
(1) Sont exclues les Coopératives d'enseignement de Travail Associé.
(2) Y compris les CTA d'enseignement.
(3) Production
(4) Primes
(5) Données de la Fondation Tomillo. Les ventes correspondent à une production effective sectorielle de 1998, exprimée en unités monétaires en cours pour l'année 2000.
N.D. : Non Disponible

Source : CIRIEC-Espagne. Fondation Tomillo.

TABLEAU N° 3

ENSEMBLE D'ENTREPRISES ET D'ENTITES DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ESPAGNE. ANNEE 2000. PRINCIPAUX CHIFFRES(*).

Types d'Entités	Nombre d'entités	Associés	Emplois	Ventes		Valeur ajoutée brute	
				euros	pesetas	euros	pesetas
Coop. Agricoles	3.915	1.098.089	24.934	10.218,64	1.700.238	1.008,21	167.752
Coop.Consommateurs et Utilisateurs	378	1.196.898	27.396	4.354,99	724.610	622,76	103.619
Coop. Travail Associé(1)	14.658	121.129	162.685	10.878,32	1.810.000	4.503,62	749.340
Coop. Enseignement(2)	613	14.712	21.026	314,64	55.352	147,70	24.576
Coop. Maritime	197	N. D	6.000	N. D	N. D	N. D	N. D
Coop. de Transporteurs	236	2.236	8.500	190,06	31.624	79,83	13.282
Coop. Sanitaires	2	170.643	808	33,45	5.565	14,71	2.448
Coop. Habitations	3.246	1.359.676	3.248	1.978,56	329.205	N. D	N. D
Soc. de Travailleurs	11.935	64.954	84.870	5.150,78	857.017	2.415,71	401.940
1. Total Sociétés non financières de l'Economie Sociale	**35.180**	**4.028.337**	**339.467**	**33.137,47**	**5.513.611**	**8.792,55**	**1.462.957**
2. Coopératives de crédit	**89**	**1.396.954**	**14.466**	**969,22**	**161.265(3)**	**782,00**	**130.053**
3. Mutuelles de prévoyance sociale	**443**	**2.050.000**	**1.178**	**1.443,53**	**240.184(4)**	**111,77**	**18.597**
4. Org. à but non lucratif d'action sociale(5)	**11.268**	**N. D**	**215.307**	**7.211,03**	**1.199.815**	**4.646,35**	**773.088**
TOTAL ECONOMIE SOCIALE	**46.980**	**7.475.291**	**570.418**	**42.761,25**	**7.114.875**	**14.332,67**	**2.384.695**

Principaux chiffres en millions d'euros et en millions de pesetas.
(*) Sont exclus les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale, les sociétés agricoles de transformation, les caisses d'épargne et les organismes à but non lucratif au service des foyers, hors action sociale.
(1) Sont exclues les coopératives d'enseignement de travail associé (2) Y compris les CTA d'enseignement (3) Production (4) Primes (5) Données de la Fondation Tomillo. Chiffres de 1998. Ventes et valeur ajoutée de 1998 exprimées en unités monétaires en cours pour l'année 2000. Les ventes correspondent à une production effective sectorielle. Les chiffres de l'emploi concernent des travailleurs salariés à temps complet équivalent.
N.D. : Non Disponible
Source : CIRIEC-Espagne. Direction Générale du Développement de l'Economie Sociale et FSE. Fondation Tomillo.

TABLEAU Nº 4
VALEUR AJOUTEE BRUTE (VAB) DE L'ECONOMIE ESPAGNOLE PAR SECTEURS INSTITUTIONNELS. ANNEE 2000
(Chiffres en millions d'euros et en millions de pesetas)

SECTEURS INSTITUTIONNELS	Millions d'euros	Millions de pesetas
A.- VAB DE SOCIETES NON FINANCIERES	**303.577**	**50.510.963**
1.- VAB des COOPERATIVES (sauf celles de crédit ; sans comptabiliser les coopératives d'habitations et maritimes)	6.377	1.061.017
2.- VAB DES SOCIETES DE TRAVAILLEURS	2.416	401.940
3.- VAB DES SOCIETES NON FINANCIERES DE L'ECONOMIE SOCIALE (1+2) (hors sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociales et sociétés agricoles de transformation)	8.793	1.462.957
4.- VAB DES SOCIETES NON FINANCIERES DE L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES SOCIETES NON FINANCIERES (3/A x 100)	2,9%	2,9%
B.- VAB D'INSTITUTIONS FINANCIERES	**28.913**	**4.810.718**
5.- VAB DE LA BANQUE D'ESPAGNE	3.599	598.823
6.- VAB DES INSTITUTIONS FINANCIERES MONETAIRES (banques, caisses d'épargne, coopératives de crédit) (hors Banque d'Espagne)	21.198	3.527.050
7.- VAB DES INSTITUTIONS FINANCIERES NON MONETAIRES (compagnies d'assurances et de fonds de pensions, autres intermédiaires et auxiliaires financiers)	4.116	684.845
8.- VAB DES COOPERATIVES DE CREDIT	782	130.053
9.- VAB DES CAISSES D'EPARGNE	10.059	1.673.723
10.- VAB DES MUTUELLES DE PREVOYANCE SOCIALE	112	18.597
11.- VAB DES INSTITUTIONS FINANCIERES DE L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS FINANCIERES (8 + 9 + 10/ B x 100)	37,8%	37,8%
12.- VAB DES INSTITUTIONS FINANCIERES MONETAIRES DE L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS FINANCIERES MONETAIRES (8 + 9/ 6 x 100) (Banque d'Espagne exclue)	51%	51%
C.- VAB FOYERS ET INSTITUTIONS A BUT NON LUCRATIF AU SERVICE DES FOYERS	**166.048**	**27.628.063**
13.- VAB DES ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF D'ACTION SOCIALE	4.646,35	773.088
14.- VAB DES ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF D'ACTION SOCIALE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES FOYERS ET INSTITUTIONS A BUT NON LUCRATIF AU SERVICE DES FOYERS	2,8%	2,8%
D.- VAB DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**70.987**	**11.811.243**
E.- VAB DES OPERATIONS NON SECTORISEES	**36.731**	**6.111.524**
15.- VAB ECONOMIE DE MARCHE (A+ B)	332.490	55.321.681
16.- PIB ECONOMIE ESPAGNOLE (A + B + C + D + E)	606.256	100.872.510
17.- VAB DE L'ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE PAR RAPPORT A L'ECONOMIE DE MARCHE (3 + 8 + 9 + 10/ A + B x 100)	5,9%	5,9%
18.- VAB DE L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT AU PIB (3 + 8 + 9 + 10 + 13/ 16 x 100)	4,1%	4,1%
19.- VAB DE L'ECONOMIE SOCIALE (CAISSES D'EPARGNE EXCLUES) PAR RAPPORT AU PIB (3+ 8 + 10 + 13/ 16 x 100)	2,4%	2,4%
20.- VAB ESTIMEE DE L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT AU PIB (y compris les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale, les sociétés agricoles de transformation et la totalité du secteur non lucratif(*). Sont exclues les caisses d'épargne)	7%	7%

(*) Données de la totalité du secteur non lucratif de J.I. Ruiz Olabuénaga et estimation du CIRIEC-Espagne les sociétés commerciales contrôlées par l'Economie Sociale et les sociétés agricoles de transformation.

Source : CIRIEC-Espagne ; Comptes financiers de l'économie espagnole ; Fondation Tomillo
Rapports de l'UNACC et de la Confédération Espagnole des Caisses d'Epargne

TABLEAU Nº 5
EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE (COOPERATIVES ET SOCIETES DE TRAVAILLEURS) ET DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE ESPAGNOLE POUR LA PERIODE 1990-2000 (Milliers de personnes et pourcentages de variation)

Situation professionnelle	1990	1995	Variation de l'emploi 1995/1990 Milliers	%	2000	Variation de l'emploi 2000/1995 Milliers	%	Variation de l'emploi 2000/1990 Milliers	%
Travailleurs indépendants	3.305,20	3.103,50	-201,70	-6,10	2.964,80	-138,70	-4,47	-340,40	-10,30
Salariés	9.273,50	8.942,70	-330,80	-3,57	11.508,90	+2.566,20	+28,69	+2.235,40	+24,10
Secteur Public	2.106,10	2.121,60	+15,50	+0,07	2.339,80	+218,20	+10,28	+233,70	+11,10
Secteur Privé	7.167,40	6.821,10	-346,30	-4,83	9.169,20	+2.348,10	+34,42	+2.001,80	+27,93
Total emploi de l'économie espagnole	**12.578,70**	**12.046,20**	**-532,50**	**-4,23**	**14.473,70**	**+2.427,50**	**+20,15**	**+1.895,00**	**+15,06**
Emploi dans les coopératives	169,73	201,25	+31,52	+18,57	269,06	+67,81	+33,69	+99,33	+58,52
Emploi dans les sociétés de travailleurs	54,34	52,99	-1,35	-2,48	84,87	+31,88	+60,16	+30,53	+56,18
Total emploi dans les sociétés d'Economie Sociale	**224,07**	**254,24**	**+30,17**	**+13,46**	**353,93**	**+99,69**	**+39,21**	**+129,86**	**+57,95**

Source : Livre Blanc de l'Economie Sociale en Espagne. (J. BAREA et J.L. MONZÓN, Directeurs), MTSS, Madrid, 1992. INE Enquête sur la Population Active.

TABLEAU N° 6
EMPLOI DANS LES COOPERATIVES ET SOCIETES DE TRAVAILLEURS PAR RAPPORT A L'EMPLOI SALARIE ET A LA POPULATION ACTIVE. ANNEES 1999 ET 2000.

	% de l'emploi dans les coopératives et sociétés de travailleurs par rapport au total de l'emploi salarié du secteur privé		% de l'emploi dans les coopératives et sociétés de travailleurs par rapport au total de la population active	
	1990	2000	1990	2000
Emploi dans les coop. et sociétés de travailleurs	3,13%	3,86%	1,78%	2,44%

3.2. LE SOUS-SECTEUR DU MARCHE OU DE L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2000, le nombre d'entreprises de l'Economie Sociale (coopératives et sociétés de travailleurs) inscrites à la Sécurité Sociale et, par conséquent, économiquement actives, s'élève en Espagne à 35.269. Autrement dit, sur près de 2.600.000 entreprises non agricoles espagnoles, 1,2% sont autogérées. Ces entreprises génèrent 353.933 emplois directs, ce qui représente 2,4% du total de la population active dans l'économie espagnole pour cette année, ce qui correspond à 3,9% de l'emploi salarié généré par le secteur privé, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur non financier étant estimé à 5,5 billions de pesetas.

SOCIETES NON FINANCIERES DE L'ECONOMIE SOCIALE
(économiquement actives au 31/12/2000)

TYPE D'ENTITE	NOMBRE D'ENTITES	ASSOCIES	TRAVAILLEURS
Coopératives	**23.245**	**3.963.383**	**254.597**
Sociétés - de travailleurs	11.935	64.954	84.870
- anonymes	4.154		51.971
- à responsabilité limitée	7.781		32.899
TOTAL	**35.180**	**4.028.337**	**339.467**

TAILLE

Parmi les différents critères généralement utilisés dans des travaux empiriques au moment d'étudier la taille des entreprises intégrées dans une économie ou dans un secteur déterminé de celle-ci, l'information disponible nous conduit à utiliser le *nombre de travailleurs*, bien que nous soyons conscients des différences de productivité du facteur travail et de son intensité variable face au facteur capital

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS PAR ENTREPRISE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Coopératives	10,5	10,5	10,6	11,0	11,5	11,5
Sociétés de travailleurs	9,8	10,0	9,9	8,8	7,9	7,1

Pour l'ensemble des deux types d'entreprises, la moyenne de travailleurs pour l'année 1999 était de 10,4, chiffre très significatif si l'on tient compte du fait que le Service des Etudes des Chambres de Commerce et d'Industrie espagnoles situe à 8 la moyenne de travailleurs par entreprise industrielle et à 3 pour les entreprises de services en Espagne.

A la différence de l'ensemble des entreprises non agricoles de l'économie espagnole où il n'y a pratiquement pas de différences régionales au niveau de la moyenne du nombre de travailleurs par entreprise, dans le cas des coopératives, ces différences sont très nettes, comme vous pouvez le constater ci-dessous pour l'année 2000.

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS PAR COOPERATIVE (TAILLE MOYENNE : 11,5%)

En dessous de la moyenne	Autour de la moyenne (10,5 - 12,5%)	Supérieur à la moyenne
Andalousie (9,7)	Baléares (12,1)	Asturies (12,9)
Aragon (10)	Cantabria (12,2)	Canaries (16,5)
Castille-La Manche (9,2)	Galice (10,6)	C. de Valence (14,9)
Castille et León (9,0)	Madrid (12,0)	Navarre (14,8)
Catalogne (7,6)	Murcie (10,7)	Pays Basque (33,8)
Estrémadure (9,2)	La Rioja (11,2)	
Ceuta et Melilla (8,3)		

La dispersion est moindre dans les sociétés de travailleurs et, à cet égard, le Pays Basque se distingue de manière très significative avec une moyenne de 13,1 travailleurs par entreprise.

Nous observons que 80% des coopératives espagnoles possèdent moins de onze travailleurs, dont 60,5% n'en ont pas plus de cinq. Cela s'explique par le grand poids des Coopératives de Travail Associé dans le monde de la coopération et par la taille de plus en plus petite de ces coopératives. Cette réduction est favorisée par les mesures législatives et par le désir des travailleurs d'obtenir un autoemploi stable, ce qui se traduit par la création d'entreprises avec un nombre d'associés initial de plus en plus petit, qui est passé de 11 en 1990 à 7,8 en 2000 pour les coopératives en général et de 6,8 à 4,9 associés si nous nous en tenons aux Coopératives de Travail Associé.

Autre exemple de confirmation de ces micro-entreprises, les sociétés de travailleurs où les entreprises de cinq travailleurs maximum gagnent 14,9%

(5.194 entreprises), presque toutes des sociétés de travailleurs à responsabilité limitée, qui affichaient en 2000 une moyenne de 4,2 travailleurs par entreprise.

REPARTITION DES COOPERATIVES ET SOCIETES DE TRAVAILLEURS EN ACTIVITE SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS AU 31/12/1997 et 31/12/2000. (Hors régime des indépendants)

NOMBRE DE TRAVAILLEURS	COOPERATIVES		SOCIETES DE TRAVAILLEURS	
	1997	2000	1997	2000
0-5	62,9%	60,5%	53,9%	68,8%
6-10	18,9%	19,5%	22,4%	16,2%
11-25	11,8%	12,7%	16,6%	10,7%
26-50	3,6%	4,0%	4,8%	2,8%
51-100	1,5%	1,8%	1,6%	1,0%
101-150	1,0%	1,1%	0,5%	0,4%
> 250	0,3%	0,4%	0,1%	0,1%

Dans le tableau ci-dessus, nous pouvons observer que les deux types d'entités, coopératives et sociétés de travailleurs, évoluent avec des tendances opposées : pour les premières, la tranche 0-5 travailleurs diminue de 2,4%, alors que toutes les autres augmentent légèrement. Pour les secondes, cette même tranche augmente, alors que toutes les autres perdent du poids, ce qui entraîne une perte de poids relatif du secteur industriel dans les sociétés de travailleurs puisque, comme nous pourrons le voir, les nouvelles micro-entreprises tendent à se situer dans le secteur des services.

CREATION ET FERMETURE D'ENTREPRISES

La base de données de l'Economie Sociale fournit depuis 1993 suffisamment d'informations pour pouvoir calculer les taux bruts de création et de fermeture de coopératives et de sociétés de travailleurs, ainsi que la variation en pourcentage des entreprises existantes au 31 décembre par rapport à la même date de l'année précédente.

La méthodologie utilisée est similaire à celle utilisée par le Service d'Etudes des Chambres de Commerce et d'Industrie Espagnoles afin d'étudier la création de sociétés non agricoles dans l'économie espagnole, en partant du Registre Central des Entreprises de l'INE, même si, par un simple calcul arithmétique, il faut résoudre la difficulté que suppose le fait que, dans la base de données de l'Economie Sociale et à la différence de l'INE, ne figurent pas les entités qui chaque année cessent leur activité, aux côtés des entreprises qui sont chaque année créées (coopératives constituées et sociétés de travailleurs enregistrées) et du "stock" d'entreprises en activité.

Le taux de création brut (TCB) montre le pourcentage que représentent les entreprises constituées ou enregistrées au cours d'une année *t* par rapport à celles existantes au début de cette même année, qui correspondent au stock des entreprises en activité au 31 décembre de l'année précédente.

Le taux de fermeture brut (TFB) représente les entreprises qui ferment pendant l'année *t* par rapport à celles en activité au 31 décembre de l'année *t-1.*

Enfin, le taux de création net (TCN) montre la variation en pourcentage nette au niveau du nombre d'entreprises.

Pour le total des Entreprises de l'Economie Sociale (coopératives et sociétés de travailleurs), ces taux sont les suivants :

	1995	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**
Taux de Création Brut	17,2	11,5	15,0	22,2	22,1	22,8
Taux de Fermeture Brut	11,3	6,6	9,4	14,5	12,0	13,2
Taux de Création Net	5,9	4,9	5,6	7,7	10,1	9,6

Les entreprises de l'Economie Sociale présentent des taux de création extrêmement élevés si nous les comparons avec ceux de création d'entreprises en Espagne, de 13,3% en moyenne pour les quatre dernières années, ce taux étant en outre très stable avec le temps, et tout cela d'après l'étude des Chambres de Commerce à laquelle nous venons de faire référence.

Le taux de fermeture brut des entreprises, qui atteignait une moyenne de 11,2% pour les années 1997-2000 contre 12,3% pour les coopératives et sociétés de travailleurs, est beaucoup plus conforme à la tendance générale des entreprises non agricoles de l'économie espagnole.

Le tableau révèle que les coopératives ont présenté de faibles taux de création et de fermeture atteignant pendant la période considérée une moyenne de 3,4% par an, chiffre significatif si nous tenons compte de l'augmentation de 2,1% par an pour l'ensemble des entreprises espagnoles pendant cette période.

C'est dans la Loi 4/1997 du 24 mars, régissant les Sociétés de Travailleurs, que nous trouvons l'explication des taux de création extrêmement élevés. La création des Sociétés de Travailleurs à Responsabilité Limitée a favorisé la création de milliers de micro-entreprises (l'année 2000 a vu la création de 84 sociétés anonymes contre 4767 sociétés à responsabilité limitée) qui, malgré leurs taux de fermeture élevés, ont permis de passer d'un taux de croissance nette négative de -1,9% en 1996 à une croissance de 24,1% en 2000 par rapport à l'année précédente.

TAUX DE CREATION ET DE FERMETURE DE COOPERATIVES ET DE SOCIETES DE TRAVAILLEURS. ANNEES 1997 A 2000

	COOPERATIVES				SOCIETES DE TRAVAILLEURS			
	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000
Taux de Création Brut	10,4	9,5	8,8	11,1	24,7	70,8	63,8	50,4
Taux de Fermeture Brut	4,9	6,6	7,4	7,7	19,0	47,7	27,9	26,3
Taux de Création Net	5,5	2,9	1,8	3,4	5,7	26,1	35,9	24,1

Il est possible d'affirmer que les mesures législatives et politiques en faveur du développement ont une grande incidence sur les taux de création bruts alors que c'est la conjoncture économique qui influe sur les taux de fermeture.

ANCIENNETE DES ENTREPRISES

Le jeu des créations et des fermetures s'est soldé au 31/12/2000 par un stock de 35.269 entreprises en activité.

Ces entreprises sont majoritairement jeunes puisque seulement 10% des coopératives cotisant actuellement à la Sécurité Sociale sous le régime général sont inscrites depuis 1980 ou avant. 28,4% ont commencé à cotiser dans les années 1980, 50,7% dans les années 1990 et enfin, 1814 entreprises ont commencé à cotiser en 2000. Nous pouvons cependant constater que 10,2% des coopératives mûres génèrent 32,9% de l'emploi.

En ce qui concerne les sociétés de travailleurs, presque soixante-dix pour cent (66,9%) de ces sociétés cotisent depuis 1998. Par conséquent, nous nous trouvons face à un univers d'entreprises majoritairement jeunes qui génèrent 41,5% de l'emploi tandis que les sociétés de travailleurs mûres, cotisant depuis 1986-1991 (11,4%), génèrent 23,9% de l'emploi.

LOCALISATION SECTORIELLE

La répartition sectorielle des entreprises de l'économie sociale au 31/12/2000 et l'emploi généré sont les suivants :

	Entreprises	Emploi
Agriculture	12,9%	7,4%
Industrie	24,3%	31,1%
Construction	14,0%	10,8%
Services	48,8%	50,7%

Ces chiffres montrent que le niveau de tertiarisation des entreprises de l'économie sociale est inférieur à celui de l'ensemble de l'économie espagnole, bien qu'il progresse lentement. Si nous prenons comme référence les cinq dernières années, nous avons assisté à une augmentation des deux variables, en chiffres absolus, dans tous les secteurs mais les entreprises industrielles ont perdu 6,3 %, ce qui, avec les 1,1% perdus par les sociétés agricoles, a permis au secteur du bâtiment de gagner 4,1% et aux services 3,3%.

Le processus de tertiarisation est décrit dans le tableau suivant des entreprises constituées ou enregistrées.

	AGRICULTURE	INDUSTRIE	BATIMENT	SERVICES
Entreprises Economie Sociale. 1997	8,9%	19,9%	13,3%	57,9%
Entreprises Economie Sociale. 1998	5,8%	17,7%	15,0%	61,5%
Entreprises Economie Sociale. 2000	5,6%	18,5%	16,3%	59,6%
Sociétés commerciales enregistrées. 1998	2,69%	13,44%	15,54%	68,33%

La tendance à la croissance du secteur des services est encore plus manifeste si on considère que sur 6.634 entreprises de travail associé (CTA et sociétés de travailleurs non agricoles) constituées en 2000, 62,2% appartiennent au secteur des Services, 20,1% à l'Industrie et 17,7% au Bâtiment.

TABLEAU N° 7
ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE DE L'ECONOMIE ESPAGNOLE. 1990-2000

Type d'entité	1990		2000	
	Nombre d'entités	Associés	Nombre d'entités	Associés
Coop. Agricoles	3.414	837.467	3.915	1.098.089
Coop. Consomm. et Utilisateurs	477	800.883	378	1.196.898
Coop. Travail Associé(1)	8.546	95.109	14.658	121.129
Sociétés de travailleurs	5.777	55.879	11.935	64.954
Coop. Enseignement(2)	580	8.430	613	14.712
Coop. Maritime	175	12.360	197	N.D.
Coop. de Transporteurs	394	4.688	236	2.236
Coop. Sanitaires	122 (3)	184.493	2	170.643
Coop. Habitations	3.892	1.130.046	3.246	1.359.676
Coop. de Crédit	105	909.973	89	1.396.954
Mutuelles Prévoyance Sociale	390	2.500.000	443	2.050.000
TOTAL	**23.872**	**6.539.328**	**35.712**	**7.475.291**

(1) Sont exclues les coopératives d'enseignement de travail associé.
(2) Y compris CTA d'enseignement.
(3) Y compris CTA d'activités sanitaires
N.D. : Non Disponible
Source : Pour 1990 Monzón-Barea, Livre Blanc de l'Economie Sociale en Espagne. Pour 2000, estimations CIRIEC-Espagne s'appuyant sur la Base de données de l'Economie Sociale du Ministère du Travail et des différentes confédérations.

TABLEAU Nº 8
COOPERATIVES ET SOCIETES DE TRAVAILLEURS : NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE TRAVAILLEURS INSCRITS A LA SECURITE SOCIALE. EVOLUTION PENDANT LA PERIODE 1993-2000

	Coopératives	Emploi	Sociétés de travailleurs	Emploi	Total Entreprises	Total Emploi
1993	15.452	176.588	5.069	48.010	20.521	224.598
1994	17.731	189.725	5.419	50.734	23.150	240.459
1995	19.096	201.251	5.413	52.995	24.509	254.246
1996	20.401	214.477	5.309	52.857	25.710	267.334
1997	21.531	227.609	5.613	55.784	27.144	283.393
1998	22.155	204.711	7.079	62.567	29.234	307.278
1999	22.564	259.757	9.620	75.606	32.184	335.363
2000	23.334	269.063	11.935	84.870	35.269	353.933

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Secrétariat Général de l'Emploi. Direction Générale du Développement de l'Economie Sociale et du Fonds Social Européen.

TABLEAU Nº 9
COOPERATIVES ET SOCIETES DE TRAVAILLEURS : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI (variations %).

	94/93	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	2000/99	2000/93
Total entreprises	12,8	5,9	4,9	5,6	7,7	10,1	9,6	71,9
Emploi	7,1	5,7	5,2	6,0	8,4	9,1	5,5	57,6
Soc. Travailleurs	6,9	-0,1	-1,9	5,7	26,1	35,9	24,1	135,5
Emploi	5,7	4,5	-0,3	5,5	12,2	20,8	12,3	76,7
Coopératives	14,8	7,7	6,8	5,5	2,9	1,8	3,4	51,0
Emploi	7,4	6,1	6,6	6,1	7,5	6,2	3,6	52,4

TABLEAU Nº 10
POPULATION ACTIVE DANS L'ECONOMIE SOCIALE PAR RAPPORT A LA POPULATION ACTIVE (EN ‰)

	Tous les secteurs	Secteur Agricole	Secteur Industriel	Secteur Bâtiment	Secteur Services
1995	20,9	17,8	36,7	18,3	16,5
1996	21,3	19,5	37,4	17,4	16,9
1997	21,9	21,1	37,2	18,4	17,5
1998	23,0	23,0	37,4	20,4	18,6
1999	23,9	25,1	38,8	21,9	19,3
2000	24,2	26,6	37,6	23,3	19,8

3.3. LE SOUS-SECTEUR DES PRODUCTEURS NON MARCHANDS PRIVES

Comme nous l'avons spécifié précédemment, dans ce document seules sont incluses les données des organisations à but non lucratif d'action sociale bien que le champ des Institutions à but non lucratif au service des Foyers soit beaucoup plus vaste, comme cela a été indiqué dans le point 1 du présent Rapport.

Le travail sur le terrain le plus récent portant sur les Organisations à but non lucratif d'action sociale souligne le remarquable essor de ce type d'entités. En effet, en 1998, il y avait 11.268 entités de cette nature avec un volume d'emploi à temps complet équivalent de 445.663 personnes, dont 215.307 étaient des salariés. La valeur ajoutée brute pour cette année-là était de 725.894 millions de pesetas.

TABLEAU Nº 11
ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF D'ACTION SOCIALE. ANNEE 1998

Désignations	Entités Générales	Entités Particulières(3)	Total
Emplois (TCE)(1)	379.727	65.936	445.663
Bénévoles (TCE)	196.555	33.801	230.356
Salariés (TCE)	183.172	32.135	215.307
Valeur Ajoutée Brute(2)	637.291	88.603	725.894
Production effective sectorielle(2)	989.062	137.510	1.126.572

(1) TCE : temps complet équivalent.
(2) Unités monétaires en millions de pesetas.
(3) Cáritas, Croix Rouge, Fondation ONCE (Organisation Nationale des Aveugles Espagnols) et Oeuvre Sociale des Caisses d'Epargne.
Source : Fondation Tomillo.

4. LES POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT ET LES STRUCTURES DE SOUTIEN

4.1. MESURES INSTITUTIONNELLES

En Espagne, sous les auspices d'un cadre institutionnel favorable et grâce à un modèle décentralisé de gouvernements autonomes compétents en la matière, les mesures institutionnelles déployées pour l'Economie Sociale ont été diverses et positives.

Quant à la *reconnaissance de l'identité différentiée* de ces organisations, il y a eu une véritable inflation réglementaire, particulièrement pour les formes coopérative, d'entités de prévoyance sociale et de fondation dans le sens où un nombre croissant de Communautés Autonomes ont réglementé ces entités.

Les différentes formes d'Economie Sociale bénéficient d'un traitement fiscal favorable bien qu'elles soient très différentes selon la forme juridique. Les deux principales règles à cet égard, à savoir la Loi 20/1990 sur la fiscalité des coopératives et la Loi 30/1994 sur la fiscalité des entités à but non lucratif, qui accordent des avantages fiscaux importants, n'ont pas été conçues comme des mécanismes de compensation mais comme des moyens de promotion. La Direction Générale du Développement de l'Economie Sociale et du FSE estimait à 453 millions d'euros le coût du développement de l'Economie Sociale (comprenant les Organisations à but Non Lucratif d'action sociale) à travers des exonérations et bonifications fiscales sur l'Impôt sur les Sociétés (source : questionnaire-CIRIEC).

Les pouvoirs publics ont promu la création d'organes de rencontre et de concertation, tant au niveau national (Conseil pour le Développement de l'Economie Sociale et Conseil National des Organisations à but Non Lucratif d'action sociale) qu'au niveau régional, avec les Conseils Supérieurs des Coopératives (ou similaires), visés dans les lois correspondantes des Communautés Autonomes sur les coopératives. Cependant, l'absence d'accord entre les interlocuteurs sociaux a jusqu'à présent posé des difficultés pour avoir une plus grande présence et participation de l'Economie Sociale dans les Conseils Economiques et Sociaux et dans les Accords régionaux sur l'emploi et le développement économique.

4.2. MESURES FINANCIERES

L'Economie Sociale présente des problèmes structuraux de nature financière qui s'expliquent, d'une part, par ses règles statutaires spécifiques de fonctionnement interne (mode de partage du pouvoir de décision et de distribution des bénéfices qui tend à décourager l'implication de l'investisseur privé) et, d'autre part, par les difficultés d'accès aux marchés financiers privés. Ce facteur d'étranglement peut être atténué, voire neutralisé, avec des mesures financières publiques.

Le premier groupe de mesures financières est représenté par celles affectées en vue de *renforcer les fonds propres* des coopératives en ouvrant le capital social à des investisseurs externes, en assouplissant les règles internes, avec des formules comme celles des membres collaborateurs et associés, et visant à permettre l'émission par les coopératives et pour le grand public de titres de prêts sans droits de vote. Toutes ces mesures sont reprises dans la récente législation sur les coopératives espagnoles.

Autre mesure financière : la promotion de structures de soutien financier liées au secteur de l'Economie Sociale. Ainsi, dans certaines lois sur les coopératives comme la loi catalane ou galicienne, on réglemente une voie de financement (tout à fait d'actualité dans d'autres pays européens comme l'Italie) rattachée aux Caisses d'Epargne. Ces dernières, en tant que fondations financières d'intérêt social, devraient affecter une partie de leurs investissements obligatoires au secteur coopératif. Le développement du *financement alternatif,* en rapport avec le financement éthique et le microcrédit, est une autre voie toute récente de soutien financier de l'Economie Sociale, bien qu'elle soit encore très peu développée.

Les mesures financières peuvent aussi se situer dans le domaine de la réglementation du travail, où l'assouplissement ou l'annulation, pour des travailleurs immergés dans l'Economie Sociale, de certaines règles qui génèrent des obstacles économico-financiers a permis d'améliorer la dimension financière de ce type d'entreprises. C'est le cas de la toute récente modification de la réglementation liée aux dettes avec le Fonds de Garantie Salariale (FOGASA), aux travailleurs de Sociétés de Travailleurs et de Coopératives, et à la *possibilité de capitaliser en un paiement unique l'allocation chômage* pour des travailleurs qui décident de constituer une coopérative de travail associé (CTA) ou une société de travailleurs. Concernant cette dernière, le Ministère du Travail, par le biais de l'Agence Nationale pour l'Emploi, paie les cotisations à la Sécurité

Sociale des travailleurs bénéficiaires, pendant la période théorique de perception de l'allocation chômage. Cette mesure n'exclut pas d'autres mesures auxquelles les travailleurs ou leurs entreprises auraient éventuellement accès. De 1985 (D.R. 1044/1985), année d'application de cette mesure, à 1992 (Loi 22/1992), les travailleurs indépendants pouvaient également en bénéficier. L'impact de ce texte légal s'est avéré très positif (voir Tableau 8). Depuis 1992, environ 10.000 travailleurs de CTA et de Sociétés de Travailleurs en ont bénéficié chaque année. Près de la moitié des travailleurs membres des nouvelles CTA ont eu recours à celle-ci. En ce qui concerne les Sociétés de Travailleurs, jusqu'à la réforme de la loi sur les sociétés de travailleurs de 1997, près des 3/4 des travailleurs associés des nouvelles Sociétés de Travailleurs bénéficiaient de cette mesure mais cette proportion a nettement chuté à partir de cette année-là et s'est rapprochée de pourcentages similaires à ceux des CTA.

Les mesures précédentes avaient pour but d'améliorer la situation financière de l'Economie Sociale en soutenant directement la structure et non ses activités, en s'appuyant sur des mécanismes régulateurs et financiers peu coûteux et imputés aux Budgets Publics.

L'autre série de mesures réside dans les propres *fonds affectés par les administrations publiques à la promotion et au développement de l'Economie Sociale*. En Espagne, le principal programme à cet égard est le programme 'Développement de l'Economie Sociale', programme budgétaire 322-C, relevant du Ministère du Travail, pour le développement des coopératives et sociétés de travailleurs.

A la différence du premier groupe de mesures, ces aides sont essentiellement soumises à condition et liées à l'exercice de certaines activités finalistes (incorporation d'associés, etc., certaines lignes finançables étant de véritables mesures innovatrices, comme le développement de la participation des travailleurs dans les entreprises – Pays Basque – l'intercoopération, la restructuration coopérative, etc.). Les trois niveaux de gouvernement sont impliqués : l'Etat, la Communauté Autonome et l'Europe (FSE), avec un effort budgétaire inégal. La quantité de ces fonds publics disponibles est limitée, si nous les comparons avec d'autres politiques et d'autres secteurs.

TABLEAU Nº 12
EFFICACITE DE LA MESURE 'CAPITALISATION EN PAIEMENT UNIQUE DE L'ALLOCATION CHOMAGE' (CAPD)

ANNEE	Montant capitalisé				Travailleurs bénéficiaires de la CAPD				Nombre d'associés travailleurs totaux des nouvelles CTA et Soc. de Travailleurs constituées		% de travailleurs bénéficiaires de la CAPD	
	Par travailleur		Montant total		Indépendants	Associés de Coop.	Associés Trav. de Soc. de Travailleurs	Total	Associés Trav. de CTA	Associés Trav.de Soc Travailleurs	Associés Trav. de CTA	Associés Trav.de Soc. Travailleurs
	Milliers euros	Milliers pts.	Millions euros	Millions pts.								
1991	8,01	1.332	653	108.575	75.444	2.485	3.584	81.513	6.261	4.473	39,7%	80,1%
1992	8,93	1.485	398	66.244	37.337	3.956	3.316	44.609	8.409	4.928	47,0%	67,3%
1993	9,99	1.663	108	17.957	613	5.298	4.887	10.798	12.188	6.336	43,5%	77,1%
1994	10,40	1.730	114	18.198	135	5.632	5.168	10.935	13.491	6.805	41,7%	75,9%
1995	10,41	1.732	85	14.157	86	4.785	3.303	8.174	12.449	4.930	38,4%	67,0%
1996	10,94	1.821	83	13.732	93	4.568	2.880	7.541	10.463	3.422	43,7%	84,2%
1997	10,67	1.775	76	12.681	38	3.927	3.179	7.144	9.375	4.779	41,9%	66,5%
1998	10,54	1.754	94	15.665	20	3.348	5.563	8.931	7.447	11.307	45,0%	49,2%
1999	10,49	1.745	98	16.375	38	3.432	5.914	9.384	6.870	11.814	50,0%	50,1%
2000	10,30	1.713	112	18.557	93	4.198	6.542	10.833	8.483	12.306	49,5%	53,2%

Source : Elaboration propre sur la base des données du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

4.3. STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE

Aux côtés des entités publiques de soutien de l'Economie Sociale, il y a en Espagne un vaste éventail de structures fédératives qui, outre le fait de représenter et de défendre les intérêts des entreprises et des entités affiliées, offrent à celles-ci divers services de consultation et de support technique.

En ce qui concerne le secteur de l'entreprise de l'Economie Sociale, il faut dire que celle-ci est organisée par secteurs d'activité, que ce soit au niveau de la communauté autonome ou au niveau national. A leur tour, les confédérations sectorielles nationales correspondantes sont regroupées en une seule organisation d'entreprise de structure confédérative et dans un cadre national de nature intersectorielle, constituant la plus importante institution représentative de l'Economie Sociale en Espagne, à savoir le CEPES (Confédération Entrepreunariale Espagnole d'Economie Sociale). Le CEPES comprend six confédérations nationales de coopératives, trois confédérations autonomes de coopératives et d'Economie Sociale, la Confédération Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNEPS) et la Confédération Entrepreunariale des Sociétés de Travailleurs (CONFESAL). Par ailleurs, la Confédération Espagnole des Coopératives de Travail Associé (COCETA) regroupe les fédérations régionales et des communautés autonomes de cette catégorie de coopératives qui donnent de l'emploi à près de 50% des travailleurs du secteur de l'entreprise de l'Economie Sociale.

TABLEAU Nº 13
ORGANES DE COMMUNAUTES AUTONOMES COMPETENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE

Communauté Autonome	Denomination	Niveau
Andalousie	Direction Générale de l'Economie Sociale	D. G. du Conseil pour l'Emploi et le Développement Technologique
Aragon	Institut Aragonais de l'Emploi	Organisme autonome
Asturies	Conseil du Travail et de la promotion de l'Emploi	D. G. de Promotion de l'Emploi et D.G. du Travail et de la Séc. Sociale
Baléares	Service de Développement et Economie Sociale	Service
Canaries	ICFEM, organisme dédié	Org. Autonome de nature adm. (Conseil pour l'Emploi et des Affaires Sociales).
Cantabria	Chef de Département d'Economie Sociale	Chef de Département
Castille-La Manche	Dir. Grale. du Travail Dir. Grale. de l'Alimentation et des Coopératives	Conseil de l'Industrie et du Travail Conseil de l'Agriculture et de l'Environnement
Castille et León	Dir. Grale. du Travail	Direction Générale
Catalogne	Institut pour la promotion et la formation de coopératives	Org. autonome (Dir. Grale. d'Eco. Soc., des Coop. et de l'autoemploi)
Communauté de Valence	SERVEF	Sous-secrétariat
Estrémadure	Dir. Grale. du Travail	Direction Générale
Galice	Dir. Grale. pour le Développement de l'Emploi Dir. Grale des Relations Sociales au Travail	Directions Générales
Madrid	Serv. de Rég. Entités d'Eco. Soc. Serv. Dév. Econ. Soc.	Direction Générale (Dir. Grale. du Travail)
Murcie	Dir. Grale. du Travail	Direction Générale
Navarre	Service Emploi de Navarre	
Pays Basque	Direction d'Eco. Sociale Conseil Supérieur des Coop.d'Euskadi	
La Rioja	D.G. Emploi, commerce, consommation et industrie Agence développement économique Conseil de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural	Adm. Autonome Adm. Institutionnelle Adm. Autonome

TABLEAU N° 14
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE SELON LES GOUVERNEMENTS AUTONOMES

Com. Autonome	Objectifs
Andalousie	*Développement de la culture entreprenante et d'entreprise *Contribuer à la distribution de revenus de manière plus équitable *Favoriser le développement local, la stabilité de l'emploi et l'intégration au travail des collectifs présentant de très grandes difficultés en matière d'accès à l'emploi *Développement de la solidarité, de la participation et de la cohésion en termes économiques et de convergence sociale.
Aragon	*Soutenir la création de petites entreprises pour résoudre les carences en matière d'emploi *Favoriser la mise en place des formules associatives et participatives d'autoemploi.
Asturies	*Améliorer l'image du secteur et contribuer à la modernisation et compétitivité des entreprises *Diffuser l'autoemploi dans l'Eco. Soc. comme alternative à l'intégration au travail *Primer les initiatives et entreprises qui sont un exemple pour le reste du secteur
Baléares	*Favoriser la création d'emploi à travers la création d'entreprises d'Eco. Soc. et consolider les entreprises existantes *Renforcer les structures sectorielles et territoriales en la matière
Canaries	*Favoriser les nouvelles activités qui permettront de créer des emplois *Amélioration de la compétitivité et développement du tissu productif *Promotion de la constitution de nouvelles entreprises et consolidation de celles existantes
Cantabria	*Développer cette voie d'insertion dans le travail *Objectifs du programme de l'Etat : "Développement de l'Economie Sociale"
Castille-La Manche	*Autoemploi individuel et associatif comme un des principaux moteurs de développement économique et social
Castille et León	*Contribuer à une meilleure insertion dans le travail de certains collectifs ; fixer la population sur le territoire *Développement de ressources endogènes et développement rural
Catalogne	*Rééquilibre territorial et diffusion de ce type d'entités
Com. de Valence	*Développement de formules associatives génératrices de richesses
Estrémadure	*Création d'emploi stable, implantation de la population sur son territoire, développement durable *Doter les Coop. et les Soc. de Travailleurs de cadres techniques et de gérants. Développement de l'associationnisme. *Exécution d'objectifs non sociétaires d'un intérêt pour la Communauté

Com. Autonome	Objectifs
Galice	*Développement de l'esprit d'entreprise par des formules d'autoemploi *Promouvoir les initiatives d'entreprise viables et génératrices d'emploi ainsi que les activités économiques complémentaires des revenus familiaux agricoles *Mettre en place des instruments d'insertion sociale et dans le monde du travail de collectifs ayant des difficultés d'intégration sociale
Madrid	*Recourir à de nouvelles formules d'emploi prenant en compte les collectifs défavorisés
Murcie	*Création de nouvelles entreprises *Renforcer l'économie régionale
Navarre	Non Définis
Pays Basque	*Prime au développement des domaines axés sur la création et la consolidation d'entreprises d'Eco. Soc. *Extension et diffusion des valeurs coopératives auprès d'autres entités, notamment la participation des travailleurs à la gestion et propriété de leurs entreprises
La Rioja	*Offrir un cadre juridique optimal et favorable aux organisations d'Eco. Soc qui facilitera leur extension et leur développement *Soutien de la connaissance et de la visibilité sociale de ce secteur *Articuler des mesures de promotion matérielle économico-financière

Source : Questionnaire complété par les Services respectifs des Communautés Autonomes. CIRIEC-Espagne

TABLEAU N° 15
MESURES SIGNIFICATIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE SELON LES GOUVERNEMENTS AUTONOMES

Com. Autonomes	Mesures de developpment
Andalousie	*Loi des Sociétés Coopératives Andalouses de 1999 *Programme Ecoles Entreprises des centres de soutien aux entrepreneurs d'Eco. Soc. *Développement Innovation Technologique à travers des plans spécifiques *Création du Réseau d'Agences pour l'Economie Sociale *Prix Arc-en-ciel pour le Coopérativisme, décerné par le Conseil Andalou de Coopération
Aragon	*Parution annelle de Décrets et d'Arrêtés sur l'Encouragement à l'Emploi pour soutenir l'intégration d'associés travailleurs dans les Coop. et les Sociétés de Travailleurs *Financement partiel des frais de fonctionnement d'associations d'entrep. d'Eco. Soc. *Loi 9/1998 sur les Coopératives d'Aragon
Asturies	*Support technique pour la création d'emploi indépendant et d'entreprises d'Eco. Soc. *Subventions de soutien de l'Economie Sociale
Baléares	*Loi de la Communauté Autonome sur les Coopératives (en cours d'élaboration) *Elaboration d'un Plan Directeur sur l'Economie Sociale *Intégration des Agents représentatifs du secteur dans les org. de participation *Mise en place d'un système d'avals par l'Adm. de la Com. Aut. pour entrep. d'Eco. Soc
Canaries	*Développement de l'intégration de personnes sans emploi dans les entreprises d'Economie Sociale comme associés travailleurs *Financement d'investissements en capital fixe dans des entreprises d'Eco. Sociale. *Subventions financières, assistance technique et formation, promotion de l'Eco. Soc.
Cantabria	*Intégration d'associés travailleurs dans les entreprises d'Economie Sociale *Formation et diffusion de l'Economie Sociale *Subventions et assistance technique
Castille-La Manche	*Le budget destiné au développement et à la promotion des Coopératives et Sociétés de Travailleurs a été multiplié par deux. *Mise en service du Centre d'Initiatives d'Entreprises d'Economie Sociale de Castille-La Manche (CIESS.C-LM)
Castille et León	*Aide à l'intégration de la femme et des élèves de FPO dans les entreprises d'Eco. Soc. *Aide à la création d'entreprises d'Economie Sociale.

Com. Autonomes	Mesures de developpment
Catalogne	*Accès aux nouvelles technologies, internationalisation *Journées Conseil Régional et prix d'Economie Sociale
C. de Valence	*Développement du secteur par un soutien des actions de restructuration et de rationalisation. *Aide à la consolidation d'entreprises par des programmes d'encouragement à l'investissement. *Développement de plans de formation
Estrémadure	*Elaboration d'une loi sur les Sociétés Coopératives *Organisation d'un système extrajudiciaire sur les conflits en matière de coopératives *Création du Conseil Supérieur du Coopérativisme *Approbation de deux plans pour l'Emploi : l'un pour 1996-1999 et l'autre pour 2000-2003.
Galice	*Mise en place d'une nouvelle aide pour acquérir la qualité d'associé travailleur *Inclusion de nouveaux collectifs bénéficiaires des aides pour incorporation d'associés travailleurs et augmentation des aides en faveur des femmes sans emploi. *Subventions pour les Coop. et Soc. de Travailleurs qui, en générant des emplois, réaliseront des investissements pour intégrer des nouvelles technologies d'information et de communications. *Abaissement du nombre d'associés travailleurs à trois pour créer une CTA.
Madrid	*Création du Conseil de Promotion de l'Eco. Soc., qui veille sur la croissance et le développement de l'Eco. Soc., et du Conseil de Coopérativisme, qui coordonne le mouv. Coop. et l'administration régionale
Murcie	*Capitalisation d'entreprises et d'investissements en matière d'Economie Sociale
Navarre	Non Définis
Pays Basque	*Aides aux structures associatives et dotation d'outils de gestion *Formation spécifique d'Economie Sociale *Faciliter l'intégration de nouveaux associés et la constitution d'entreprises d'Economie Sociale dans les Nouveaux Secteurs source d'Emploi. * Programme de développement de l'intercoopération entrepreunariale entre les entreprises d'Economie Sociale et de développement de la participation des travailleurs dans les entreprises
La Rioja	*Promotion de la création et du maintien de l'emploi de nouvelles entreprises d'Eco. Soc. ou de l'incorporation d'associés travailleurs dans celles-ci *Professionnaliser le niveau de gérance des entreprises d'Economie Sociale *Encourager l'intégration de la femme et des collectifs défavorisés dans le monde du travail
Ceuta et Melilla	

Source : Questionnaire complété par les Services respectifs des Communautés Autonomes, CIRIEC-Espagne

5. LES COOPERATIVES DE TRAVAIL ASSOCIE

Que ce soit en termes de volume d'emploi, de volume de ventes ou de valeur ajoutée, les coopératives de travail associé constituent l'élément le plus important de l'Economie Sociale en Espagne. Pendant les années 1990, les coopératives de travail associé ont affiché une tendance à la hausse soutenue, avec une progression au niveau du nombre d'entités et en termes d'emploi : l'augmentation du nombre de travailleurs fin 2000 par rapport à 1990 est de 31,2% (16,3% par rapport à 1995).

REPARTITION SECTORIELLE

Au niveau sectoriel, force est de souligner le poids significatif du secteur des services, dont le nombre de CTA n'a cessé d'augmenter en termes absolus et relatifs jusqu'à représenter un peu plus de la moitié des CTA. Ensuite, il faut souligner la présence non négligeable des CTA du secteur industriel avec des chiffres au-delà de 30%. Le secteur qui a connu la croissance relative de CTA la plus significative au cours du dernier quinquennat est le secteur du bâtiment, avec 65,1% de plus que dans les années 1991-1995.

Dans le domaine sectoriel, il convient de souligner qu'une CTA (Coopérative de Travail Associé) sur trois appartenant au secteur agricole est andalouse. Dans le même secteur et au niveau de l'importance, suivent la Communauté de Valence et la Communauté de Castille et León, avec des chiffres qui tournent autour de 17% au niveau de l'emploi. Quant aux coopératives de travail associé du secteur industriel, plus de 60% des entités et de l'emploi se concentrent dans quatre communautés : Pays Basque, Catalogne, Andalousie et Communauté de Valence. Une coopérative sur trois du secteur du bâtiment est catalane. Dans le secteur des services, les communautés prédominantes sont la Catalogne, l'Andalousie et la Communauté de Valence.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au niveau autonome, les communautés de Catalogne, d'Andalousie et de Valence se révèlent être les communautés autonomes possédant le plus grand nombre de CTA. Néanmoins, si l'on s'attache au critère de l'emploi, le Pays

Basque se situe au niveau des communautés précédemment mentionnées. L'emploi dans les CTA a augmenté dans toutes les communautés autonomes, à l'exception des Baléares. Les croissances les plus significatives se sont produites dans la Communauté de Murcie, Ceuta et Melilla, Navarre, Andalousie et Aragon.

EMPLOI ET DIMENSION DE L'ENTREPRISE

La taille moyenne, en nombre de travailleurs moyen, pour l'Etat espagnol est de 11,1 en 2000. D'une manière générale, la taille moyenne par entité a légèrement augmenté au cours du dernier quinquennat dans toutes les communautés à l'exception de la Catalogne où le nombre de travailleur par entité continue de baisser (de plus de la moitié par rapport à 1990). Le Pays Basque demeure toujours la communauté autonome où les CTA possèdent la plus grande taille en nombre de travailleurs (plus de 31 travailleurs par entité).

Au niveau des Communautés Autonomes, en termes de nombre de travailleurs de CTA par rapport à la population active, le chiffre du Pays Basque est très significatif avec 3,6%. Les Communautés énumérées ci-après sont également à mettre en avant avec des pourcentages supérieurs à la moyenne : Murcie (1,6%), Communauté de Valence (1,5%), Castille-La Manche (1,4%), Andalousie (1,3%), Navarre (1,3%), La Rioja (1,2%), Estrémadure (1,2%) et Catalogne (1,1%).

De même, il convient de souligner les chiffres significatifs – en tout cas supérieurs à la moyenne – au niveau sectoriel, des travailleurs des CTA par rapport à la population active dans le secteur agricole pour le Pays Basque (2,7%), la Communauté de Valence (0,9%), la Navarre et l'Andalousie (0,7%) ; dans le secteur industriel pour le Pays Basque (5,0%), Castille-La Manche (3,1%) et l'Andalousie (3,3%) ; dans le secteur du bâtiment pour le Pays Basque (5,5%), Murcie (2,5%), et la Catalogne (2,0%) ; et dans le secteur des services pour le Pays Basque (2,7%) et la Communauté de Valence (1,7%).

Parmi les coopératives de travail associé, il faut souligner, de par leur importance particulière, celles appartenant au Groupe de Mondragón (MCC) où moins d'une centaine d'entreprises emploient 16% des travailleurs des CTA espagnoles et réalisent 29% des ventes totales.

Les coopératives de travail associé sont organisées en fédérations dans la plupart des Communautés Autonomes et une organisation unique représente

toutes ces coopératives au niveau de l'Etat : la Fédération Espagnole des Coopératives de Travail Associé.

TABLEAU Nº 16
COOPERATIVES DE TRAVAIL ASSOCIE(1) EN ACTIVITE AU 31-12-2000. PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTREPRISES EN ACTIVITE		**14.658**
Répartition sectorielle :		
- Agriculture et Pêche	6,2%	
- Industrie	30,3%	
- Bâtiment	16,6%	
- Services	46,9%	
NOMBRE D'ASSOCIES TRAVAILLEURS		**121.129**
EMPLOI TOTAL	**162.685**	
Répartition sectorielle :		
- Agriculture et pêche	3,4%	
- Industrie	31,4%	
- Bâtiment	13,2%	
- Services	52,0%	
TAILLE MOYENNE DE LA COOPERATIVE SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS		**11**
ESTIMATION DES VENTES		**10.878 mill. d'euros**
Moyenne par entreprise	740.000 euros (123.500.000 pts.)	(1.810.000 mill. de pts.)
VALEUR AJOUTEE BRUTE ESTIMEE		**4.504 mill. d'euros** (749.340 mill. de pts.)
PRODUCTIVITE APPARENTE (VAB / nombre de travailleurs)		**30.000 euros** (4.600.000 pts.)

(1) Hors Coopératives d'enseignement de Travail Associé.
Source : CIRIEC-Espagne.

6. LES SOCIETES DE TRAVAILLEURS

Après les coopératives de travail associé, les sociétés de travailleurs constituent le secteur d'entreprise le plus important de l'Economie Sociale, tant au niveau du volume d'emploi qu'au niveau de la création de valeur ajoutée. Comme nul ne l'ignore, les sociétés de travailleurs sont des sociétés commerciales qui peuvent adopter la modalité de société anonyme ou de société à responsabilité limitée et leur principale différence par rapport aux autres sociétés commerciales réside dans le fait que la majorité du capital social appartient aux travailleurs qui, dans ce type de société, fournissent des services rémunérés personnellement et directement avec un contrat à durée indéterminée. En outre, aucun associé ne peut posséder plus de 33% du capital social et l'ensemble des travailleurs non associés et embauchés à durée indéterminée est limité.

La réalité actuelle de la forme juridique de la Société de Travailleurs est définie par une évolution historique complexe nettement conditionnée par les modifications législatives qui l'ont affectée.

Les grandes périodes d'évolution de la Société de Travailleurs sont au nombre de quatre et dans chacune d'elles, différentes règles applicables ont été élaborées et ont fait que les Sociétés de Travailleurs qui ont été constituées présentent également des caractéristiques diverses. Tout cela est résumé dans le tableau ci-joint.

TABLEAU N° 17
EVOLUTION DU CONTENU ET DES REGLES REGISSANT LES SOCIETES DE TRAVAILLEURS

Période	Règles applicables	Caractéristiques
Depuis l'apparition de SALTUV* jusqu'à la promulgation de la loi 15/1986 sur les Sociétés Anonymes de Travailleurs	- Arrêtés Ministériels approbatifs des plans d'investissement de l'ancien Fonds National de Protection au Travail.	- Sociétés Anonymes uniquement - Acquisition d'entreprises en crise - Taille moyenne - Secteur industriel
Depuis l'apparition de la LOI 15/1986 sur les Sociétés Anonymes de Travailleurs jusqu'à la publication de la LOI 19/1989 de réforme de la législation commerciale et du DECRET ROYAL LEGISLATIF 1564/1989 approuvant le Texte Refondu de la Loi sur les Sociétés Anonymes	- LOI 15/1986 sur les Sociétés Anonymes de Travailleurs - LOI sur le régime juridique des Sociétés Anonymes du 17 juillet 1951.	- Sociétés Anonymes uniquement - Entreprises nouvellement créées - Dimension réduite - Secteur services
Depuis l'apparition de la LOI 19/1989 et du DECRET ROYAL LEGISLATIF 1564/1989 approuvant le Texte Refondu de la LOI sur les Sociétés Anonymes jusqu'à l'apparition de la LOI 4/1997 sur les Sociétés de Travailleurs	- LOI 15/1986 sur les Sociétés Anonymes de Travailleurs. - Texte Refondu de la Loi sur les Sociétés Anonymes	- Sociétés Anonymes uniquement - Entreprises nouvellement créées - Dimension réduite - Moins de créations à cause d'une plus grande exigence en matière de capital social minimum - Secteur services
Depuis l'apparition de la LOI 4/1997 jusqu'à ce jour	- LOI 4/1997 sur les Sociétés de Travailleurs et, - Si Société Anonyme : Texte Refondu de la LOI sur les Sociétés Anonymes - Si Soc. à Resp. Limitée : LOI 2/1995, du 23 mars, sur les Sociétés à Responsabilité Limitée	- Sociétés Anonymes et - Sociétés à Responsabilité Limitée - Entreprises nouvellement créées - Micro-entreprises - Secteur services

* SALTUV: La Société Anonyme de Travailleurs de Transports Urbains de Valencia a été la première Société de Travailleurs créée en Espagne, à l'année 1964.

SOCIETES ET NOMBRE D'ASSOCIES

Depuis la promulgation de l'actuelle Loi 4/1997 du 24 mars, sur les sociétés de travailleurs, celles-ci ont connu une remarquable croissance. En 1997, 1315 sociétés ont été créées, soit 86,26% de plus que l'année précédente, bien que la plus grosse répercussion faisant suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi se soit produite en 1998, année au cours de laquelle 3979 entreprises ont été créées, soit une augmentation de presque 203% par rapport à l'année précédente.

La croissance en nombre d'associés est également importante mais nettement inférieure. La tendance à la réduction du nombre d'associés par entreprise se poursuit : 4,62 en 1997 contre moins de 4 en 1998.

Les années 1999 et 2000 sont des années de consolidation, tant au niveau du nombre d'entreprises créées chaque année qui semble se stabiliser à 5000, qu'au niveau du nombre d'associés par entreprise qui tend vers 3,5.

En 2000, 98,27% des Sociétés de Travailleurs qui ont été constituées étaient des Sociétés à Responsabilité Limitée, soit une valeur supérieure, bien qu'approximative, à celle que représente l'ensemble des Sociétés à Responsabilité Limitée constituées pendant cette année par rapport au total des sociétés commerciales (95,65%).

La Société à Responsabilité Limitée de Travailleurs a un poids spécifique supérieur à la Société Anonyme de Travailleurs par rapport à sa forme juridique de base. En 2000, tandis que les Sociétés Anonymes de Travailleurs représentaient 1,72% du total des Sociétés Anonymes constituées pendant cette période, les Sociétés à Responsabilité Limitée de Travailleurs représentaient 4,40% du total des Sociétés à Responsabilité Limitée constituées.

Au 31-12-2000, on comptabilisait 11.935 Sociétés de Travailleurs en activité, dont 34,8% de Sociétés Anonymes et 65,2% de Sociétés à Responsabilité Limitée, pourcentages qui année après année ont tendance à être de plus en plus distants.

EMPLOI ET DIMENSION DE L'ENTREPRISE

L'emploi généré par les Sociétés de Travailleurs a suivi une évolution similaire, bien que plus lente, à celle des sociétés constituées, ce qui est une conséquence de la lente réduction de la dimension de l'entreprise qui est passée de 7,63 associés travailleurs par entité en 1991 à seulement 2,54 en 2000.

La diminution de la taille des Sociétés de Travailleurs qui sont constituées a pour effet immédiat une diminution de la dimension moyenne de l'ensemble des Sociétés de Travailleurs existantes qui suivra vraisemblablement la même tendance.

A l'heure actuelle, les Sociétés Anonymes de Travailleurs fournissent 61,2% de l'emploi généré et il s'agit essentiellement de sociétés possédant entre 11 et 25 travailleurs.

Quant aux Sociétés à Responsabilité Limitée, elles concentrent l'emploi qu'elles génèrent dans des entités de moins de 5 travailleurs, ce qui leur donne la qualité de micro-entreprises.

REPARTITION SECTORIELLE

Le secteur des services est le secteur préféré des Sociétés de Travailleurs qui voient le jour actuellement (62,2% de l'ensemble de ces sociétés en 2000), bien qu'il y ait de grandes différences entre les Sociétés Anonymes et les Sociétés à Responsabilité Limitée. Pour les premières, le pourcentage de constitution dans le secteur industriel (28,57%) n'est pas négligeable.

En termes d'emploi, on constate une différence de taille entre les sociétés industrielles et celles positionnées dans le secteur des services. Ainsi, dans un contexte de consolidation évidente du secteur des services comme objet des activités réalisées par ces entités (dans une plus grande mesure dans les Sociétés à Responsabilité Limitée), l'emploi généré dans le secteur industriel est pratiquement égal à celui des services, ce qui se justifie par la plus grande taille des Sociétés Anonymes de Travailleurs industrielles.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La Communauté Autonome dans laquelle tendent à se constituer le plus de Sociétés de Travailleurs est l'Andalousie (15,63% du total en 2000), bien qu'en termes de nombre d'entités par étendue géographique réelle occupée, le cas de Madrid est frappant : 14,64% des entités constituées au cours de cette année sont concentrées à Madrid.

En moyenne, les Sociétés de Travailleurs qui se créent sont composées de 3,59 associés. Toutes les Communautés Autonomes affichent des valeurs très proches de la moyenne, à l'exception du Pays Basque (4,27).

Le comportement du Pays Basque est également discordant en matière de répartition des sociétés en fonction de leur forme juridique de base. On constate ainsi que les Communautés dans lesquelles il y a actuellement le plus de Sociétés de Travailleurs sont aussi celles possédant la plus grande représentation en Sociétés Anonymes de Travailleurs. Cependant, le Pays Basque est la Communauté Autonome la plus représentative en matière de Sociétés Anonymes de Travailleurs (15,82% du total), et très peu significative en matière de Sociétés à Responsabilité Limitée (4,51%).

Par ailleurs, il s'agit de la Communauté dans laquelle se concentre 14,91% de l'emploi généré étant donné que ses Sociétés Anonymes de Travailleurs, en grande partie historiques, fournissent 20,43% du total de l'emploi qu'elles génèrent. L'Andalousie, la Catalogne, la Communauté de Valence et Madrid accompagnent le Pays Basque dans le leadership de l'emploi généré

A partir de l'analyse géographique, on constate également une disparité frappante en matière de dimension de l'entreprise puisque pour une valeur moyenne nationale de 7,05 travailleurs par entreprise, au Pays Basque la taille est de 12,9, aux Canaries elle n'atteint pas 5 et à Madrid, elle se situe seulement à 5,43.

Autre fait à souligner : la variabilité par rapport à la dimension des Sociétés de travailleurs selon la forme juridique qu'elles adoptent, ceci étant particulièrement frappant en Catalogne. Ainsi, tandis que les Sociétés Anonymes de Travailleurs de plus grande dimension sont les sociétés catalanes (17,36 travailleurs par entreprise), les Sociétés à Responsabilité Limitée de Travailleurs catalanes ont une dimension inférieure à la moyenne (seulement 4 travailleurs par entreprise).

ANALYSE DE L'ENTREPRISE

Depuis les débuts des années 90', nous assistons à une progressive augmentation du poids des associés capitalistes dans la structure du capital des Sociétés de Travailleurs qui, étant donné la tendance en matière de dimension de l'entreprise, nous amène à en conclure que, dans les Sociétés de Travailleurs, au fur et à mesure que la taille se réduit, le poids des associés capitalistes augmente.

Actuellement, les forts pourcentages d'associés capitalistes, que ce soit dans les Sociétés Anonymes de Travailleurs (25,67%) ou dans les Sociétés à Responsabilité Limitée de Travailleurs (29,38%), mettent en évidence le caractère nettement familial de ces entités.

La qualité de micro-entreprise des entités objet de notre étude détermine la faible professionnalisation de la direction qui est généralement assumée par les propres associés travailleurs qui ont recours à la sous-traitance dans les affaires plus techniques pour lesquelles ils estiment qu'ils ne sont pas préparés.

Enfin, par rapport aux motifs qui justifient la constitution de Sociétés de Travailleurs, il faut de préférence s'arrêter sur la possibilité de capitalisation de l'allocation chômage pour laquelle peuvent opter ceux qui s'intègrent dans une Société de Travailleurs ou qui créeront une entreprise sous cette forme juridique.

PROBLEMES ET POTENTIALITES

La plupart des problèmes présents ou futurs auxquels sont confrontées les Sociétés de Travailleurs ne sont pas une conséquence de leur condition de travail mais du contexte économique et de la dimension de l'entreprise. Parmi les problèmes les plus manifestes, nous trouvons le financement, la préparation du personnel de direction, la fiscalité et l'image que les agents économiques peuvent avoir de ces entreprises.

Leur potentiel découle, dans une grande mesure, de leur capacité d'adaptation à l'environnement, de leur propre identification parmi les collectifs auxquels elles sont normalement confrontées, et des aides que l'administration accorde à ces entités pour leur nature particulière, tant en termes financiers qu'en termes fiscaux.

Les sociétés de travailleurs sont organisées en structures fédératives dans la majorité des communautés autonomes et, au niveau de l'Etat, se trouve une organisation qui regroupe toutes ces sociétés : la Confédération Entrepreunariale des Sociétés de Travailleurs (CONFESAL).

TABLEAU Nº 18
SOCIETES DE TRAVAILLEURS AU 31-12-2000. PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTREPRISES EN ACTIVITE **11.935**

Sectorisation :

- Anonymes	34,8%
- A Resp. Limitée	65,2%

NOMBRE D'ASSOCIES **64.954**

- Associés de travailleurs	78%
- Associés de capital	22%

EMPLOI **84.870**

- Anonymes	61,2%
- A Resp. Limitée	38,8%

REPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI (%)

	Total Soc. de Trav.	Total Soc. Anonymes	Total Soc. Limitée
Agriculture et Pêche	1,6	1,4	1,9
Industrie	39,8	51,3	21,6
Bâtiment	18,3	11,7	28,8
Services	40,3	35,7	47,7

TAILLE MOYENNE DES SOC. DE TRAV. SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS **7,1**

Anonymes	12,5
Resp. Limitée	4,2

ESTIMATION DES VENTES ..... **5.151 mill. d'euros** (857.017 mill. de pts.)

VALEUR AJOUTEE BRUTE ESTIMEE ..... **2.416 mill. d'euros** (401.940 mill. de pts.)

PRODUCTIVITE APPARENTE (VAB/nombre de travailleurs) ..... **30.000 euros** (4.700.000 pts.)

Source : CIRIEC-Espagne.

7. LES COOPERATIVES AGRICOLES

De nos jours, le coopérativisme agricole espagnol est une réalité importante, non seulement sociale mais aussi économique. En effet, plus d'un million d'agriculteurs sont associés d'une des 4000 coopératives existantes et environ 30% de la Production Agricole Finale est commercialisée par le biais de ces organisations, dont le chiffre d'affaires n'a cessé de croître au cours de ces dernières années.

Le coopérativisme agricole pèse aussi énormément sur l'ensemble de l'agriculture européenne puisqu'il représente plus de 60% de l'offre agricole et qu'il est considéré comme la formule d'entreprise qui est le plus en harmonie avec les demandes de la Politique Agricole Commune, ce qui a conduit à lui accorder un plus grand rôle institutionnel en tant qu'instrument d'un grand nombre de ses actions.

Les défis auxquels sont confrontés l'agriculture et le coopérativisme en ce XXI^{ème} siècle, que ce soit en Espagne ou dans l'ensemble des pays de l'UE, ne peuvent être abordés qu'en prenant en considération et en examinant la nouvelle scène économique et le cadre institutionnel dans lequel se trouve l'agriculture.

Ainsi, nous sommes en présence d'une agriculture qui produit des excédents de nature structurelle, d'une perte du revenu agricole et de modèles productifs hétérogènes, avec des pays cohabitant avec une remarquable efficacité de production en termes de Valeur Ajoutée Nette aux prix du marché par exploitation (VAN / exploitation), comme en termes de VAN par Unités de Travail Annuels (VAN / UTA), comme dans le cas des Pays-Bas, du Danemark, du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France qui font face à des pays avec des taux sensiblement inférieurs à la moyenne communautaire (pays méditerranéens).

Par ailleurs, il faut souligner la forte concentration que l'on peut déceler dans les sociétés de distribution alimentaire, ce qui leur accorde une position très favorable dans les négociations sur le marché face à une offre agricole qui, bien qu'elle se soit aussi fortement concentrée, est moins organisée.

Sans nul doute, l'importance acquise par les grands groupes internationaux de la distribution alimentaire, à laquelle s'ajoutent les effets de la globalisation,

a eu une grande influence sur ce que l'on appelle la tendance à la *commoditisation* de la production agricole qui est en passe de devenir une simple matière de produits transformés aux mains de multinationales du système agroalimentaire, au service de marchés plus globaux et créant une distance de plus en plus importante entre le producteur et le consommateur.

Dernier élément de réflexion dans ce cadre macroéconomique : l'analyse de deux nouveaux termes, à savoir la *multifonctionnalité* de l'agriculture d'une part, dans le sens où à côté de la fonction de production les agriculteurs exercent d'autres rôles comme la défense de l'environnement (souhait inscrit dans l'Agenda 2000) et la gestion des ressources naturelles, outre le fait de contribuer à une politique territoriale de préservation de l'espace rural, fonctions de plus en plus revalorisées ; et le *multilatéralisme,* d'autre part*,* qui fait référence au développement d'accords multilatéraux entre les différents pays qui ont comme objectif le développement des échanges commerciaux et, de ce fait, le développement économique des différentes régions.

L'agenda 2000 reprend les deux termes et reconnaît que la viabilité en matière de soutien des aides au secteur agricole ne pourra venir que d'un soutien à cette agriculture multifonctionnelle et de l'éloignement d'un système d'aides dont l'élément déterminant est la production. Néanmoins, la récente réforme de la PAC n'a pas supposé le changement escompté, vers une politique plus rurale et plus engagée socialement, puisque l'inertie de la réforme de 1992 maintient un système d'aides reposant sur la capacité de production, avec les risques de délégitimation sociale que cela suppose en ce qui concerne ces aides.

Le cadre macroéconomique étant établi, nous pouvons alors analyser la réalité d'entreprise des coopératives agricoles espagnoles, analyse qui sera réalisée grâce à une analyse DAFO, dans laquelle seront développés les menaces et faiblesses, les forces internes et les opportunités environnantes qui se présentent.

En ce sens, il faut tout d'abord souligner les problèmes dérivés de la présence de modèles productifs peu opérationnels, du vieillissement de la base sociale et de structures de production aux dimensions inadaptées, qui par ailleurs génèrent des coûts de production élevés, avec une faible orientation vers le marché de la production et une faible valorisation de la R&D. On constate également un faible niveau de services aux associés, une formation insuffisante des associés et dirigeants, notamment si l'on se réfère aux connaissances

économiques et de l'entreprise, ce qui se répercute par une faible participation de l'associé dans la coopérative, ceci posant, dans de nombreux cas, des difficultés quant au développement des processus d'intégration.

Quant aux menaces qui guettent le secteur coopératif, elles correspondent dans une grande mesure à la scène précédemment décrite : une forte concurrence des pays à moindres coûts, une politique agricole de moins en moins protectionniste et subventionniste, la chute de la consommation de produits frais (qui éloigne de plus en plus les producteurs des consommateurs), la forte concentration de la demande aux mains de grandes organisations et le vieillissement de la population agricole, qui est vue comme une menace générale, en raison de la résistance aux changements nécessaires que le secteur doit entreprendre.

En matière de forces, il faut souligner : l'importance économique et sociale du coopérativisme dans le secteur agricole dans l'ensemble de l'UE ; la connaissance des productions des associés, meilleure que n'importe quel autre opérateur, et la possibilité de développer des stratégies de production conjointe ; la sécurité que suppose la qualité d'associé, en raison de l'augmentation de la capacité de résistance des associés face aux problèmes dérivés de catastrophes agroclimatiques ou de marché par rapport à des agriculteurs non associés, de plus en plus sans défense ; l'association plus facile de l'image d'une entreprise dont la production est plus naturelle et respectueuse du milieu, et qui parmi ses principes a introduit le respect de l'environnement (rappel de la nouvelle formulation des principes coopératifs de Manchester - 1995).

Les opportunités que l'environnement offre à la coopérative vont de la conviction que ce secteur, l'agroalimentaire, est essentiel dans notre économie espagnole, jusqu'à l'intérêt croissant dans nos marchés traditionnels pour la production organique et aux nouvelles demandes de loisir, comme l'agrotourisme, qui font partie de cette multifonctionnalité. Il faut souligner, comme facteur positif, l'élargissement des marchés et un environnement favorable. N'oublions pas que les dernières réformes du droit coopératif en Espagne ont été élaborées en faveur du développement de l'entreprise, en assouplissant encore plus son régime économique. Il est également encourageant de constater que la croissance des processus de concentration d'entreprises et les phénomènes d'intégration agro-industrielle – conséquence de la reconnaissance par les propres organisations coopératives qu'un des premiers facteurs de faiblesse est leur petite dimension en tant qu'entreprises – leur permettront d'accroître leur présence et avec cela leur force d'influence

dans le système agroalimentaire. Enfin, il faut signaler la possibilité de développer l'intercoopération de façon plus active avec d'autres secteurs plus actifs comme le crédit et la consommation avec lesquels des relations ont déjà été expérimentées avec succès.

TABLEAU Nº 19
COOPERATIVES AGRICOLES AU 31-12-2000. PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTREPRISES ACTIVES(1)	**3.915**
Activité :	
- Elevage	602
- Cultures herbacées	705
- Cultures industrielles	95
- Vitivinicoles	705
- Fruits et légumes	989
- Huile d'olive	950
- Fournitures	1.890
NOMBRE D'ASSOCIES(2)	**1.098.089**
EMPLOIS EQUIVALENTS A DES CONTRATS ANNUELS A PLEIN TEMPS	**24.934**
ESTIMATION DES VENTES	**10.219 mill. d'euros** (1.700.238 mill. de pts.)
PARTS DE MARCHE	
- Général	40%
- Tabac	100%
- Riz	80%
- Huile	75%
- Olives, vin et engrais	70%
- Agrumes, coton et lait	45%
VALEUR AJOUTEE BRUTE ESTIMEE	**1.008 mill. d'euros** (167.752 mill. de pts.)

(1) La ventilation par activités offre un plus grand nombre d'entités à cause de la multifonctionnalité de nombreuses coopératives agricoles.

(2) Beaucoup d'associés ne sont pas agriculteurs et certains d'entre eux sont membres de plusieurs coopératives.

Source : CIRIEC-Espagne. Confédération Espagnole des Coopératives Agricoles.

8. LES COOPERATIVES DE CONSOMMATION

En Espagne, les coopératives de consommation exercent une double fonction, comme indiqué dans la législation coopérative. D'une part, elles ont une fonction économique, en se chargeant de la fourniture et de l'usage de biens et services destinés à satisfaire les besoins de base (alimentation, vêtements, électricité, éducation, santé, etc.) de leurs associés et des tiers non associés (clients en général). D'autre part, elles regroupent les consommateurs en associations pour exercer une fonction de protection et de défense du consommateur face au mauvais usage ou à la mauvaise fourniture de ces biens et services. C'est pour cela que la législation fiscale des coopératives considère ces entités comme des coopératives spécialement protégées, en leur accordant une série d'avantages que ne possèdent pas d'autres types d'entités. Cependant, dans certains cas, les coopératives sont lésées par la législation, comme dans le cas de la réglementation très restrictive en matière de distribution d'électricité qui, loin de favoriser les coopératives d'électricité, les met dans une position désavantageuse par rapport aux grands groupes d'électricité.

En 2000, les coopératives de consommation espagnoles ont affiché un chiffre d'affaires de plus de quatre mille trois cent millions d'euros avec près de trente mille travailleurs, plus d'un millions d'associés consommateurs et près de cinq mille points de vente. Qui plus est, toutes les variables prises en considération montrent une évolution ascendante au cours des années 90', ceci s'expliquant, dans une grande mesure, par la forte expansion du Groupe Eroski, la plus grande coopérative de consommation espagnole, et par la consolidation de la Confédération Espagnole des Coopératives de Consommateurs et Utilisateurs (Hispacoop). Néanmoins, force est de signaler également la forte concentration géographique, par activité et par entités existantes, ainsi que le fait que la grande majorité des coopératives sont de très petite taille.

Pour faire face aux défis du marché européen, les coopératives de consommation espagnoles sont associées à Eurocoop, entité qui regroupe environ quatre mille coopératives, lesquelles représentent plus de vingt-trois millions d'associés consommateurs, produisent près de 500.000 emplois, possèdent près de cinquante mille points de vente et réalisent un chiffre d'affaires de cinquante mille millions d'euros environ. En termes relatifs, les coopératives

de consommation espagnoles sont plus importantes que les portugaises, néerlandaises, allemandes et françaises, d'un poids similaire à celui des anglaises, italiennes et grecques, et moins importantes que les scandinaves (finlandaises, danoises et suédoises) et suisses.

Les Coopératives de Consommation font partie, avec d'autres formes commerciales, du secteur du commerce espagnol de détail qui a subi de grandes variations au cours des années 90'. Le changement de comportement des consommateurs, l'introduction des technologies de l'information et la concentration de l'offre sont les trois caractéristiques les plus significatives de ce changement. De plus, le travail des Administrations Publiques s'est tourné vers le développement d'une nouvelle législation dans le cadre du commerce espagnol de détail, par la réglementation des horaires commerciaux et l'approbation d'une Loi d'Aménagement du Commerce Intérieur.

Tout cela a eu une influence sur le comportement des formes commerciales qui s'est axé sur trois aspects fondamentaux : l'adaptation aux changements dans les besoins des consommateurs en facilitant les achats de ceux-ci, la modernisation de la gestion commerciale et l'introduction de nouvelles techniques de ventes, ainsi que l'ouverture d'établissements de plus grande taille. Ce dernier aspect s'est répercuté sur la structure du secteur de telle sorte que, pendant les dix dernières années, il y a eu un développement considérable des supermarchés et hypermarchés et, en même temps, une baisse de la capacité de vente des magasins traditionnels.

En Espagne, la part de marché des coopératives de consommation au sein du secteur de la distribution commerciale est faible, bien qu'il y ait une tendance à la hausse. Néanmoins, dans certains pays européens comme la Finlande, la Suède ou la Suisse, elles sont des leaders sur le marché de la distribution alimentaire. En dépit du soutien juridique et fiscal de la Loi Générale sur les Coopératives, de la Loi Fiscale et des lois propres aux communautés autonomes, la plupart des coopératives de consommation espagnoles sont de petite taille du fait qu'elles concentrent leurs activités dans des localités et sur des groupes de clients très précis. Par conséquent, elles se caractérisent par un fort degré de concentration d'un point de vue géographique (Pays Basque, Communauté de Valence, Catalogne et Andalousie), d'un point de vue économique (distribution commerciale et, dans une moindre mesure, santé, activités culturelles et électricité) et surtout une grosse concentration au niveau des entités (les quatre entités les plus grandes représentent plus de 90% du chiffre d'affaires total).

En dehors du Groupe Eroski, qui représente un peu plus de 90% du chiffre d'affaires total de ces entités, il existe trois autres coopératives relativement présentes sur le marché de la distribution : Bide Onera dans la distribution commerciale, Abacus dans la distribution culturelle et Scias dans le secteur de la santé. Néanmoins, ce groupe de coopératives de taille moyenne s'est consolidé au cours des années 90' grâce à un important processus de modernisation. Par ailleurs, l'expérience du Groupe Eroski (deuxième entreprise de distribution commerciale en Espagne après le Groupe Carrefour), fondé en 1991, montre que les coopératives de consommation peuvent aussi peser sur le commerce espagnol de manière significative.

Par ailleurs, la consolidation, au cours de ces dernières années, des différentes organisations de Coopératives de Consommateurs et Utilisateurs (Hispacoop et UNCCUE) peut favoriser la consolidation des entités de plus petite taille.

Quoiqu'il en soit, les Coopératives de Consommation doivent mener des processus d'intégration qui leur permettront de bénéficier des avantages propres aux entreprises de grande taille (économies d'échelle et externes, accès aux nouvelles technologies), soit par des stratégies de concentration par le biais de fusions et d'absorptions, soit par le développement d'alliances stratégiques qui faciliteront la création de vastes réseaux de coopération solvables. La collaboration avec d'autres catégories de coopératives comme les coopératives agricoles et de crédit peut faciliter ces actions.

Mais l'avantage le plus significatif des coopératives de consommation par rapport au reste des formes commerciales réside dans leur travail consumériste consistant à promouvoir la défense des consommateurs en les organisant et en les intégrant dans la coopérative en tant qu'associés de consommation.

Enfin, il convient d'insister sur la conception des coopératives de consommation en tant qu'entités ayant une triple dimension : entreprises de distribution, entreprises constituées d'associés travailleurs et entreprises qui regroupent en leur sein des associés consommateurs.

TABLEAU N° 20
COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS AU 31-12-2000. PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTITES EN ACTIVITE	**378**
ASSOCIES	**1.196.898**
EMPLOI	**27.396**
- Associés travailleurs Groupe Eroski	10.947
- Autres travailleurs Groupe Eroski	12.947
- Travailleurs autres coopératives	4.079
ESTIMATION DES VENTES	**4.355 mill. d'euros** (724.610 mill. de pts.)
PUNT POINTS DE VENTE	**4.590**
VALEUR AJOUTEE BRUTE ESTIMEE	**623 mill. d'euros** (103.619 mill. de pts.)
PRODUCTIVITE APPARENTE	**22.838 euros** (3.800.000 pts.)

Source : HISPACOOP et UNCCUE.

9. LES COOPERATIVES DE CREDIT

Le secteur des coopératives de crédit a un poids spécifique très important dans l'Economie Sociale et dans les entreprises de participation.

Les coopératives de crédit ont toujours développé un modèle de banque de proximité étroitement liée à leur base sociétaire et à leur clientèle, et engagée dans le secteur économique et territorial dans lequel elles opèrent.

La globalisation de l'économie et les relations de plus en plus intenses entre les différents secteurs économiques ont ouvert et élargi l'espace d'activité traditionnelle des coopératives de crédit et particulièrement des coopératives de crédit agricole, lesquelles se sont implantées avec force dans les nouvelles activités du milieu rural, dans le secteur du commerce, les petites et moyennes industries, l'entreprise familiale et dans le secteur des services en général.

La projection stratégique de l'activité des coopératives de crédit et, notamment, du *Groupe Caja Rural* auquel sont associées la majorité des coopératives espagnoles de crédit (79 des 82 coopératives de crédit agricole sur un total de 89 coopératives de crédit), est axée sur l'obtention d'une plus grande part de marché et sur la réaffirmation de son identité et de sa spécialisation (qui évolue à la manière de son environnement), en incluant de nouvelles activités qui révolutionnent la vision entrepreunariale et sociale du milieu rural, à l'image de ce qui se produit dans le bâtiment, le tourisme rural, les activités en rapport avec l'écologie et l'environnement, les modernes et innovatrices exploitations agricoles et forestières, les PME de tout type, etc.

D'un point de vue social, il faut reconnaître que, par le passé, les coopératives de crédit agricole ont joué un rôle important en tant pionnières en matière de financement du développement rural et comme moyen de soutien dans la construction de son tissu d'entreprises, à une époque où ce milieu n'intéressait pas suffisamment d'autres organismes de crédit et restait financièrement dans l'oubli. Il en allait de même avec d'autres secteurs d'activité urbains de nature corporative qui ont réussi à créer leurs propres coopératives de crédit (populaires et professionnelles).

Par conséquent, il s'agit d'un pari en toute conscience, pour s'être adaptées à l'évolution de leur environnement immédiat qui se traduit, en outre, par une forme de diversification de leur activité qui s'appuie sur deux voies principales :

- L'orientation vers des activités non liées aux activités strictement agricoles même si, dans une certaine mesure, elles sont relativement proches de ces dernières, ainsi qu'une plus grande participation dans d'autres secteurs d'activité.
- Une présence de plus en plus forte dans les centres urbains de taille moyenne et une entrée progressive dans certaines villes moyennes et dans certaines grandes villes.

Les raisons qui ont conduit à cette "diversification rattachée", sans renoncer à la spécialisation traditionnelle du Groupe sont essentiellement au nombre de deux :

- Le besoin de limiter une concentration excessive de risques dans le secteur agricole, vu l'évolution rapide et parfois incertaine de ce secteur dépendant de la politique de l'Union Européenne et soumis au changement incessant des paramètres sociaux, démographiques et économiques du milieu rural.
- La volonté de s'engager dans de nouveaux secteurs d'activité proches du secteur traditionnel ou d'origine, qui généreront des opérations rentables et dont les résultats reviendront en partie à ce secteur traditionnel. Autrement dit, les coopératives de crédit ont souvent exercé leur fonction d'intermédiaire financier en contribuant au transvasement et à la canalisation des flux financiers entre des secteurs d'activité avec des paramètres de financement différents.

En tout cas, la spécialisation qui peut être utilisée comme avantage et comme stratégie compétitive est difficile à maintenir face à la pression des grandes entités. Ce n'est pas un patrimoine à vie d'un organisme financier, ni même un patrimoine qui lui est exclusivement réservé, raison pour laquelle elle doit être adéquatement renforcée, actualisée et comparée.

Au cours des dernières années, la principale stratégie majoritairement suivie par les coopératives de crédit agricole (au contraire des caisses populaires et professionnelles) a été et continue d'être le développement d'un modèle particulier de groupe bancaire avec des idées coopératives qui sont arrivées à envisager l'utilisation du terme de "solidarité efficiente".

Avec l'intercoopération, les coopératives de crédit ont progressé dans la quête des objectifs que le nouvel environnement économique et social de globalisation exige des entreprises pour ce troisième millénaire : croissance,

valeur ajoutée, respect des principes éthiques et d'entreprise, et fonction de développement social, professionnel et humain.

Au cours des prochaines années, nous assisterons vraisemblablement à un renforcement nécessaire de la cohésion du groupe s'il veut continuer à exister en tant que tel, en même temps que se produiront des fusions entre caisses, dans un processus qui a essentiellement commencé en 2000.

Du point de vue de leur fonctionnement, les coopératives de crédit sont des entités tout à fait comparables aux autres organismes de crédit et, au cours des dernières années, elles ont intégré et amélioré leurs méthodes commerciales et de fonctionnement en offrant actuellement l'ensemble de la gamme de produits et services du marché.

Une analyse comparée entre les coopératives de crédit, les caisses d'épargne et les banques permet d'observer que la majorité des coopératives de crédit sont dotées d'une capacité concurrentielle, aussi bien dans les données comparatives relatives à leurs résultats que dans leurs principaux ratios d'activité. Cette analyse met particulièrement en évidence la croissance de la part de marché au cours des dernières années, l'expansion du réseau d'agence (y compris la création de coopératives dans des provinces qui ne comptaient pas de coopératives de crédit locales) et l'augmentation du nombre d'employés.

Ce modèle de banque particulier, qui répond aux principes d'aide mutuelle et de promotion de ses associés, évolue aujourd'hui conformément aux schémas de banque universelle en maintenant un haut degré de spécialisation sectorielle et en offrant à des clients une gamme intégrale de produits et services modernes et compétitifs.

L'apparente confrontation entre l'activité traditionnelle et la nouvelle (ou moderne) activité d'un nombre croissant de coopératives de crédit n'existe pas réellement puisqu'il n'y a pas eu abandon des tâches et fonctions pour lesquelles ont été créées ces entités. En revanche, ce qu'il s'est produit, c'est que le poids spécifique et le volume d'activité directement liée aux secteurs traditionnels semblent s'atténuer (en termes relatifs) vis-à-vis de l'augmentation des opérations dans de nouveaux secteurs. Ce fait s'est vérifié avec une plus grande intensité dans les régions géographiques qui ont le plus changé au niveau de leur configuration économique et entrepreunariale au cours de la dernière décennie.

La pérennité de la formule entrepreunariale du crédit coopératif au sein d'une économie de marché exige l'obtention de résultats suffisants qui permettront de satisfaire avec efficacité, et dans des conditions concurrentielles, aux missions confiées par sa base sociale.

Pour ce faire, la coopérative devra créer de la valeur pour ses associés et clients, et gérer de manière appropriée cette valeur qui aura été créée. En même temps, elle devra être capable de consolider sa stabilité à travers la capitalisation des entités qui la composent et essayer de reverser une partie des bénéfices obtenus aux citoyens et entreprises de son territoire ou de son secteur d'activité.

TABLEAU Nº 21
COOPERATIVES DE CREDIT AU 31-12-2000.
PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTITES EN ACTIVITE		**89**
- Coop. Crédit Agricole	82	
- Caisses Populaires	3	
- Caisses Professionnelles	4	
ASSOCIES		**1.396.954**
EMPLOYES		**14.446**
AGENCES		**3.947**
PARTS DE MARCHE DES COOPERATIVES DE CREDIT AGRICOLE		
- Part des Crédits	4,0%	
- Part des Dépôts	6,0%	
- Part des Agences	8,7%	
VALEUR AJOUTEE BRUTE		**182 mill. d'euros** (130.053 mill. de pts.)

Source : CIRIEC-Espagne.

10. AUTRES COOPERATIVES

Les coopératives sont présentes dans tous les secteurs d'activité économique et, outre celles que nous avons mentionnées précédemment, il convient de citer d'autres groupes de coopératives importants comme les coopératives d'habitation, maritime, sanitaire, de transport, d'enseignement et de services.

En Espagne, les coopératives d'habitation ont effectué un travail important lors des dernières décennies, avec la construction de près d'un million trois cent mille logements. En 2000, il y a plus de 3200 coopératives en activité avec 2200 logements en promotion immobilière. Les coopératives d'habitations sont organisées au niveau de l'Etat au sein de la CONCOVI (Confédération des Coopératives d'Habitations), affiliée au CEPES, et qui, directement ou par le biais de fédérations autonomes, regroupe 3200 coopératives.

Les coopératives maritimes sont près de 200, parmi lesquelles figurent des coopératives d'armateurs, de travail associé de pêcheurs de coquillages, d'équipements de pêche, de services et d'aquaculture. Elles sont fédérées par l'Union Nationale des Coopératives Maritimes Espagnoles (UNACOMAR), affiliée au CEPES.

Par ailleurs, le coopérativisme sanitaire est principalement représenté par le Groupe Coopératif d'Assistance Sanitaire (SCIAS), créé en Catalogne en 1974 par un groupe d'utilisateurs. Le SCIAS, à travers ses deux entreprises associées, offre une couverture médicale à 170.000 associés utilisateurs avec un effectif total de 800 travailleurs, la majorité d'entre eux étant associés. Le SCIAS est affilié au CEPES.

Les entreprises de transport des indépendants, des petits et moyens transporteurs sont à l'origine de l'Union des Coopératives de Transport Espagnoles (UCOTRANS), créée en 1985 afin d'intégrer et de défendre les intérêts des transporteurs indépendants. Depuis l'UCOTRANS, diverses coopératives sectorielles de services ont vu le jour, parmi lesquelles il faut convient de citer : la Coopérative des Transporteurs Internationaux Occasionnels (ANTID), spécialisée dans la gestion du transport international ; l'Association des Transports Routiers (AGTC) ; l'Autoconsommation de Transport Professionnel, CONSUTRANS, société coopérative spécialisée dans la fourniture de biens et services nécessaires au transport ; ACATRANS,

coopérative de travail associé spécialisée dans la gestion des décharges de terres et gravats. UCOTRANS est affiliée au CEPES.

Les coopératives d'enseignement sont constituées, en grande partie, de coopératives de travail associé et, par l'intermédiaire de plus de 600 établissements, elles offrent une couverture d'enseignement à près de 300.000 élèves. Au total, elles emploient 21.000 travailleurs et sont affiliées, pour la plupart d'entre elles, à l'Union Espagnole des Coopératives d'Enseignement (UECOE), cette dernière faisant partie du CEPES.

TABLEAU N° 22
COOPERATIVES D'HABITATION(1) AU 31-12-2000.
PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTITES EN ACTIVITES	3.246
ASSOCIES	1.326.021
HABITATIONS CONSTRUITES	1.261.081
HABITATIONS EN PROMOTION IMMOBILIERE	21.947
EMPLOI DIRECT (associés travailleurs)(2)	3.248
CHIFFRE D'AFFAIRES	1.979 mill. d'euros (329.205 mill. de pts.)

(1) Chiffres des entreprises membres de la CONCOVI.

(2) Emploi indirect 65.841 (trois par habitation).

Source : CONCOVI.

TABLEAU Nº 23
COOPERATIVES D'ENSEIGNEMENT(1) AU 31-12-2000.
PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTITES EN ACTIVITE	613
ASSOCIES	14.712
EMPLOI	21.026
CHIFFRE D'AFFAIRES ESTIME	333 mill. d'euros (55.352 mill. de pts.)
VALEUR AJOUTEE BRUTE ESTIMEE	148 mill. d'euros (24.576 mill. de pts.)

(1) Y compris les CTA d'enseignement.
Source: CIRIEC-Espagne.

11. LES MUTUELLES

Les mutuelles de prévoyance sociale représentent la troisième des grandes familles qui, historiquement, ont donné forme à l'Economie Sociale. Il s'agit d'organismes à but non lucratif, avec une structure et une gestion démocratiques, qui exercent une activité d'assurance facultative, complémentaire du système de prévoyance de la Sécurité Sociale obligatoire.

En Espagne, il existe 443 mutuelles de prévoyance sociale avec plus de deux millions de sociétaires et des recettes (issues des primes) s'élevant à 266.000 millions de pesetas. 75% des mutuelles se trouvent en Catalogne et au Pays Basque. La quasi totalité des mutuelles sont membres de la Confédération Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale, laquelle est affiliée au CEPES.

TABLEAU N° 24
MUTUELLES DE PREVOYANCE SOCIALE AU 31-12-2000.
PRINCIPAUX CHIFFRES

ENTITES EN ACTIVITE	443
SOCIETAIRES	2.050.000
EMPLOI	1.178
RECETTES ISSUES DES PRIMES	1.539 mill. d'euros (255.988 mill. de pts.)

Source : CNEPS.

12. LES ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF D'ACTION SOCIALE

Les "Organisations à but Non Lucratif d'action sociale (ONL)" ne constituent pas une forme juridique univoque. Il n'existe pas non plus de consensus, dans le monde scientifique, pour les baliser ou utiliser une terminologie commune pour s'y référer, même si certaines propositions commencent à être de plus en plus acceptées.

Dans un sens restrictif, les ONL sont définies comme des entités privées qui ne distribuent pas des bénéfices aux personnes qui les contrôlent, mais qui les reversent dans leur activité sociale, et qui juridiquement, dans notre pays, apparaissent sous la forme d'associations, de fondations et d'organisations particulières comme Caritas, ONCE et la Croix Rouge. D'un point de vue plus large, on conçoit les ONL comme des entités à but non lucratif dont l'objet réside dans l'utilité sociale, ce qui comprend dans ce cas les coopératives et notamment les coopératives d'initiative sociale et certaines entités commerciales.

Par ailleurs, le domaine de l'action sociale comprendrait, d'une manière restrictive, uniquement ce que l'on appelle "services sociaux", des services relevant généralement de la compétence des Portefeuilles de la "Providence Sociale" ou des "Affaires Sociales" des différentes administrations publiques espagnoles, tandis qu'au sens large, l'action sociale comprendrait les activités dans lesquelles les ONL, au sens strict du terme, exerceraient principalement leur action (le critère anglo-saxon de classification internationale des ONL –ICNPO - répondrait à cette vision).

Indépendamment du sens large ou strict avec lequel nous envisageons les ONL, celles-ci versent dans les économies où sont intégrés des bénéfices macro et microéconomiques d'intérêt général. D'un point de vue économique, elles exercent trois fonctions qui sont traditionnellement assignées à l'Etat (les fonctions Attributive, Redistributive et Régulatrice), en vertu de leurs avantages d'efficience, d'efficacité et de rapidité dans la mise en œuvre de réponses, dans leur capacité à mobiliser des ressources volontaires et dans leur contribution pour réaliser des tâches d'insertion au travail de collectifs déprimés et de création d'emplois émergeants (services de proximité). D'un point de vue politique, ces organisations sont capables de créer et de développer du patrimoine et du capital socio-institutionnel, de favoriser la participation sociale

publique, d'être porteuses de culture et de valeurs de progrès, de tolérance et de dialogue, et de liens de cohésion socio-économique.

Néanmoins, ces contributions à l'intérêt général peuvent perdre de leur poids en raison de problèmes intrinsèques au secteur même, précisément au niveau de la faiblesse de leur structure économico-financière, de l'instabilité de leur capacité de mobilisation sociale et de la forme particulariste de leurs actions.

Le déploiement et la nature des ONL d'action sociale sont intimement liés aux problèmes substantifs et aux besoins de services de bien-être ou providence sociale exprimés par la société dans une période historique déterminée, ainsi qu'au rôle de l'Etat au moment de donner des réponses.

En matière de services sociaux, l'Etat-providence espagnol est jeune ; il a été fondé à la fin des années vingt et répond au modèle latin. Dans ce modèle, le secteur institutionnel des ONL se caractérise par une forte dépendance financière publique, à cause d'une insuffisante coordination et concertation ONL-Secteur public de la politique sociale, favorisée par un éloignement interinstitutionnel et une faible réglementation du secteur des ONL et de leur rôle dans la politique sociale, en dépit du fait que de plus en plus de responsabilités leur sont attribuées en matière d'offre de services de providence sociale.

Deux étapes ont marqué la récente évolution de l'environnement des ONL d'action sociale en Espagne. La première partie de l'avènement démocratique, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, se caractérise, d'un point de vue économique, par une croissance accélérée de besoins (vieux et nouveaux) auxquels, de façon pionnière et dans un contexte de décentralisation territoriale des compétences, le Secteur Public donne des réponses, ce qui crée une véritable mosaïque d'*Etats-providence* à l'échelle régionale en termes de réglementation (lois des services sociaux), une consécration de moyens et d'attitudes envers les ONL d'action sociale. Pendant cette période, on part d'environ 1000 associations créées annuellement, entre 1968-1979, pour atteindre un taux de création de 500% pendant les années 1977-1983 et au début des années 90'. Le taux se stabilise au milieu des années 90' autour de 13.000 associations créées chaque année. L'insuffisance du réseau public de services sociaux et la présence d'un important parc d'ONL d'action sociale ont contribué à la quête, dans la réglementation publique des communautés autonomes, du besoin de collaboration administration publique-initiative sociale,

bien que qu'une réelle institutionnalisation, par la voie de la réglementation notamment, ait été faible.

A partir de la fin des années quatre-vingt, dans un contexte de restriction budgétaire, l'attitude des pouvoirs publics envers les services sociaux change de manière significative, en renforçant la flexibilité (puisque l'insécurité financière limite les possibilités de futurs engagements en matière de recettes) et l'externalisation (définie pour des raisons de coût de gestion et de conflictivité sociale). Dans ce domaine, les différentes administrations vont continuer à développer les ressources financières destinées au secteur des services sociaux, alors que le réseau public va très peu se développer, les ONL d'action sociale étant les principaux acteurs d'exécution de ce nouveau déploiement. La capacité publique à conditionner et définir le développement et la nature des ONL d'action sociale est extraordinaire, tout en étant son principal client et régulateur : lois de l'Etat et des Communautés Autonomes sur les fondations, lois sur le volontariat, certaines lois des Communautés Autonomes sur les associations, nouveau cadre fiscal des entités à but non lucratif, stabilisation des ressources provenant de 0,52% de l'IRPP, institutionnalisation d'organes consultatifs – Conseil des ONG, fondations, d'Economie Sociale –, clause sociale dans la Loi des Contrats de l'Etat et extension de la formule contractuelle face à la subvention. Cependant, cette activité régulatrice s'avère insuffisante du point de vue de la capacité des ONL d'action sociale à exercer leurs fonctions.

D'après les données du Registre Nationale des Associations du Ministère de l'Intérieur (RNA), actuellement (en 1999), 212.843 associations ont été recensées sur l'ensemble du territoire espagnol, celles-ci étant concentrées en Andalousie, en Catalogne, à Madrid et dans la Communauté de Valence. La répartition par activités économiques montre que ce sont les groupes d'associations "Culturelles et Idéologiques" et d'associations "Sportives, de Loisirs et de Jeunes" les plus nombreux (associations faiblement fédérées), suivis à distance des associations "Educatives" et de "Proximité", et à l'opposé se trouvent les associations pour "Handicapés", des "Familles, Consommateurs et du Troisième Age" et les "Philanthropiques".

Quant aux données du Répertoire Central des Entreprises (DIRCE) de l'Institut National de Statistiques (INE), elles comptabilisent, pour la même année et avec une activité économique officiellement révélée (numéro d'inscription fiscale et de sécurité sociale), seulement 77.263 “Associations et autres types d'entités”, dans lesquelles sont inclus, outre les associations, fondations, associations de pêcheurs, clubs sportifs et autres entités à but non

lucratif, des entreprises comme les "Groupements provisoires d'entreprises", les Mutualités et Mutuelles de prévoyance sociale ainsi que les caisses d'épargne.

215.307 salariés équivalents à plein temps travaillent dans le secteur des ONL d'action sociale, au sens strict du terme, répartis dans 11.268 entités. Au sens plus large, en incluant les coopératives d'initiative sociale, les ONL emploient presque 300.000 travailleurs rémunérés.

En termes de chiffres macro-économiques et financiers, les ONL d'action sociale contribuent à la Valeur Ajoutée Nationale à hauteur de 0,49% à 1,1%, en fonction de la conception de ce champ.

Vers la fin de l'année 1999, il y avait 3122 ONL déclarées d'utilité publique et reconnues en tant que telles, ce qui correspond à 1,45% de l'ensemble des associations inscrites. Ces entités bénéficient de la loi sur les Fondations (Loi 30/1994, du 24 novembre) qui établit des avantages fiscaux et des privilèges extraordinaires.

Les 825 coopératives d'initiative sociale existant en Espagne sont concentrées en Catalogne, en Andalousie et dans la Communauté de Valence (58% du total) et emploient 45.000 travailleurs qui sont majoritairement (77%) des femmes et dans 27% des cas des associés travailleurs.

Dans une perspective d'entreprise, les ONL d'action sociale sont majoritairement des petites entreprises, étant donné que, d'après le DIRCE, 50% des associations n'ont pas de salariés et que presque un tiers de ces associations emploient 1 à 2 travailleurs. Si nous nous en tenons aux "Associations exerçant une activité économique", environ 21.506 entités, 72,6% sont des micro-entreprises de 3 à 9 travailleurs, 24,9% des micro-entreprises associatives de 10 à 99 travailleurs, 447 sont des moyennes entreprises associatives de 100 à 499 travailleurs, et les 95 associations restantes sont de grande taille, avec 500 travailleurs ou plus. Selon les études les plus récentes, 50% des associations ont un budget inférieur à 9 millions de pesetas, la moyenne se situant autour de ce chiffre. En ce qui concerne les fondations, leur moyenne atteint les 68 millions de pesetas. 75% des deux types d'entités ne dépassent pas 61 millions de budget. Les coopératives sont plus grandes avec un chiffre d'affaires moyen en 1999 de 176 millions de pesetas environ, bien que 52% d'entre elles réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions par an.

Nous assistons à deux processus de professionnalisation et d'amélioration de la gestion économique d'entreprise de certains segments des ONL d'action sociale, l'un par la construction de structures réticulaires (fédérations, groupes d'entreprises), l'autre en développant des processus de développement d'organisation interne à partir d'organisations de volontariat vers des entreprises sociales.

La forte de croissance de l'emploi dans le secteur des ONL d'action sociale présente actuellement une lacune à combler : la précarité de l'emploi, fait que l'on observe aussi bien dans les associations et fondations que dans les coopératives d'initiative sociale.

Les ressources humaines non rémunérées (volontariat) sont importantes dans les ONL (pas dans les coopératives), et notamment dans les plus petites. Il y a près d'un demi million d'espagnols qui réalisent des tâches de volontariat dans les services sociaux.

La principale source de financement des ONL d'action sociale est le Secteur Public. Les donations privées ne représentent qu'une très faible part. 75% du chiffre d'affaires global des coopératives d'initiative sociale est réalisé avec les administrations publiques tandis que 82,5% des associations et fondations ont passé un accord de gestion de services avec un organisme public.

Les perspectives en matière de développement du secteur des ONL d'action sociale dépendent en grande partie de la capacité à surmonter d'importantes faiblesses, parmi lesquelles il faut notamment souligner la nature de la relation entre le Secteur Public et les ONL d'action sociale puisque c'est le principal élément qui définit la nature et le développement de ces organisations. Leur condition actuelle de clients-bras exécuteur de la politique sociale des administrations publiques espagnoles les situe dans une position de dépendance par rapport à ces dernières. La nature de la dépendance financière et régulatrice affecte l'emploi, la qualité du service et les possibilités de développement des propriétés générales du secteur.

13. GROUPES D'ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

Les groupes d'entreprises de l'Economie Sociale espagnole les plus significatifs sont, entre autres, les suivants :

MONDRAGÓN CORPORATION COOPERATIVE (MCC)

L'aventure de MCC débute en 1956 et c'est actuellement un des plus importants groupes d'entreprises du Pays Basque. Au début des années 1990, MCC a modifié sa structure organisationnelle, antérieurement basée sur des groupes régionaux, en la transformant en une structure plus en accord avec les critères concurrentiels établis par les besoins imposés par les marchés internationaux. C'est ainsi qu'est né le Groupe Financier actuel, lequel comprend la société de crédit coopératif, la Caja Laboral Popular et l'organisme de prévoyance sociale, Lagun-Aro. Il y a également le Groupe Industriel composé de sept Divisions Sectorielles divisées en seize Groupes Sectoriels, ainsi que le Groupe de Distribution. A ces trois groupes, il faut ajouter les centres corporatifs dépendant du bureau central et de la Mondragón Unibertsitatea.

La direction stratégique de ces trois groupes est menée par le bureau central après avoir faire l'objet d'un large débat entre les instances de tous les niveaux. Le Congrès de MCC définit les grandes lignes de la politique de la corporation dans son ensemble. La Commission Permanente de MCC est l'organe représentatif des congrès et le Conseil Général est l'organe exécutif du groupe.

Au cours de l'exercice 2000, MCC s'est non seulement consolidé en tant que groupe d'entreprises mais a aussi créé 6713 postes de travail nets, soit une hausse de 14,38% par rapport à l'année précédente, et de ce fait, l'effectif comprenait 53.377 personnes dont 28.889 étaient employées à la CAV, 20.147 par le reste de l'Etat et 4.665 travaillaient à l'étranger.

Le chiffre d'affaires des groupes Industriel et de Distribution a considérablement augmenté : 13,6% pour l'exercice 2000, ce qui l'a fait passer de 6,27 milliards d'euros en 1999 à 7,06 milliards d'euros, avec des investissements de 730 millions d'euros et une croissance de 41%. Les résultats de cet exercice ont atteint 405 millions d'euros. L'aspect le plus significatif du

Groupe de Distribution pendant l'exercice 2000 fut la création de plus de 3000 nouveaux emplois, dont 600 au Pays Basque.

En 2000, le chiffre d'affaires total du Groupe Industriel s'est élevé à 3110 millions d'euros, ce qui dans l'ensemble, en interne comme en externe, signifie une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Cette croissance s'est accompagnée d'une création d'emploi net de 3248 postes, ce qui a porté l'emploi à 25.161 personnes dont 3314 étaient placées à l'étranger.

L'internationalisation du Groupe Industriel est un de ses principaux objectifs. En ce sens, au cours de l'exercice 2000, le groupe est parvenu à exporter près de la moitié de la valeur industrielle (49%), et pour 2004, conformément au plan stratégique de MCC, le groupe espère atteindre les 57%, en ajoutant à la valeur des exportations la valeur produite à l'étranger.

En 2000, CLP (Caja Laboral Popular) a clôturé l'exercice avec un volume de passifs monétaires (dépôts et comptes) de 7.030 millions d'euros, alors qu'elle affichait à ce titre 5.700 millions d'euros en 1998 et 6.330 millions d'euros l'année suivante. Les résultats de l'exercice en question ont été de 132,35 millions d'euros, soit une augmentation de 8,1% par rapport à l'année antérieure. Il faut souligner que CLP est la première entité européenne ayant obtenu le "Q" d'argent dans le domaine de la qualité.

Pour Lagun-Aro, on peut dire que l'exercice 2000 a été positif, et bien plus encore si l'on tient compte que les fonds d'investissement en Espagne ont réduit son patrimoine cumulé de 11,3% avec une rentabilité négative de 2,6%. Dans ce cadre de référence, Lagun-Aro a obtenu une rentabilité de 8,1%. Il faut également mentionner l'intégration de 1590 nouveaux mutualistes, soit une augmentation de 7% par rapport à 1999. Ainsi, fin 2000, le nombre de bénéficiaires de pensions s'élevait à 5.500 personnes : 4.013 retraités, 1.033 cas de veuvage et 454 personnes frappées d'incapacité permanente.

A l'heure actuelle, le projet de plus grande envergure et le plus emblématique de MCC est le Pôle d'Investissement Garaia, prévu sur huit ans. Le projet envisage la création de 20 centres d'entreprise regroupant plus de 500 chercheurs. Ces centres seront situés face au siège de MCC et à proximité de la Mondragón Unibertsitatea et du centre de recherche Ikerlan. La société de gestion a été constituée en décembre 2000, avec un capital de 20 millions d'euros apportés par le Gouvernement Basque, la Députation Forale de Gipuzkoa et MCC. Par conséquent, il s'agit d'un projet à la fois privé et public

qui supposera la création d'une "ville de savants". Ce Pôle, ainsi que le Plan des Sciences et de la Technologie, la Mondragón Unibertsitatea et les centres technologiques et de recherche actuels constitueront les piliers du dénommé Système Intégré d'Innovation. En somme, ce système sera la base du futur développement technologique des entreprises de MCC, en les dotant d'une infrastructure physique et humaine, condition sine qua non à la consolidation du groupe d'entreprises coopératif.

TABLEAU N° 25
MONDRAGÓN CORPORATION COOPERATIVE (MCC).
PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Entreprises	120
- Emplois	53.377
- Ventes	7.065 millions d'euros (1.175.548 millions de pts.)
- Résultats	405 millions d'euros (67.371 millions de pts.)
- Ressources propres	2.295 millions d'euros (381.814 millions de pts.)
- Investissements	738 millions d'euros (122.836 millions de pts.)

Source : Mondragón Corporation Coopérative (MCC).

LE GROUPE D'ENTREPRISES COOPERATIF VALENTIEN (GECV)

Le Groupe d'Entreprises Coopératif Valentien (GECV) est un groupe coopératif avec une forte présence de coopératives de travail associé. Dans une certaine mesure, le GECV est un groupe coopératif ayant quelques similitudes avec MCC.

Les origines de ce groupe remontent à 1969, année de constitution de la Coopérative de Logements Populaires (COVIP) et de la Coopérative Industrielle de Services (COINSER). Ce groupe comprenait des professionnels de l'activité

immobilière qui s'occupaient de la gestion des coopératives d'habitation. COINSER a permis la création d'autres coopératives, à Valence, qui avaient certains liens avec le reste des coopératives.

C'est en 1978 que la Coopérative de Crédit Populaire (Crédito Popular) a vu le jour avant de s'appeler plus tard la Caixa Popular. COINSER a intégré la Caixa Popular pour constituer jusqu'en 1983 ce qui a été appelé la Division d'Entreprise. Pour sa part, Caixa Popular assumait les déficits que générait la Division d'Entreprise et octroyait une couverture institutionnelle à ce qui a commencé à s'appeler Groupe Coopératif rattaché à la Caixa Popular. Ainsi, les coopératives nouvellement constituées utilisaient le crédit de Caixa Popular et les services de conseil étaient assurés par sa Division d'Entreprise.

Comme nous l'avons indiqué, la structure du groupe coopératif valentien était au début de son aventure similaire à celle de Mondragón. Ainsi, la relation entre les coopératives individuelles et la Caixa Popular reposait sur un contrat d'association dont les contenus étaient similaires à ceux repris par les contrats de CLP avec les coopératives industrielles du Groupe de Mondragón. De cette manière, Caixa Popular assumait des responsabilités non conformes à un organisme de crédit puisque la réglementation de la Banque d'Espagne exigeait de ne pas concentrer autant de risques mais de les diversifier.

Au début des années 1980, plus précisément entre les années 82 et 83, ce groupe coopératif a subi une crise et, après une période de réflexion profonde sur son avenir, il a décidé de rompre avec le modèle de Mondragón. De ce fait, en 1987, sept coopératives créent le GECV (dénomination actuelle). Parmi ces sept coopératives fondatrices, la Caixa Popular et Consum sont les plus importantes. En 2000, le GECV comprenait dix entreprises : 5 coopératives de travail associé, 3 coopératives mixtes (Caixa Popular, Consum et Assecoop — consommateurs et associés travailleurs), une Société de Travailleurs et une coopérative d'habitation.

Le GECV est une coopérative de second degré dont la mission est de développer et divulguer les valeurs et principes coopératifs. Il vise également à atteindre des objectifs économiques, à savoir : 1) créer de l'emploi ; 2) augmenter le niveau de stabilité économique et organisative ; 3) exploiter les économies d'échelle ou les synergies que l'on obtient de la coopération ; 4) consolider et développer l'esprit coopératif avec une gestion adéquate et une éthique et une culture d'entreprise propre ; et 5) constituer un Fonds d'Investissement Coopératif.

Le Fonds d'Investissement Coopératif a été constitué en 1990 avec un apport au capital social initial de 100.000 pesetas par coopérative et, dans les exercices suivants, chaque coopérative contribue à hauteur de 10% de ses résultats annuels. Ce fonds permet de financer des nouveaux projets ou d'autres projets viables en cours, qui génèrent tous de la richesse et de l'emploi. Ces projets peuvent être proposés par une coopérative associée ou par plusieurs coopératives appartenant au GECV. Pour l'exercice 2000, ce fonds disposait de 4,75 millions d'euros pour financer ces projets. Dans leur majorité, les investissements de ce fonds sont matérialisés dans le groupe même, 73% en 2000, 4% dans d'autres coopératives et le reste dans d'autres investissements, auxquels, pour certains d'entre eux, participait le GECV.

Quand le GECV a été constitué, les sept coopératives fondatrices employaient 1.648 personnes. Dix ans plus tard, en 2000, le groupe avait 6.590 postes de travail. Pendant toutes ces années, de l'emploi net a été créé, celui-ci ayant augmenté de 20% au cours du dernier exercice.

Les ventes du GECV ont également augmenté lors de la période 1990-2000, passant de 107 millions d'euros à 639 millions d'euros. Ces ventes ont connu des croissances positives pour tous les exercices, augmentant de 2,5% en 2000. Il s'est passé un peu la même chose avec les résultats qui ont augmenté de 2,5% lors du dernier exercice.

TABLEAU N° 26
GROUPE D'ENTREPRISES COOPERATIF VALENTIEN (GECV).
PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Entreprises	10
- Emplois	6.590
- Ventes	640 millions d'euros (106.442 millions de pts.)
- Bénéfices	12 millions d'euros (1.978 millions de pts.)
- Ressources propres	100 millions d'euros (16.617 millions de pts.)

Source : Groupe d'Entreprises Coopératif Valentien (GECV).

LE GROUPE ONCE

L'Organisation Nationale des Aveugles Espagnols (ONCE) est un groupe d'entreprises appartenant à l'Economie Sociale. Ce groupe est divisé en deux sous-holdings et forme, dans son ensemble, une des principales organisations à but non lucratif de l'Etat espagnol, inscrite dans l'Economie Sociale.

La ONCE est née en 1938 afin d'offrir une assistance et une formation aux aveugles et d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, au début de son aventure, la ONCE exerçait ses activités exclusivement pour les aveugles. Par la suite, elle a orienté ses activités, par l'intermédiaire de la Fondation ONCE, vers les personnes souffrant d'un handicap, quel qu'il soit.

Comme dans toutes les entreprises d'Economie Sociale, la démocratie interne est un principe fondamental dans le fonctionnement de la ONCE. Chaque électeur possède une voix et lors des élections de 2000, les 58.000 adhérents de la ONCE ont élu les membres du Conseil Général et les 17 Conseillers Territoriaux. Ces conseillers sont élus dans de véritables élections politiques internes dans lesquelles interviennent plusieurs partis politiques qui ne se reflètent en aucun cas dans les élections pour le parlement central, autonome ou les collectivités locales. La personne ayant un droit de vote ne peut choisir qu'un liste et si celle-ci n'obtient pas au moins 3% des voix, elle ne peut être représentée au Conseil. Enfin, il faut souligner que le Conseil Général est l'organe de direction de la ONCE.

D'un point de vue juridique, la ONCE est définie, quant à sa nature et à ses objets, dans les articles 1 et 2 du DR 358/1991 modifié, le cas échéant, par le DR 1.200/1999. Ces préceptes juridiques reconnaissent que la ONCE est une Corporation de Droit Public à caractère social, avec une personnalité juridique propre et tout à fait capable d'agir, qui exerce son activité sur l'ensemble du territoire espagnol, sous le Protectorat de l'Etat.

Le groupe ONCE est dirigé par la ONCE-mère qui chargée de concevoir la politique de vente des billets de loterie. Sur l'ensemble des recettes obtenues de la vente des billets de loterie, 3% des recettes sont destinées à la Fondation ONCE et peuvent ainsi servir de soutien financier pour la Corporación Empresarial *(Corporation d'Entreprises)* ONCE, SA (CEOSA). En 2000, ONCE-mère possédait 28.000 travailleurs dont 60% étaient des aveugles. Les recettes obtenues se sont élevées à 2,43 milliards d'euros.

La Fondation ONCE est l'instrument opérationnel du groupe dans le secteur de la solidarité avec d'autres handicapés. Cette Fondation dispose d'une structure souple, moderne et ne fait pas partie de la ONCE-mère ni d'autres organes de gestion.

Pour développer l'emploi et la formation de personnes handicapées, a été créée en 1989 la société Fundosa Grupo, SA, une société instrumentaire de la Fondation ONCE qui possédait 100% de son capital. La fonction de Fundosa consistait à subventionner des postes de travail dans des sociétés dans lesquelles elle avait des participations, sans se préoccuper de la rentabilité. Cette action fut critiquée au sein du groupe, raison pour laquelle il a été décidé de créer des emplois directs au lieu de le faire avec des sociétés objet de participations.

C'est pour cette raison qu'a été créée en 1993 la CEOSA, dont ONCE-mère possède 100% du capital, ce qui a donné lieu à un holding d'entreprises. CEOSA opère en tant que corporation de contrôle stratégique et, par conséquent, les entreprises du groupe bénéficient d'une grande autonomie, avec reconnaissance des particularités de chaque entreprise.

Actuellement, le holding d'entreprises de la ONCE, CEOSA, compte 15 entreprises qui emploient plus de 15.000 travailleurs et qui exercent leurs activités dans divers domaines entrepreunariaux avec des critères de rentabilité, seule façon de se consolider en tant que groupe. Ces entreprises exercent leurs activités dans le secteur du bâtiment, du tourisme, de l'immobilier, de l'hôtellerie, des services, etc. En 2000, CEOSA a réalisé un chiffre d'affaires de 680 millions d'euros.

Enfin, à long terme (sur 10 ans), le Groupe ONCE envisage de créer 20.000 postes de travail pour les personnes handicapées. Pour ce faire, des programmes de formation seront mis en place. L'objectif recherché est d'intégrer totalement ces personnes handicapées dans le monde du travail et, pour cela et pendant toute cette période, plus de 40.000 actions de formation seront mises à exécution. De cette manière, la ONCE deviendra le premier opérateur de l'Etat dans le domaine de la formation et de l'emploi de personnes handicapées.

TABLEAU N° 27
ORGANISATION NATIONALE DES AVEUGLES ESPAGNOLS (ONCE) ET FONDATION ONCE. PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

ONCE	
- Adhérents	58.500
- Travailleurs	28.000 (60% d'aveugles)
- Chiffre d'affaires	2.432 millions d'euros (404.600 millions de pts.)
CORPORACIÓN EMPRESARIAL ONCE S.A.	
- Entreprises	15
- Travailleurs	15.000
- Chiffre d'affaires	679 millions d'euros (113.000 millions de pts.)
GROUPE FUNDOSA	
- Entreprises	61 (plus de 140 centres de travail)
- Travailleurs	11.299
* Handicapés	69%
* Valides	31%
- Chiffre d'affaires	135 millions d'euros (22.500 millions de pts.)

Source : Organisation Nationale des Aveugles Espagnols (ONCE).

GROUPE COOPERATIF D'ASSISTANCE SANITAIRE (SCIAS)

Le groupe SCIAS est en Catalogne un modèle coopératif de médecine sociale comprenant cinq entités : la **Coopérative de Travail Autogestion Sanitaire**, qui regroupe plus de 4500 médecins. Cette coopérative possède **Assistance Sanitaire Collégiale (ASC)** qui offre une assistance médicale et sanitaire à plus de 200.000 assurés. Autre entité faisant partie du SCIAS : Montepío de Prévoyance Sociale d'ASC, créée en 1957. Le groupe comprend également **CECOEL** (Centre de Coordination Electronique) qui offre une couverture informatique aux entreprises du groupe et **CECOIDIM** (Centre Cooperatiu D'Imatges Diagnóstiques) qui exploite les nouvelles technologies de diagnostic par l'image. Dernière entité du groupe, le **Laboratoire de Biologie Moléculaire BIOPAT**. En 2000, le groupe comptait 170.443 associés-utilisateurs dont 697 étaient des associés travailleurs et 111 des travailleurs non associés. Cette année-là, le groupe a obtenu 41.618 millions d'euros de recettes et ses bénéfices se sont élevés à 90.000 euros.

TABLEAU Nº 28
GROUPE COOPERATIF D'ASSISTANCE SANITAIRE (SCIAS)
PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Entreprises associées	2
- Emplois	808
- Chiffre d'affaires	33 millions d'euros (5.565 millions de pts.)

Source : Groupe Coopératif d'Assistance Sanitaire (SCIAS).

UNION DES DETAILLANTS ESPAGNOLS, SOCIETE COOPERATIVE (UNIDE)

L'UNIDE est une coopérative (du secteur de la distribution) qui achète et distribue des marchandises pour faciliter l'activité commerciale de ses associés dans le secteur des supermarchés et self-services. Le siège central de l'UNIDE est à Madrid. L'UNIDE compte également trois directions régionales dans la

Zone Centre (Madrid, Cáceres, Logroño et Segovia), dans la région du Levant, avec des directions sises à Alicante et aux Canaries, et une activité à Las Palmas et Santa Cruz de Tenerife.

TABLEAU Nº 29
GROUPE UNIDE. PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Entreprises associées	8
- Emplois	531
- Associés coopérativistes	1.825
- Chiffre d'affaires	470 millions d'euros (78.250 millions de pts.)

Source : UNIDE.

GROUPE ANECOOP

ANECOOP est une coopérative de second degré qui a été constituée à Valence en 1977 et dont la finalité initiale était l'exportation des agrumes de ses coopératives associées. Mais, très rapidement, elle a diversifié son offre d'exportation de telle sorte que, à l'heure actuelle, il y a quatre grands groupes de produits que la coopérative commercialise : les agrumes, les légumes, les fruits et les vins.

Bien que, dans un premier temps, l'activité commerciale d'ANECOOP ait été exclusivement axée sur l'exportation, depuis 1990 cette coopérative a également orienté son activité vers le marché intérieur qui absorbe plus de 7% de son volume total de ventes. 83% des ventes sont destinées à l'Union Européenne, l'Allemagne et la France étant les principaux clients.

ANECOOP dispose d'un réseau commercial important et a créé ou possède des participations dans diverses sociétés de commercialisation situées en France, en Angleterre, en Allemagne et en Pologne. Elle a également des bureaux en Finlande, Suisse et République Tchèque.

Actuellement, et depuis 1995, ANECOOP est la première entreprise espagnole de commercialisation de fruits et légumes et fait partie des plus grandes entreprises de l'Union Européenne dans la commercialisation de produits frais agricoles.

TABLEAU Nº 30
ANECOOP. PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Nombre d'entreprises associées	111
- Ventes	362 millions d'euros (60.213 millions de pts.)
- Fonds propres	16 millions d'euros (2.598 millions de pts.)

Source : ANECOOP.

GROUPE CAJA RURAL

Le Groupe Caja Rural a son origine dans l'Association Espagnole des Coopératives de Crédit Agricole créée en 1989 par 24 coopératives de crédit agricole qui ont commencé à utiliser la dénomination actuelle de **Groupe Caja Rural** en 1994. Le secteur d'activité de ce groupe financier coopératif est principalement axé sur le milieu agricole, fortement lié aux coopératives et autres exploitations agricoles et forestières ainsi qu'au tissu d'entreprise des PME implantées dans leurs espaces territoriaux respectifs. Au cours des dernières années, nous avons aussi constaté une présence de plus en plus importante dans le milieu urbain.

Le **Groupe Caja Rural** a développé une structure bifonctionnelle, à savoir la fonction coordinatrice-représentative et la fonction opérationnelle :

- Les fonctions de coordination, de direction et de représentation sont du ressort de l'**Association Espagnole des Coopératives de Crédit Agricole (AECR).**

- Les fonctions opérationnelles sont principalement du ressort des coopératives de crédit agricole, celles qui ont donné naissance au Groupe, et des entités centrales spécialisées dans les missions que les caisses confient à celles-ci.

De cette manière, la structure associative et d'entreprise qui forme actuellement le Groupe Caja Rural se compose de trois éléments :

- Les 79 coopératives de crédit agricole qui constituent le pilier économique et sociétaire du Groupe.
- **L'Association Espagnole des Coopératives de Crédit Agricole (AECR)**, comme plate-forme pour le développement et la coordination du Groupe et comme point de rencontre des intérêts communs des coopératives de crédit agricole associées.
- Les entités ayant des fonctions opérationnelles spécifiques et vitales pour le Groupe, à savoir : **Banque Coopérative Espagnole (BCE), Agricole Services Informatiques (RSI) et Agricole Groupe Assureur (Assurances RGA)**.

TABLEAU Nº 31
GROUPE CAJA RURAL. PRINCIPAUX CHIFFRES AU 31-12-2000

- Nombre de Coop. Crédit Agricole	79
- Nombre de bureaux	3.531
- Associés (personnes physiques)	1.247.635
- Associés (entreprises)	56.457
- Total associés	1.304.092
- Employés	12.021
- Actifs	29.509 millions d'euros (4.909.875 millions de pts.)
- Fonds propres	2.221 millions d'euros (369.583 millions de pts.)
- Dépôts	24.122 millions d'euros (4.013.541 millions de pts.)
- Crédits	20.310 millions d'euros (3.379.369 millions de pts.)
- Part de marché Dépôts	6,0%
- Part de marché Crédits	4,3%

Source : Union Nationale des Coopératives de Crédit et Association Espagnole des Coopératives de Crédit Agricole.

AN, SOCIETE COOPERATIVE

AN, Société Coopérative est une coopérative de degré supérieur qui regroupe des coopératives de premier et second degré, sectorielles, locales, régionales et provinciales. AN exerce une activité multifonctionnelle de production, commercialisation et de services dans le domaine agricole. Ses origines remontent à 1910, année au cours de laquelle a été créée la Fédération Agrosociale Navarraise qui, après la guerre civile, a pris le nom de UTECO Navarra, avant d'exercer ses activités d'entreprise sous le nom de Agropecuaria Navarra à partir de 1981.

AN comprend actuellement 142 coopératives associées. La plupart de ces coopératives sont implantées en Navarre bien qu'une vingtaine d'entre elles se trouvent en Castille-León, au Pays Basque et en Aragon.

Lors de l'exercice 2000-2001, les recettes ordinaires d'exploitation se sont élevées à 247,42 millions d'euros (41.167 millions de pesetas). La majorité de ces recettes sont issues de la commercialisation de céréales, de fruits et légumes, de produits d'élevage et de la vente aux associés de fournitures agricoles et d'élevage.

Pour l'exercice de l'ensemble de cette activité, AN compte des fabriques d'aliments pour animaux, des entrepôts, un séchoir à céréales et une usine de mélange d'engrais, un entrepôt et un magasin de pièces de rechange, un centre de groupage et d'expédition de produits horticoles, etc.

TABLEAU N° 32
AN, SOCIETE COOPERATIVE.
PRINCIPAUX CHIFFRES. EXERCICE 2000-2001 (30-06-01)

- Coopératives associées	142
- Recettes d'exploitation	247,42 millions d'euros (41.167 millions de pesetas)
- Frais de personnel	6,26 millions d'euros (1.041 millions de pesetas)
- Résultats de l'exercice	3,14 millions d'euros (522 millions de pesetas)

Source : AN, Soc. Coop.

ANNEXES

ANNEXE Nº 1. REPERTOIRE DES ORGANISATIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE

ENTITES REPRESENTATIVES DU SECTEUR D'ENTREPRISE DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ESPAGNE

CEPES, Confederación Empresarial Española de la Economía Social
C/ Vallehermoso, 15-1º
28015 Madrid
Tél: 91/5930412
Fax: 91/4487393
e-mail: info@cepes.es
http:// www.cepes.es

CEPES-ANDALUCÍA, CONFEDERACIÓN DE ENTIDADES PARA LA ECONOMÍA SOCIAL DE ANDALUCÍA
C/ Sales y Ferrer 2, esquina a C/ Morería
41004 Sevilla
Tél: 95-4500421
Fax: 95-4500775
e-mail: recepción@cepes-andalucia.es
http:// www.cepes-andalucia.es

CONCOVI, CONFEDERACIÓN DE COOPERATIVAS DE VIVIENDAS DE ESPAÑA
C/ Vallehermoso 15, 1ª planta
28015 Madrid
Tél: 91-447.93.01 - 91-593.11.95
Fax: 91-593.90.72
e-mail: concovi@wanadoo.es

CCAE, CONFEDERACIÓN DE COOPERATIVAS AGRARIAS DE ESPAÑA
C/ Valencia nº 1- subsuelo
Pabellón Central
08015 Barcelona
Tél: 93-2260369
Fax: 93-2260673
e-mail: ccae@ccae.es
http:// www.ccae.es

CCC, CONFEDERACIÓ DE COOPERATIVES DE CATALUNYA
C/ Jonqueras 16- 3º A
08003 Barcelona
Tél: 93-2680224
Fax: 93-2681699
e-mail: fecoservei@redestb.es
http:// www.ccc.es

CCE, CONFEDERACIÓN DE COOPERATIVAS DE EUSKADI
C/ Reyes de Navarra 51- Bajo
01013Vitoria Gasteiz – Álava
Tél: 945-257088
Fax: 945-253959
e-mail: cce@jet.es

CERMI, COMITÉ ESPAÑOL DE REPRESENTANTES DE MINUSVÁLIDOS
C/ General Perón 32- 1ª planta
28020 Madrid
Tél: 91-5567413/53
Fax: 91-5974105
e-mail: lcpb@once.es
http:// www.cermi.es

CNEPS, CONFEDERACIÓN NACIONAL DE ENTIDADES DE PREVISIÓN SOCIAL
C/ General Castaños 3, bajo derecha
28004 MADRID
Tél: 91-3195690
Fax: 91-3196128
e-mail:cneps@teleline.es

COCETA, CONFEDERACIÓN ESPAÑOLA DE COOPERATIVAS DE TRABAJO ASOCIADO
C/ Vallehermoso nº15, 1º-D
28015 MADRID
Tél: 91-4469750
Fax: 91-5938760
e-mail: confederación@coceta.com

CONFESAL, CONFEDERACIÓN EMPRESARIAL DE SOCIEDADES LABORALES
C/ Vallehermoso 15- 1ª
28015 MADRID
Tél: 91-4440970
Fax: 91-4440974
e-mail: confesal@confesal.es
http:// www.confesal.es

HISPACOOP, CONFEDERACIÓN ESPAÑOLA DE COOPERATIVAS DE CONSUMIDORES Y USUARIOS
C/ Vía Laietana 59- 3º 1ª
08003 Barcelona
Tél: 93- 3172521
Fax: 93- 4125657
e-mail:hispacoop@hispacoop.es
http:// www.hispacoop.es

UCOTRANS, UNIÓN DE COOPERATIVAS DEL TRANSPORTE DE ESPAÑA
C/ Alejandro Ferrant 3 local
28045 MADRID
Tél: 91-4676704 /91-5392990
Fax: 91-4685757
e-mail: m.dpa@telecotrans.es
http//www.telecotrans.es/fenadismer/index2.html

UECOE, UNIÓN ESPAÑOLA DE COOPERATIVAS DE ENSEÑANZA
C/ Vallehermoso 15- 1ª
28015 MADRID
Tél: 91-4473465
Fax: 91-5938747
e-mail: uecoe@uecoe.net
http://www.uecoe.es

UNACOMAR, UNIÓN NACIONAL DE COOPERATIVAS DEL MAR DE ESPAÑA
Casa del Mar - Puerto Pesquero
08350 Areyns de Mar, Barcelona
Tél :93-7921583
Fax: 93-7920250

UNACC, UNIÓN NACIONAL DE COOPERATIVAS DE CRÉDITO
C/ Virgen de los peligros nº 4, planta 4
28013 MADRID
Tél: 91-5956785
Fax: 5956796
e-mail: asgeco@asgeco-unccue.org

UNCC, UNIÓN NACIONAL DE COOPERATIVAS DE CONSUMIDORES Y USUARIOS DE ESPAÑA
Plaza de Navafría, nº 3
28027 MADRID
Téls: 405 36 11/405 36 98
Fax:405 39 97
E- mail: asgeco@asgeco-unccue.org

GROUPES D'ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

ACOREX SCL
Avda. Juan Carlos I, 49; Edif. Residencial Juan Carlos I
06800 MÉRIDA
Tél: 924-300161
Fax: 924-316814
e-mail: acorex@bme.es

A.N.S.COOP., AGROPECUARIA NAVARRA SOC. COOPERATIVA
Ctra. Corella, Km. 3
31500 TUDELA, NAVARRA
Tél: 948-410387
Fax: 948-412392

ANECOOP, S.C.
C/ Monforte, 1 Entlo.
46010 Valencia
Tél: 96-3938519
Fax: 95-3938526
e-mail: info@anecoop.com
http:// www.anecoop.com

CEOSA, CORPORACIÓN EMPRESARIAL ONCE
C/ Pechuán, 1
28002 MADRID
Tél: 91-5908200
Fax: 91-5908209
e-mail: com.ceosa@once.es
http:// ceosa.once.es

COREN
C/ Juan XXIII, 33
32003 ORENSE
Tél: 988-369400
Fax: 988-369401

FUNDOSA GRUPO
C/ Sebastián Herrera 15
28012 MADRID
Tél: 91-5068999
Fax: 91-5309471
http:// www.fundacionONCE.es

GECV, GRUP EMPRESARIAL COOPERATIU VALENCIÀ
C/ Cardenal Benlloch 45-5º
46021 VALENCIA
Tél: 96-3393580
Fax: 91-3393581
e-mail: gecv@grupoaudit.es
http:// www.gecv.es

MCC, MONDRAGÓN CORPORACIÓN COOPERATIVA
Pº José Mª Arizmendiarreta nº 5
20500 MONDRAGÓN
GUIPÚZCOA
Tél: 943-779300
Fax: 943-796632
http:// www.mondragón.mcc.es

ONCE, ORGANIZACIÓN NACIONAL DE CIEGOS DE ESPAÑA
C/ Ortega y Gasset 18
28006 MADRID
Tél: 91-4365300
Fax. 91-4365352
httm://www.once.es

SCIAS, GRUP COOPERATIU D´ASSISTENCIA SANITÁRIA
Avda. Josep Tarradellas 123-127
08029 BARCELONA
Tél: 93-2806565
Fax: 93-2800710
e-mail: sca.scias@retemail.es

UNIDE, UNIÓN DE DETALLISTAS ESPAÑOLES, SOCIEDAD COOPERATIVA
C/ Gregorio Sánchez s/n
Madrid 28033
Tél: 91-3826500
Fax: 91-7644339

CENTRES DE RECHERCHE DE L'ECONOMIE SOCIALE

ASF, ASOCIACIÓN DE FORMACIÓN SOCIAL
C/ Salustiano Olozaga 5-4º DCHA.
28001 MADRID
Tél: 91-5483325
Fax: 91-4350597

ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE DERECHO COOPERATIVO
Avda. de las Universidades, s/n.
48080 BILBAO
Téls: 94/4139000
Fax: 94/4139099
E- mail: omonje@der.deusto.es

ASOCIACIÓN PARA LA ECONOMÍA SOCIAL
C/ Torrecedeira, 105.
36208 VIGO
Téls: 986/813707
Fax: 986/813746
E- mail: iap@uvigo.es

ASOCIACIÓN DE ESTUDIOS COOPERATIVOS (AECOOP)
C/ Salustiano Olozaga, 5
28001 MADRID
Téls: 91/5780434
Fax: 91/5780434
E- mail: aecoop@teleline.es

ASOCIACIÓN FORMACIÓN SOCIAL
C/ Salustiano Olozaga, 5º , 4º dcha.
28001 MADRID
Téls: 91/4350597- 5470576
Fax: 91/548 3472

CEGEA, CENTRO DE ESPECIALIZACIÓN EN GESTIÓN DE EMPRESAS AGROALIMENTARIAS
Universitat Politècnica de València
Departamento de Economía y Ciencias Sociales
Camino de Vera S/N
46071 VALENCIA
Tél: 96-3877055
Fax: 96-3877913
e-mail: mac@upvnet.upv.es

CIDEC, CENTRO DE INFORMACIÓN Y DE DOCUMENTACIÓN EUROPEA DE LA ECONOMÍA PÚBLICA, SOCIAL Y COOPERATIVA
Universitat de València
Avinguda dels Tarongers S/N
Facultad de Economía. 2P21
46022 VALÈNCIA
Tél: 96-3828744
Fax: 96: 3828745
e-mail: ciriec@uv.es
http: www.ciriec.es

CIES, CENTRO DE INICIATIVAS DE LA ECONOMÍA SOCIAL
Carrer Rosselló nº 416, 1º-3ª
08025 BARCELONA
Tél:93-4363102
Fax: 93-4552290
e-mail: grupcies@retemail.es
http: www.grupcies.com

CENTRO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIÓN E INFORMACIÓN SOBRE LA ECONOMÍA PÚBLICA, SOCIAL Y COOEPRATIVA. CIRIEC-ESPAÑA
Facultad de Economía. Avda. Los Naranjos, s/n.
46022 Valencia
Téls: 96/3562248
Fax: 96/3828492
http://www.ciriec.es
E- mail: ciriec@uv.es

CENTRO PERMANENTE DE INVESTIGACIÓN COOPERATIVA
Escuela Técnica Superior de Ingenieros Agrónomos. Ciudad Universitaria.
28040 MADRID
Téls: 91/3365787 / 88 / 89.
Fax: 91/3365797.

ESCUELA UNIVERSITARIA DE ESTUDIOS SOCIALES. POSTGRADO EN DIRECCIÓN DE ORGANIZACIONES DE ECONOMÍA SOCIAL
Escuela Universitaria de Estudios Sociales. Universidad de Zaragoza.
C/ Violante de Hungría, nº 23
50009 ZARAGOZA
Téls: +34976761000 ext.: 4519
Fax: +34976761029
E- mail: does@posta.unizar.es

ESCUELA DE ESTUDIOS COOPERATIVOS
Campus de Somosaguas,. Pabellón central.
28223 POZUELO DE ALARCÓN (MADRID)
Téls: 91/3942535 - 91/3942429
Fax: 91/3942535

FACULTAD DE CIENCIAS ECONÓMICAS Y EMPRESARIALES. ETEA
C/ Escritor Castilla Aguayo, 4.
14004 CÓRDOBA
Téls: 957 222100
Fax: 957 222182
E- mail: admin@etea.com

FUNDACIÓN ESPRIU
Carrer Balmes nº 102, Baix
08008 BARCELONA
Tél: 93-4874762
Fax: 93: 4873128
e-mail: fespriu@eresmas.com

FFES, FUNDACIÓN PARA EL FOMENTO DE LA ECONOMÍA SOCIAL
C/Matemático Pedrayes nº 21-3
33005 OVIEDO (ASTURIAS)
Tél: 985-273684
Fax: 985-273484
e-mail: dmoreno@ffes.org
http: www.ffes.org

FIFES, FUNDACIÓN PARA LA INVESTIGACIÓN Y EL FOMENTO DE LA ECONOMÍA SOCIAL
CTRA 110 Km 381,4
10614 BALDASTILLAS (CÁCERES)
Tél: 927-471106
Fax: 927-471904
e-mail: fifes@arrakis.es

FUNDACIÓ ROCA I GALÈS
Aragón 281, 1er-1
08009 BARCELONA
Tél: 93-2154870
Fax: 93-4873283
e-mail: f-roca-g@pangea.org

GEZKI, INSTITUTO DE DERECHO COOPERATIVO Y ECONOMÍA SOCIAL DE LA UNIVERSIDAD DEL PAÍS VASCO
Av. Ategorrieta nº22
VILLA SOROA
20013 DONOSTIA
Tél: 943-292794
Fax: 943- 292825
e-mail: szrgezki@sz.ehu.es

IEC, INSTITUTO DE ESTUDIOS COOPERATIVOS UNIVERSIDAD DE DEUSTO
Avda. de las Universidades, 24
E - 48007 Bilbao (España)
(Apdo. 1 - 48080 Bilbao)
Tel.: 94-413 90 00 (Ext. 2291 / 2650)
Fax: 94-445 24 54
e-mail: amugarra@iec.deusto.es/
menciso@iec.deusto.es

IPFC, INSTITUTO PARA LA PROMOCIÓN Y LA FORMACIÓN COOPERATIVA
Carrer Casp nº 15-8ª
08010 BARCELONA
Tél: 93-3425723
Fax: 93-3425724
e-mail: WIPFC@correu.gencat.es

LANKI (LANKIDETZAREN IKERTEGIA - INSTITUTO DE ESTUDIOS COOPERATIVOS)
MONDRAGON UNIBERTSITATEA, Dorleta, z/g.
20.540 ESKORIATZA
Téls: 943/714157
Fax: 943/714032
E- mail: jon_sarasua@huhezi.edu

INSTITUTO INTERCULTURAL DE AUTOGESTIÓN Y ACCIÓN COMUNAL (INAUCO)
Facultad de Derecho. Universidad Autónoma de Madrid. Cantoblanco..
28049 COLMENAR VIEJO
Téls: 91/3978715
Fax: 91/3974123

SEMINARIO DE DERECHO COOPERATIVO DE LA UNIVERSIDAD DE LLEIDA
Rambla de Aragón, s/n - Lleida
Téls: 973/702000
Fax: 973/702066

ENTITES REPRESENTATIVES DE L'ECCONOMIE SOCIALE AU PLAN INTERNATIONAL

ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL
15, Route des Morillons
1218 Grand-Saconnex, Ginebra (Suiza)
Tél: 41-022-929 88 88
Fax: 41-022-798 41 22
e-mail: ica@coop.org
http:// www.coop.org/ica/es/index.html

SERVICIO DE INFORMACIÓN EUROPEO SOBRE LA ECONOMÍA SOCIAL
Aries aisbl-Rue Froissart, 85
B- 1040 Bruselas (Bélgica)
Tél: 32-228 061 11
Fax: 32-223 115 59
e-mail: ges@gabinet.com
http://www.aries.eu.int/

EUROPEAN CONFEDERATION OF WORKERS´ COOPERATIVES, SOCIAL COOPERATIVES AND PARTICIPATIVE ENTERPRISES
Rue Guillaume Tell, 59/b
1060 Bruselas (Bélgica)
Tél: 32-254 310 33
Fax: 32-254 310 37
e-mail: cecop@cecop.org
http://www.cecop.org

CIRIEC INTERNACIONAL
Université de Liège au Sart-Tilman. Bat. B33-bte. 6
B-4000 Lieja (Bélgica)
e-mail: ciriec@ulg.ac.be
http://www.ulg.ac.be/ciriec

CONFEDERACIÓN DE COOPERATIVAS ITALIANAS
Borgo Santo Spirito, 78
00193 Roma (Italia)
Tél: 06-680 00 01
Fax: 06-686 51 03
e-mail: Confcooperative@confcooperative.it
http://www.confcooperative.it/index.htm

DGRV- DEUTSCHER GENOSSENSCHAFTS- UND RAIFFAISENVERBAND
Adenauerallee, 127, D-53113 Bonn
Postfach 120220, D-53106 Bonn
Tél: 49-228 106 221
Fax: 49-228 106 260
e-mail: dgrv@raiffeisen.de

UKCC- THE UK COOPERATIVE COUNCIL
c/o the Cooperative Bank pcl
PO Box 1011 Balloon Street
UK- Manchester M60 4ES
Tél: 44-161-829 52 90
Fax: 44-161-832 97 07
e-mail: Webmaster@co-op.uk

CNLAMCA
43 rue de Liège 7
75008 París
Tél: 33-1-42 93 56 08

FEBECOOP, FÉDÉRATION BELGE DES COOPÉRATIVES
28 rue Haute
B- 1000 Bruselas
Tél: 32-2-500 52 11
Fax: 32-2-514 54 43
e-mail: febecoop@skynet.be

KOOPI
OFICINA EN ESTOCOLMO
Besöksadress: Östgötagatan, 90
Box 200 63
SE-104 60 Estocolmo
Tél: 46-8-772 89 90 / Fax: 46-8-642 81 06
e-mail: info@koopi.se
OFICINA EN BRUSELAS
Rue Guillaume Tell, 59 B
BE- 1060 Bruselas (Bélgica)
Tél: 32-2-542 63 14
Fax: 32-2-543 10 45
e-mail: koopi@wanadoo.be

AIM- ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE MUTUALIDADES
50, rue d´Arlon (5th floor)
B-1000 Bruselas
Tél: 32-2-234 57 00
Fax: 32-2-234 57 08
e-mail: aim.secretariat@aim-mutual.org
http://www.aim-mutual.org

PANCO
5- Emm. Benaki Street
10564 Athens
Tél: 30-1-324 06 24 / Fax: 30-1-324 12 37
e-mail: astico@otenet.gr/ economakis@panco.org

CANADIAN COOPERATIVE ASSOCIATION
#400-275 Bank Street
Ottawa, ON K2P 2L6, Canadá
Tél: 613-238 67 11
Fax: 613-567 06 58
http://www.coopcca.com/

COMITÉ PARA LA PROMOCIÓN Y EL PROGRESO DE LAS COOPERATIVAS
15, Route des Morillons
1218 Grand Saconnex. Ginebra (Suiza)
Tél: 41-229 298 825
Fax: 41-227 984 122
e-mail: copac@coop.org
http://www.copacgva.org/spanish/indice.htm

COMUNIDAD EUROPEA DE COOPERATIVAS DE CONSUMIDORES
Euro Coop, Rue Archimède, 17 B
1000 Bruselas (Bélgica)
Tél: 00-32-2-285 00 70
Fax: 00-32-2-231 07 57
e-mail: info@eurocoop.org
http://www.eurocoop.org/

THE COOPERATIVE COMMUNICATORS ASSOCIATION
5307 43rd Street.
Lubbock, 79414-1315. Texas (Estados Unidos)
Tél: 806-795 27 83
e-mail: CoopComm@CoopComm.com
http://www.coopcomm.com/index.html

THE EUROPEAN FOUNDATION CENTRE
51 Rue de la Concorde
Bruselas (Bélgica)
Tél: 32-251 289 38
Fax: 32-251 232 65
http://www.efc.be//

GROUPEMENT NATIONAL DE LA COOPÉRATION
43, Rue de Liège
75008 París
Tél: 01-42-93 59 59
Fax: 01-42-93 55 95
e-mail: infos@cooperatives.org
http://www.cooperatives.org/index.html

INSCOOP
Rua D. Carlos de Mascarenhas, 46
1070-083 Lisboa (Portugal)
Tél: 351-213 878 046/ 7/ 8
Fax: 351-213 858 823
e-mail: inscoop@mail.telepac.pt
http://www.inscoop.pt

COMITÉ DE COORDINACIÓN DE LAS ASOCIACIONES COOPERATIVAS EUROPEAS
Secretariat: CECOP aisbl
Rue Guillaume Tell 59 B
B-1060 Bruselas
Tél: 32-2-543 10 33
Fax: 32-2-543 10 37
e-mail: cecop@cecop.org
http://www.ccace.org

ACME
50 rue d´Arlon
B-1000 Bruselas
Tél: 32-2-231 08 28
Fax: 32-2-280 03 99
e-mail: acme@skynet.be

COMITÉ EUROPÉEN DE COORDINATION DE L´HABITAT SOCIAL
PO Box 611
NL-1200 AP Hilversum
Tél: 31-35-626 83 33
Fax: 31-35-626 84 33
e-mail: ir@aedeswcp.nl

GEBC, GROUPEMENT EUROPÉEN DES BANQUES COOPÉRATIVES
Rue de la Science 23-25, bte 9
B-1040 Bruselas
Tél: 32-2-230 14 19/ 230 11 24
Fax: 32-2-230 06 49
e-mail: secretariat@gebc.org

UNION EUROPÉENNE DES PHARMACIES SOCIALES, MUTUALISTES ET COOPÉRATIVES
Route de Lennik, 900
B-1070 Bruselas
Tél: 32-2-529 92 11
Fax: 32-2-520 29 92
e-mail: ueps@multipharma.be
http://www.eurosocialpharma.org

COGECA, COMITÉ GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE
Rue de la Science, 23-25
B-1040 Bruselas
Tél: 32-2-287 27 11
Fax: 32-2-287 27 00
e-mail: mail@copa-cogeca.be

LEGACOOP
Rue Belliard, 20
B- 1040 Bruselas
Tél: 32-2-514 38 49
Fax: 32-2-514 38 43
e-mail: legacoop@euronet.be
http://www.legacoop.it

ANNEXE Nº 2. TABLEAUX STATISTIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE

TABLEAU Nº 1
Coopératives et Sociétés de Travailleurs : Nombre d'entreprises et de travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale. Répartition par Communautés Autonomes au 31-12-2000

	Entreprises		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	6.567	18,6	59.386	16,8
Aragon	1.287	3,6	10.874	3,0
Asturies	635	1,8	5.931	1,7
Baléares	301	0,9	2.908	0,8
Canaries	1.026	3,0	10.215	2,9
Cantabria	178	0,5	2.001	0,8
Castille-La Manche	2.526	7,2	20.494	5,8
Castille-León	1.964	5,6	14.993	4,2
Catalogne	6.992	19,8	53.236	15,0
Com. de Valence	3.809	10,8	48.739	13,7
Estrémadure	1.108	3,1	9.119	2,5
Galice	1.428	4,0	12.409	3,5
Madrid	2.550	7,2	19.654	5,5
Murcie	1.546	4,4	14.547	4,1
Navarre	713	2,0	8.380	2,4
Pays Basque	2.334	6,6	58.116	16,4
Rioja (La)	231	0,7	2.344	0,7
Ceuta et Melilla	74	0,2	587	0,2
Total	**35.269**	**100,0**	**353.933**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 2
Coopératives et Sociétés de Travailleurs : Nombre d'entreprises et de travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale. Répartition par Communautés Autonomes au 31-12-1999

	Entreprises		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	5.767	17,9	54.882	16,4
Aragon	1.173	3,6	10.311	3,1
Asturies	575	1,8	5.195	1,5
Baléares	277	0,9	2.596	0,8
Canaries	882	2,7	9.807	2,9
Cantabria	170	0,5	1868	0,6
Castille-La Manche	2.300	7,1	18.870	5,6
Castille-León	1.791	5,6	14.424	4,3
Catalogne	6.838	21,3	53.719	16,0
Com. de Valence	3.450	10,7	46.522	13,9
Estrémadure	1.026	3,2	8.718	2,6
Galice	1.168	3,6	11.418	3,4
Madrid	2.240	7,0	18.791	5,6
Murcie	1.348	4,2	12.715	3,8
Navarre	662	2,1	8.290	2,5
Pays Basque	2.223	6,9	54.567	16,3
Rioja (La)	220	0,7	2.157	0,6
Ceuta et Melilla	64	0,2	523	0,1
Total	**32.184**	**100,0**	**335.363**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 3
Coopératives et Sociétés de Travailleurs : Nombre d'entreprises et de travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale. Répartition par Communautés Autonomes au 31-12-1998

	Entreprises		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	5.295	18,11	49.908	16,24
Aragon	1.057	3,62	10.106	3,29
Asturies	508	1,74	4.788	1,56
Baléares	259	0,89	2.345	0,76
Canaries	756	2,59	8.932	2,91
Cantabria	148	0,51	1.743	0,57
Castille-La Manche	2.022	6,92	17.069	5,55
Castille-León	1.643	5,62	13.494	4,39
Catalogne	6.566	22,46	50.770	16,52
Com. de Valence	3.150	10,78	44.309	14,42
Estrémadure	948	3,24	8.043	2,62
Galice	1.020	3,49	10.460	3,40
Madrid	1.805	6,17	14.823	4,82
Murcie	1.140	3,90	10.973	3,57
Navarre	592	2,03	7.210	2,35
Pays Basque	2.066	7,07	49.851	16,22
Rioja (la)	202	0,69	1.967	0,64
Ceuta et Melilla	57	0,19	487	0,16
Total	**29.234**	**100,00**	**307.278**	**100,00**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 4
Coopératives et Sociétés de Travailleurs : Nombre d'entreprises et de travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale. Evolution dans la période 1993-2000

	Coopératives	Emploi	Sociétés de Travailleurs	Emploi	Total Entreprises	Total Emploi
1993	15.452	176.588	5.069	48.010	20.521	224.598
1994	17.731	189.725	5.419	50.734	23.150	240.459
1995	19.096	201.251	5.413	52.995	24.509	254.246
1996	20.401	214.477	5.309	52.857	25.710	267.334
1997	21.531	227.609	5.613	55.783	27.144	283.392
1998	22.155	244.711	7.079	62.567	29.234	307.278
1999	22.564	259.757	9.620	75.606	32.184	335.363
2000	23.334	269.063	11.935	84.870	35.269	353.933

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 5
Emploi généré par les coopératives selon le régime de cotisation à la Sécurité Sociale. Evolution 1993-2000

	Régime Général Uniquement		Avec Régime des Indépendants		Total	
	Coopératives	Travailleurs	Coopératives	Travailleurs	Coopératives	Travailleurs
1993	12.516	140.567	3.936	36.021	15.452	176.588
1994	14.248	149.277	3.483	40.448	17.731	189.725
1995	14.743	155.375	4.353	45.876	19.096	201.251
1996	15.301	163.661	5.100	50.816	20.401	214.477
1997	15.928	172.755	5.603	54.711	21.531	227.609
1998	16.339	187.185	5.816	57.526	22.155	244.711
1999	16.544	198.874	6.020	60.883	22.564	259.757
2000	17.037	204.490	6.297	64.573	23.334	269.063

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 6
Sociétés Coopératives constituées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	328	498	653	651	637	568	467	418	434	762
Aragon	50	70	74	67	69	52	66	65	75	94
Asturies	34	28	29	45	57	28	23	24	24	28
Baléares	9	13	25	23	17	14	10	7	2	13
Canaries	49	64	104	125	98	87	72	43	29	55
Cantabria	12	16	17	13	10	9	4	5	7	7
Castille-La Manche	137	152	195	150	134	127	81	47	57	101
Castille-León	121	144	149	155	150	136	148	117	115	167
Catalogne	181	453	912	1.107	1.071	969	897	664	511	434
Com. de Valence	144	154	269	256	238	262	221	148	212	224
Estrémadure	54	67	—-	—-	48	45	47	48	68	65
Galice	67	63	77	79	76	81	98	85	67	89
Madrid	132	140	166	125	177	166	164	131	87	163
Murcie	85	111	125	117	140	110	129	117	118	187
Navarre	15	14	8	29	15	21	14	19	33	22
Pays Basque	77	132	193	95	87	58	58	46	48	52
La Rioja	2	4	3	8	13	—-	8	6	8	14
Ceuta et Melilla	8	8	9	10	10	17	1	2	19	15
Registre Central	78	55	54	83	59	64	47	44	44	14
Total	**1.583**	**2.186**	**3.062**	**3.138**	**3.106**	**2.814**	**2.555**	**2.036**	**1.958**	**2.506**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 7
Associés initiaux des coopératives constituées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	2.905	4.894	8.657	5.475	5.385	4.081	4.492	3.547	2.579	4.999
Aragon	411	667	1.073	521	596	842	514	543	379	625
Asturies	260	440	247	402	520	299	158	482	225	111
Baléares	118	177	140	200	118	79	66	66	11	52
Canaries	530	522	5472	925	676	594	448	359	164	279
Cantabria	88	151	105	78	65	52	35	51	40	30
Castille-La Manche	1.640	1.351	1.831	1.336	876	991	2.852	1.080	828	1.008
Castille-León	2.922	1.493	1.371	1.024	1.220	3.258	1.129	877	1.564	995
Catalogne	2.092	4.620	7.967	4.855	4.121	4.105	4.686	2.798	2.075	2.010
Com. de Valence	1.953	1.488	2.181	4.180	1.492	2.183	12.456	10.378	5.233	4.043
Estrémadure	810	712	1.273	697	554	569	511	459	628	618
Galice	1.017	539	1.310	749	548	585	847	676	561	928
Madrid	969	1.029	1.014	1.618	1.259	1.501	1.290	948	677	708
Murcie	583	760	1.166	733	896	751	745	696	687	785
Navarre	204	706	86	305	122	192	87	143	210	143
Pays Basque	1.158	1.379	1.268	986	884	754	431	447	410	419
La Rioja	62	220	21	90	139	—-	334	79	109	266
Ceuta et Melilla	66	153	56	75	56	213	10	24	106	100
Registre Central	752	790	461	842	569	680	331	298	454	71
Total	**18.540**	**22.091**	**35.699**	**25.091**	**20.096**	**21.729**	**31.422**	**23.951**	**16.940**	**18.190**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 8
Coopératives constituées selon le type et l'année de constitution. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Travail associé	937	1.448	2.286	2.560	2.393	2.140	1.890	1.426	1.401	1.983
Consommateurs et utilisateurs	23	50	29	29	14	22	25	14	8	11
Habitations	294	340	402	388	378	362	283	289	255	211
Agricoles	185	202	234	229	198	174	175	186	183	177
Expl.Communautaire de la terre	22	33	25	21	38	49	58	42	42	61
Services	52	66	97	50	55	40	94	36	45	28
Maritime	4	—-	2	—-	—-	2	—-	1	1	—-
Transports	38	20	21	15	6	11	10	16	4	12
Enseignement (1)	8	10	13	5	13	8	8	7	4	8
Autres	—-	—-	1	—-	—-	—-	—-	—-	1	15
Second degré et ultérieurs	20	17	36	7	11	6	12	19	14	—-
Total	**1.583**	**2.186**	**3.146**	**3.304**	**3.106**	**2.814**	**2.555**	**2.036**	**1.958**	**2.506**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.
(1) Jusqu'en juillet 1999, coopératives d'éducation incluses.

TABLEAU Nº 9
Associés initiaux des coopératives constituées selon leur type.
Evolution 1991-2000.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Travail associé	6.261	8.409	12.188	13.491	12.449	10.463	9.375	7.447	6.870	8.483
Consommateurs et utilisateurs	469	2.268	752	429	281	887	1.229	365	186	499
Habitations	3.589	3.886	4.005	3.494	3.053	3.416	2.081	2.556	1.715	2.139
Agricoles	6.040	5.553	13.271	5.456	2.607	5.596	16.008	12.640	7.109	5.272
Expl. Communautaire de la terre	165	287	177	120	248	285	323	352	262	325
Services	1.356	1.218	4.648	1.540	1.076	768	2.019	292	628	244
Maritime	29	—-	25	—-	—-	38	—-	9	7	—-
Transports	394	217	293	126	62	120	137	112	28	103
Enseignement	100	118	167	243	182	130	128	45	59	8
Autres	—-	—-	5	—-	—-	—-	—-	—-	5	1.085
Second degré et ultérieurs	137	155	169	192	138	26	122	132	71	—-
Total	**18.540**	**22.091**	**35.700**	**25.091**	**20.096**	**21.729**	**31.422**	**23.950**	**16.940**	**18.190**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 10

Sociétés Coopératives constituées et associés initiaux selon le type et par Communauté Autonome. Année 1997

	Trav. associé		Cons. et utilisat.		Habitations		Agricoles		Expl. com. terre		Services		Transports		Enseignement		Autres	
	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.
Andalousie	341	1.979	11	107	46	307	19	1.518	13	72	37	509	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Aragon	51	391	—-	—-	5	30	5	41	3	15	2	37	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Asturies	20	127	—-	—-	1	5	1	8	—-	—-	1	18	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Baléares	9	61	—-	—-	1	5	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Canaries	54	296	—-	—-	6	30	7	82	1	6	3	27	1	7	—-	—-	—-	—-
Cantabria	4	35	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Castille-La Manche	40	283	3	16	21	185	14	2.335	1	6	1	18	1	9	—-	—-	—-	—-
Castille-León	46	328	—-	—-	44	375	23	239	32	176	2	16	—-	—-	1	5	—-	—-
Catalogne	854	3.165	4	1.056	8	46	12	223	—-	—-	18	163	—-	—-	—-	—-	1	33
Com. de Valence	155	734	2	14	7	39	34	10.381	3	18	8	1.066	2	25	4	109	6	70
Estrémadure	33	218	—-	—-	1	6	11	270	—-	—-	—-	—-	1	14	—-	—-	1	3
Galice	65	440	1	8	10	93	15	215	—-	—-	5	45	1	41	1	5	—-	—-
Madrid	56	370	1	5	96	674	1	156	—-	—-	6	44	4	41	—-	—-	—-	—-
Murcie	100	551	—-	—-	14	104	11	67	2	12	1	5	—-	—-	1	6	—-	—-
Navarre	5	34	—-	—-	2	10	6	34	—-	—-	1	9	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Pays Basque	40	255	—-	—-	8	89	1	42	—-	—-	4	26	—-	—-	1	3	4	16
La Rioja	4	23	—-	—-	2	12	2	299	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Ceuta et Melilla	—-	—-	—-	—-	1	10	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Registre Central	13	85	3	23	10	61	13	108	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Total	**1.890**	**9.375**	**25**	**1.229**	**283**	**2.081**	**175**	**16.018**	**55**	**305**	**89**	**2.019**	**10**	**137**	**8**	**128**	**12**	**122**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 11

Sociétés Coopératives constituées et associés initiaux selon le type et par Communauté Autonome. Année 1998

	Trav. associé		Cons. et utilisat.		Habitations		Agricoles		Expl. com. terre		Services		Transports		Enseignement		Autres	
	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.
Andalousie	296	1.873	5	30	289	2.556	186	12.640	8	53	4	34	—-	—-	—-	—-	5	25
Aragon	53	446	—-	—-	6	57	4	30	1	5	1	5	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Asturies	15	105	—-	—-	3	68	3	292	1	6	1	6	1	5	—-	—-	—-	—-
Baléares	5	29	—-	—-	—-	—-	2	37	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Canaries	27	231	—-	—-	8	43	6	63	1	7	1	15	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Cantabria	4	45	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	1	6
Castille-La Manche	21	145	—-	—-	15	116	7	695	2	104	—-	—-	1	107	—-	—-	1	13
Castille-León	34	232	—-	—-	32	253	27	237	20	122	—-	—-	3	28	—-	—-	1	5
Catalogne	622	2245	3	278	19	122	6	37	—-	—-	11	82	—-	—-	—-	—-	3	3
Com. de Valence	105	506	2	25	6	91	23	9667	5	32	1	12	2	10	—-	—-	4	31
Estrémadure	32	261	—-	—-	—-	—-	13	180	—-	—-	2	13	1	5	—-	—-	— —	—-
Galice	51	347	1	15	10	83	12	122	1	12	4	55	4	33	—-	—-	1	9
Madrid	35	203	1	6	83	669	—-	—-	—-	—-	4	23	2	11	6	36	—-	—-
Murcie	81	463	1	6	21	123	9	72	1	5	2	14	2	13	—-	—-	—-	—-
Navarre	3	31	—-	—-	4	38	11	67	—-	—-	—-	—-	—-	—-	1	9	—-	—-
Pays Basque	24	172	—-	—-	14	193	2	48	—-	—-	3	21	—-	—-	—-	—-	3	13
La Rioja	4	21	—-	—-	—-	—-	2	58	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Ceuta et Melilla	1	19	—-	—-	1	5	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-	—-
Registre Central	13	73	1	5	10	53	16	144	1	6	2	12	—-	—-	—-	—-	1	5
Total	**1.426**	**7.447**	**14**	**365**	**521**	**4.470**	**329**	**24.389**	**42**	**352**	**36**	**292**	**16**	**112**	**7**	**45**	**20**	**141**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 12

Sociétés Coopératives constituées et associés initiaux selon le type et par Communauté Autonome. Année 1999

	Trav. associé		Cons. et utilisat.		Habitations		Agricoles		Expl. com. terre		Services		Transports		Enseignement		Autres	
	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.
Andalousie	317	1.656	-	-	51	369	34	338	13	79	14	120	-	-	-	-	5	17
Aragon	62	303	-	-	8	41	5	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asturies	12	66	1	79	5	26	6	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Baléares	1	6	-	-	1	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canaries	14	72	-	-	13	80	1	5	-	-	1	7	-	-	-	-	-	-
Cantabria	2	11	-	-	3	18	1	6	-	-	1	5	-	-	-	-	-	-
Castille-La Manche	24	146	1	8	18	124	13	545	1	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Castille-León	36	271	-	-	32	201	24	710	18	125	4	252	1	5	-	-	-	-
Catalogne	478	1.723	1	60	12	90	8	105	-	-	9	75	-	-	-	-	3	22
Com. de Valence	166	761	1	10	11	69	25	4.346	5	27	1	6	1	5	-	-	2	9
Estrémadure	50	238	-	-	6	35	11	352	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Galice	46	393	1	6	9	63	3	32	2	12	3	32	1	8	-	-	2	15
Madrid	38	204	-	-	42	284	1	153	-	-	3	17	-	-	3	19	-	-
Murcie	90	501	-	-	17	89	9	79	-	-	2	18	-	-	-	-	-	-
Navarre	4	41	-	-	3	18	26	151	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays Basque	31	253	1	5	8	72	3	20	-	-	-	-	-	-	1	40	4	20
Rioja (La)	4	21	-	-	2	8	1	63	-	-	1	17	-	-	-	-	-	-
Ceuta et Melilla	12	70	-	-	7	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Registre Central	14	134	2	18	7	87	12	115	2	11	6	79	1	10	-	-	-	-
Total	**1.401**	**6.870**	**8**	**186**	**255**	**1.715**	**183**	**7.109**	**42**	**262**	**45**	**628**	**4**	**28**	**4**	**59**	**16**	**83**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 13
Sociétés Coopératives constituées et associés initiaux selon le type et par Communauté Autonome. Année 2000

	Trav. associé		Cons. et utilisat.		Habitations		Agricoles		Expl. com. terre		Services		Transports		Enseignement		Autres	
	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.	Coop	Assoc.
Andalousie	672	2857	4	29	33	387	40	1.609	6	22	7	95	-	-	-	-	-	-
Aragon	68	308	-	-	11	68	9	220	5	24	1	5	-	-	-	-	-	-
Asturies	23	85	-	-	1	3	3	19	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4
Baléares	13	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canaries	35	124	-	-	10	74	6	51	2	11	1	10	1	9	-	-	-	-
Cantabria	7	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Castille-La Manche	69	374	-	-	10	49	18	555	2	18	2	12	-	-	-	-	-	-
Castille-León	71	353	-	-	32	343	24	103	36	146	3	23	1	27	-	-	-	-
Catalogne	411	1.371	3	445	8	43	2	82	-	-	6	50	-	-	1	4	3	15
Com. de Valence	184	784	1	4	14	450	12	1.699	2	69	1	5	4	16	2	7	4	1.009
Estrémadure	36	224	-	-	-	-	27	374	-	-	1	14	1	6	-	-	-	-
Galice	68	528	-	-	2	107	12	244	5	26	-	-	1	15	-	-	1	8
Madrid	101	385	1	3	49	261	-	-	-	-	3	11	1	17	4	16	4	15
Murcie	162	623	1	5	12	88	6	43	3	9	1	7	2	10	-	-	-	-
Navarre	5	27	-	-	4	25	13	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays Basque	34	232	1	13	11	111	2	11	-	-	1	5	-	-	1	13	2	34
Rioja (La)	5	25	-	-	7	78	2	163	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ceuta et Melilla	10	58	-	-	5	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Registre Central	9	43	-	-	2	10	1	8	-	-	1	7	1	3	-	-	-	-
Total	**1.983**	**8.483**	**11**	**499**	**211**	**2139**	**177**	**5.272**	**61**	**325**	**28**	**244**	**12**	**103**	**8**	**40**	**15**	**1.085**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 14
Sociétés Coopératives constituées et associés initiaux par secteur d'activité économique. Evolution 1997-2000

	1997		1998		1999		2000	
	Coop	Associés	Coop	Associés	Coop	Associés	Coop	Associés
Agricole	312	13.709	255	12.366	273	7.180	313	6.514
Industrie	480	5.757	356	2.986	383	2.790	457	2.629
Bâtiment	343	1.585	294	1.446	266	1.210	386	1.599
Services	1.420	10.371	1.131	7.152	1.036	5.760	1.350	7.448
Total	**2.555**	**31.422**	**2.036**	**23.950**	**1.958**	**16.960**	**2.506**	**18.190**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 15
Coopératives de Travail Associé constituées et associés initiaux par secteur d'activité économique. Evolution 1997-2000

	1997		1998		1999		2000	
	Coop	Associés	Coop	Associés	Coop	Associés	Coop	Associés
Agricole	96	524	70	445	63	356	101	450
Industrie	445	2.574	323	2.002	366	2.149	431	2.257
Bâtiment	329	1.461	261	1.200	251	1.119	361	1.332
Services	1.020	4.816	772	3.800	721	3.246	1.090	4.444
Total	**1.890**	**9.375**	**1.426**	**7.447**	**1.401**	**6.870**	**1.983**	**8.483**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 16
Coopératives de Travail Associé constituées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	233	351	478	529	501	427	341	296	317	672
Aragon	29	37	43	44	51	41	51	53	62	68
Asturies	25	14	18	35	38	17	20	15	12	23
Baléares	6	10	22	15	14	11	9	5	1	13
Canaries	34	49	71	106	69	71	54	27	14	35
Cantabria	8	11	12	10	8	6	4	4	2	7
Castille-La Manche	61	87	105	88	93	68	40	21	24	69
Castille-León	43	73	72	74	77	49	46	34	36	71
Catalogne	136	396	855	1.047	1.014	922	854	622	478	411
Com. de Valence	98	112	200	216	204	222	155	105	166	184
Estrémadure	40	33	48	41	32	34	33	32	50	36
Galice	33	45	43	58	48	57	65	51	46	68
Madrid	52	44	63	80	46	60	56	35	38	101
Murcie	66	78	76	79	84	71	100	81	90	162
Navarre	4	1	—-	7	4	5	5	3	4	5
Pays Basque	53	90	152	86	71	44	40	24	31	34
La Rioja	1	2	2	5	11	—-	4	4	4	5
Ceuta et Melilla	4	3	5	5	7	8	—-	1	12	10
Registre Central	11	12	21	35	21	27	13	13	14	9
Total	**937**	**1.448**	**2.286**	**2.560**	**2.393**	**2.140**	**1.890**	**1.426**	**1.401**	**1.983**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 17
Associés initiaux des Coopératives de Travail Associé constituées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	1.494	2.291	2.884	3.146	3.339	2.607	1.979	1.873	1.656	2.857
Aragon	225	258	247	329	403	313	391	446	303	308
Asturies	185	74	96	218	264	115	127	105	66	85
Baléares	34	56	122	81	77	58	61	29	6	52
Canaries	292	360	482	684	415	428	296	231	72	124
Cantabria	46	119	71	55	51	35	35	45	11	30
Castille-La Manche	367	552	667	568	545	454	283	145	146	374
Castille-León	439	549	537	459	517	297	328	232	271	353
Catalogne	817	1.657	3.348	3.999	3.619	3.154	3.165	2.245	1.723	1.371
Com. de Valence	661	675	1.118	1.280	1.133	1.082	734	506	761	784
Estrémadure	271	205	354	244	190	227	218	261	238	224
Galice	289	317	288	503	303	375	440	347	393	528
Madrid	307	230	401	505	280	334	370	203	204	385
Murcie	366	440	453	486	493	408	551	463	501	623
Navarre	30	6	—-	65	35	70	34	41	41	27
Pays Basque	323	478	890	557	509	292	255	172	253	232
La Rioja	6	30	14	56	101	—-	23	21	21	25
Ceuta et Melilla	25	37	32	33	38	50	—-	19	70	58
Registre Central	84	75	184	223	137	164	85	73	134	43
Total	**6.261**	**8.409**	**12.188**	**13.491**	**12.449**	**10.463**	**9.375**	**7.457**	**6.870**	**8.483**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 18
Sociétés de Travailleurs enregistrées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	47	73	107	125	97	82	90	617	672	753
Aragon	25	45	39	43	32	18	56	196	222	227
Asturies	21	26	25	56	28	29	54	122	107	114
Baléares	3	7	19	21	14	14	23	39	51	73
Canaries	10	19	19	20	19	25	74	236	278	307
Cantabria	9	7	12	12	12	11	16	23	25	28
Castille-La Manche	63	79	85	98	57	60	117	296	456	431
Castille-León	30	36	53	57	41	38	78	248	251	298
Catalogne	67	91	155	140	96	52	137	484	530	552
Com. de Valence	79	105	117	146	84	54	119	380	446	478
Estrémadure	37	46	28	45	34	23	57	51	80	100
Galice	14	19	40	31	29	29	54	157	201	296
Madrid	64	101	157	223	138	139	224	579	692	710
Murcie	17	27	20	23	18	15	38	262	205	193
Navarre	26	27	41	66	31	27	50	77	104	113
Pays Basque	73	103	151	197	152	83	119	193	182	205
La Rioja	1	8	9	13	6	6	6	17	19	14
Ceuta et Melilla	-	1	-	2	-	1	3	2	1	4
Total	**586**	**820**	**1.077**	**1.318**	**888**	**706**	**1.315**	**3.979**	**4.522**	**4.851**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 19
Associés initiaux des Sociétés de Travailleurs enregistrées par Communauté Autonome. Evolution 1991-2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	339	480	852	909	1.139	665	583	2.681	2.428	2.746
Aragon	219	241	283	227	199	120	236	717	777	811
Asturies	117	141	123	311	143	142	204	431	407	412
Baléares	46	33	137	94	61	59	86	128	173	259
Canaries	98	103	106	86	93	121	330	809	970	1.061
Cantabria	53	62	57	107	81	63	82	98	106	103
Castille-La Manche	337	366	413	477	301	408	523	1.109	1.606	1.513
Castille-León	169	356	266	327	236	182	312	900	896	884
Catalogne	746	745	1.446	939	671	427	588	1.778	1.885	1.908
Com. de Valence	780	832	728	1.084	442	281	495	1.412	1.542	1.693
Estrémadure	216	227	138	204	177	115	258	187	316	378
Galice	201	117	224	257	176	143	248	566	750	1.145
Madrid	348	699	867	1.263	698	680	906	2.177	2.440	2.428
Murcie	108	173	134	136	80	83	161	966	725	696
Navarre	145	183	230	392	148	157	230	294	626	429
Pays Basque	1.106	970	1.445	1.542	1.257	551	763	987	868	876
La Rioja	4	40	44	75	37	43	43	64	70	48
Ceuta et Melilla	-	4	-	9	-	20	23	9	4	15
Total	**5.132**	**5.772**	**7.493**	**8.439**	**5.939**	**4.260**	**6.071**	**15.313**	**16.589**	**17.405**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 20
Sociétés de Travailleurs enregistrées et associés initiaux selon le secteur d'activité et par Communauté Autonome. 1997

	Agricole		Industrie		Bâtiment		Services		Total	
	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés
Andalousie	1	4	24	237	6	29	59	313	90	583
Aragon	1	3	8	37	6	24	41	172	56	236
Asturies	3	11	5	16	8	31	38	146	54	204
Baléares	-	-	2	8	6	22	15	56	23	86
Canaries	1	4	7	37	7	23	59	266	74	330
Cantabria	-	-	5	35	2	8	9	39	16	82
Castille-La Manche	5	20	26	114	24	99	62	290	117	523
Castille-León	2	8	20	93	12	43	44	168	78	312
Catalogne	1	4	27	164	15	66	94	354	137	588
Com. de Valence	1	4	38	173	12	44	68	274	119	495
Estrémadure	1	3	6	26	5	19	45	210	56	258
Galice	-	-	15	106	5	17	34	125	54	248
Madrid	1	3	42	180	31	113	150	610	224	906
Murcie	2	8	20	87	3	11	13	55	38	161
Navarre	1	4	10	48	11	64	28	114	50	230
Pays Basque	2	7	34	310	19	87	64	359	119	763
La Rioja	-	-	3	29	1	7	2	7	6	43
Ceuta et Melilla	-	-	2	13	-	-	1	10	3	23
Total	**22**	**83**	**294**	**1.713**	**173**	**707**	**826**	**2.568**	**1.315**	**6.071**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 21

Sociétés de Travailleurs enregistrées et associés initiaux par secteur d'activité et par Communauté Autonome. 1998.

	Agricole		Industrie		Bâtiment		Services		Total	
	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés
Andalousie	22	83	152	1001	75	258	368	1339	617	2681
Aragon	8	25	39	142	26	91	123	459	196	717
Asturies	2	7	16	68	15	52	89	304	122	431
Baléares	1	4	6	18	9	30	23	76	39	128
Canaries	6	19	14	46	28	103	188	641	236	809
Cantabria	-	-	9	52	3	10	11	36	23	98
Castille-La Manche	11	42	63	269	66	240	156	558	296	1.109
Castille-León	7	24	27	124	52	184	162	568	248	900
Catalogne	9	32	86	390	52	179	337	1.177	484	1.778
Com. de Valence	6	23	77	294	54	204	243	891	380	1.412
Estrémadure	2	7	3	12	8	28	38	140	51	187
Galice	4	14	26	103	17	71	110	378	157	566
Madrid	2	7	54	255	90	308	433	1.607	579	2.177
Murcie	12	45	60	256	54	195	136	470	262	966
Navarre	2	8	16	62	16	61	43	163	77	294
Pays Basque	-	-	54	444	42	169	97	374	193	987
La Rioja	1	4	8	28	3	12	5	20	17	64
Ceuta et Melilla	-	-	-	-	-	-	2	9	2	9
Total	**95**	**334**	**710**	**3.564**	**610**	**2.195**	**2.564**	**9.210**	**3.979**	**15.313**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 22
Sociétés de Travailleurs enregistrées et associés initiaux par secteur d'activité et par Communauté Autonome. 1999

	Agricole		Industrie		Bâtiment		Services		Total	
	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés
Andalousie	20	74	178	658	67	232	407	1.464	672	2.428
Aragon	6	22	27	94	48	170	141	491	222	777
Asturies	-	-	23	93	12	56	72	258	107	407
Baléares	-	-	4	15	10	33	37	125	51	173
Canaries	6	22	27	99	49	166	196	683	278	970
Cantabria	0	0	5	34	5	19	15	53	25	106
Castille-La Manche	8	29	99	361	106	367	243	849	456	1.606
Castille-León	11	36	41	162	45	158	154	540	251	896
Catalogne	7	28	90	382	80	274	353	1.201	530	1.885
Com. de Valence	7	24	81	293	68	226	290	999	446	1.542
Estrémadure	4	17	9	31	21	80	46	188	80	316
Galice	4	12	31	113	26	94	140	531	201	750
Madrid	2	8	73	276	101	365	516	1.791	692	2.440
Murcie	3	9	45	156	40	143	117	417	205	725
Navarre	-	-	22	114	15	62	67	450	104	626
Pays Basque	2	7	46	377	37	136	97	348	182	868
Rioja (La)	-	-	5	23	2	6	12	41	19	70
Ceuta et Melilla	-	-	-	-	-	-	1	4	1	4
Total	**80**	**288**	**806**	**3.281**	**732**	**2.587**	**2.904**	**10.433**	**4.522**	**16.589**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 23
Sociétés de travailleurs enregistrées et associés initiaux par secteur d'activité et par Communauté Autonome. 2000

	Agricole		Industrie		Bâtiment		Services		Total	
	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés
Andalousie	19	78	200	760	98	346	441	1.562	758	2.746
Aragon	15	57	32	116	37	136	143	502	227	811
Asturies	-	-	12	52	24	88	78	272	114	412
Baléares	-	-	9	34	23	84	41	141	73	259
Canaries	7	25	34	111	35	117	231	808	307	1.061
Cantabria	-	-	3	10	9	35	16	58	28	103
Castille-La Manche	6	25	97	358	102	357	226	773	431	1.513
Castille-León	5	15	54	194	49	172	140	503	248	884
Catalogne	9	30	87	331	80	280	376	1.267	552	1.908
Com. de Valence	11	42	84	298	92	335	291	1.018	478	1.693
Estrémadure	3	12	22	91	18	66	57	209	100	378
Galice	7	25	52	299	44	150	193	671	296	1.145
Madrid	8	26	100	348	93	331	509	1.723	710	2.428
Murcie	4	14	37	141	52	189	100	352	193	696
Navarre	2	6	19	74	22	85	70	264	113	429
Pays Basque	3	10	54	294	34	141	114	431	205	876
Rioja (La)	-	-	4	13	3	10	7	25	14	48
Ceuta et Melilla	-	-	-	-	-	-	4	15	4	15
Total	**99**	**365**	**900**	**3.524**	**815**	**2.922**	**3.037**	**10.594**	**4.851**	**17.405**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 24
Sociétés de Travailleurs enregistrées et associés de ces sociétés par secteur d'activité. Evolution 1997-2000

	1997		1998		1999		2000	
	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés	Sociétés	Associés
Agricole	32	83	95	344	80	288	99	365
Industrie	294	1.713	710	3.564	806	3.281	900	3.524
Bâtiment	173	707	610	2.195	732	2.587	815	2.922
Services	826	3.568	2.564	9.210	2.904	10.433	3.037	10.594
Total	**1.315**	**6.071**	**3.979**	**15.313**	**4.522**	**16.589**	**4.851**	**17.405**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 25
Sociétés Coopératives et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1997. Répartition par Communautés Autonomes

	Coopératives		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	4.349	20,20	40.186	17,66
Aragon	703	3,26	7.177	3,15
Asturies	274	1,15	3.028	1,33
Baléares	178	0,83	1.806	0,79
Canaries	497	2,31	6.558	2,88
Cantabria	83	0,38	827	0,36
Castille-La Manche	1.408	6,54	11.859	5,21
Castille-León	1.172	5,44	10.643	4,68
Catalogne	5.599	26,00	39.526	17,37
Com. de Valence	2.528	11,74	36.384	15,99
Estrémadure	701	3,25	5.932	2,61
Galice	750	3,48	7.605	3,34
Madrid	790	3,70	8.297	3,65
Murcie	783	3,64	6.946	3,05
Navarre	299	1,40	3.507	1,54
Pays Basque	1.212	5,63	35.554	15,62
La Rioja	167	0,78	1.416	0,62
Ceuta et Melilla	38	0,18	358	0,15
Total	**21.531**	**100,00**	**227.609**	**100,00**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 26
Sociétés Coopératives et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1998. Répartition par Communautés Autonomes

	Coopératives		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	4.498	20,30	43.431	17,75
Aragon	750	3,39	7.729	3,18
Asturies	268	1,21	2.959	1,21
Baléares	171	0,77	1.856	0,76
Canaries	481	2,17	6.832	2,79
Cantabria	87	0,39	985	0,40
Castille-La Manche	1.414	6,38	12.264	5,01
Castille-León	1.237	5,58	11.111	4,54
Catalogne	5.822	26,28	42.464	17,35
Com. de Valence	2.539	11,46	37.654	15,39
Estrémadure	723	3,26	6.665	2,72
Galice	774	3,49	8.598	3,51
Madrid	794	3,58	8.874	3,63
Murcie	844	3,81	8.322	3,40
Navarre	302	1,36	4.107	1,68
Pays Basque	1.244	5,61	38.704	15,82
La Rioja	165	0,74	1.721	0,70
Ceuta et Melilla	42	0,19	385	0,16
Total	**22.155**	**100,00**	**244.711**	**100,00**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 27
Sociétés Coopératives et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1999. Répartition par Communautés Autonomes

	Coopératives		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	4.615	20,5	46.464	17,9
Aragon	757	3,3	7.614	2,9
Asturies	264	1,2	2.937	1,1
Baléares	168	0,7	1.924	0,7
Canaries	457	2,0	6.989	2,7
Cantabria	89	0,4	1.014	0,4
Castille-La Manche	1.400	6,2	12.451	4,8
Castille-León	1.257	5,6	11.471	4,4
Catalogne	5.845	26,0	44.722	17,2
Com. de Valence	2.593	11,5	38.942	15,0
Estrémadure	765	3,4	7.185	2,8
Galice	798	3,5	9.060	3,5
Madrid	824	3,6	10.571	4,1
Murcie	905	4,0	9.353	3,6
Navarre	317	1,4	4.583	1,8
Pays Basque	1.289	5,7	42.231	16,2
Rioja (La)	171	0,8	1.820	0,7
Ceuta et Melilla	50	0,2	426	0,2
Total	**22.564**	**100,0**	**259.757**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 28
Sociétés Coopératives et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-2000. Répartition par Communautés Autonomes

	Coopératives		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%
Andalousie	5.023	21,5	48.886	18,2
Aragon	762	3,3	7.654	2,8
Asturies	273	1,2	3.530	1,3
Baléares	169	0,7	2.053	0,8
Canaries	449	2,0	7.415	2,8
Cantabria	89	0,4	1.086	0,4
Castille-La Manche	1.430	6,1	13.199	5,0
Castille-León	1.310	5,6	11.774	4,3
Catalogne	5.731	24,6	43.596	16,2
Com. de Valence	2.704	11,6	40.352	15,0
Estrémadure	789	3,4	7.274	2,7
Galice	872	3,7	9.211	3,4
Madrid	854	3,6	10.271	3,8
Murcie	1.005	4,3	10.753	4,0
Navarre	312	1,3	4.616	1,7
Pays Basque	1.331	5,7	44.970	16,7
Rioja (La)	172	0,7	1.934	0,7
Ceuta et Melilla	59	0,3	489	0,2
Total	**23.334**	**100,0**	**269.063**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 29
Sociétés Coopératives : Travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31 décembre. Répartition par secteur d'activité

Secteur d'Activité (CNAE 93)		1997		1998		1999		2000	
		Travailleurs	%	Travailleurs	%	Travailleurs	%	Travailleurs	%
A,B:	Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche	21.271	9,4	22.697	9,2	24.003	9,2	24.934	9,2
C:	Industries d'extraction	417	0,2	458	0,2	452	0,2	471	0,2
D:	Industries manufacturières	68.349	30,0	71.221	29,1	74.846	28,8	75.482	28,1
E:	Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau	394	0,2	435	0,2	474	0,2	422	0,2
F:	Bâtiment	17.367	7,6	19.969	8,2	21.751	8,4	22.475	8,4
G,H:	Commerce et hôtellerie	59.205	26,0	63.593	26,0	66.275	25,5	70.372	26,1
I:	Transport, stockage et communications	7.394	3,3	7.953	3,2	8.321	3,2	8.917	3,3
J:	Intermédiation financière	13.072	5,7	13.472	5,5	14.557	5,6	15.170	5,6
K:	Activités immobilières et de location. serv. d'entreprise	12.322	5,4	12.864	5,3	14.878	5,7	14.063	5,2
M, N, O:	Education, santé, activités vétérinaires et sociales	27.818	12,2	32.049	13,1	34.193	13,2	36.757	13,7
Total		**227.609**	**100,0**	**244.711**	**100,0**	**259.750**	**100,0**	**269.063**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 30
Sociétés coopératives, Travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale, par secteur et branche d'activité

CNAE/93	SECTEUR / BRANCHE	1997		1998		1999		2000	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A,B	**Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche**	**21.271**	**9,4**	**22.697**	**9,2**	**24.003**	**9,2**	**24.934**	**9,2**
01	Agriculture, élevage, chasse et activités rattachées	19.491		20.882		22.115		22.977	
02	Sylviculture, exploitation forestière et activités rattachées	1.430		1.520		1.586		1.688	
05	Pêche, aquaculture et activités rattachées	350		295		302		269	
C	**Industries d'extraction**	**417**	**0,2**	**458**	**0,2**	**452**	**0,2**	**471**	**0,2**
10	Extraction et aglom. de charbon, houille, lignite, etc.	8		11		12		18	
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	336		346		344		342	
14	Extraction de minerais non métalliques ni énergétiques	73		101		96		111	
D	**Industries manufacturières**	**68.349**	**30,0**	**71.221**	**29,1**	**74.853**	**28,8**	**75.482**	**28,1**
15	Ind. produits alimentaires et boissons	18.017		18.978		20.271		19.723	
16	Ind. du tabac	18		16		16		11	
17	Ind. textile	1.636		1.612		1.740		1.691	
18	Ind. de la confection et de la fourrure	8.540		9.057		9.218		9.082	
19	Préparation, tannage et finition du cuir, etc.	1.027		767		793		679	
20	Ind. du bois et du liège sauf meubles, vannerie et spart	2.587		2.421		2.323		2.450	
21	Industrie du papier	331		268		277		285	
22	Edition arts graphiques et reproduction supports gravés	1.873		1.881		1.932		1.803	
24	Industrie chimique	420		446		447		431	
25	Fabrication produits en caoutchouc et matières plastiques	1.106		1.354		1.488		1.795	
26	Fabrication autres produits minéraux non métalliques	2.628		2.839		2.830		2.836	
27	Métallurgie	2.118		2.188		2.102		2.145	
28	Fabrication prod. métall. sauf machines et équipements	7.341		7.636		8.063		8.447	
29	Ind. construc. machines et équipements mécaniques	8.592		8.806		9.624		9.872	
30	Fabrication machines de bureau et équipements informatiques	8		17		14		16	
31	Fabrication machines et matériel électrique	2.248		2.621		2.750		2.926	
32	Fabrication matériel électronique, équipements radio, TV	1.290		1.397		1.530		1.711	
33	Fabrication équip. et instruments médicaux, chirurgicaux, etc.	661		648		690		828	
34	Fabrication véhicules à moteur et remorques, etc.	2.266		2.253		2.371		2.447	
35	Fabrication autres matériels de transport	591		671		835		706	
36	Fabrication meubles. Autres industries manufacturières	5.011		5.280		5.457		5.494	
37	Recyclage	40		65		82		104	
E	**Production et distribution d'énergie élect., de gaz et d'eau**	**394**	**0,2**	**435**	**0,2**	**474**	**0,2**	**422**	**0,2**
40	Production et distribution d'énergie électrique, gaz, etc.	112		132		174		142	
41	Collecte, épuration et distribution de l'eau	282		303		300		280	
F	**Bâtiment**	**17.367**	**7,6**	**19.969**	**8,2**	**21.751**	**8,4**	**22.475**	**8,4**
45	Bâtiment	17.367		19.969		21.751		22.475	

CNAE/93	SECTEUR / BRANCHE	1997		1998		1999		2000	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
G,H	**Commerce et hôtellerie**	**59.205**	**26,0**	**63.593**	**26,0**	**66.275**	**25,5**	**70.372**	**26,0**
50	Vente, entretien et réparation de véhicules	3.108		3.261		3.111		3.202	
51	Commerce de gros et intermédiaires de commerce	27.944		30.363		29.908		30.571	
52	Commerce de détail, sauf véhicules à moteur	23.842		25.558		29.057		32.218	
55	Hôtellerie	4.311		4.411		4.199		4.381	
I	**Transport, stockage et communications**	**7.394**	**3,3**	**7.953**	**3,2**	**8.321**	**3,2**	**8.917**	**3,3**
60	Transport terrestre et par pipeline	5.618		6.204		6.515		7.024	
61	Transport maritime de cabotage et par voies de navigation	31		19		24		16	
62	Transport aérien et spatial	8		7		6		6	
63	Activités annexes aux trans. et act. Des agences de voyages	1.381		1.337		1.355		1.441	
64	Poste et Télécommunications	356		386		421		430	
J	**Intermédiation financière**	**13.072**	**5,7**	**13.472**	**5,5**	**14.557**	**5,6**	**15.170**	**5,6**
65	Interm. Financ. sauf assurances et plans de pensions	12.927		13.305		14.388		14.996	
66	Assurances et plans de pensions sauf S.S. obligatoire	48		59		53		58	
67	Activités auxiliaires à l'intermédiation financière	97		108		116		116	
K	**Activités immobilières et de location. Serv. d'entreprise**	**12.322**	**5,4**	**12.864**	**5,3**	**14.878**	**5,7**	**14.063**	**5,2**
70	Activités immobilières	340		366		396		415	
71	Location machines et équipements sans opérateur. Effets pers.	147		143		154		171	
72	Informatique	523		594		574		633	
73	Recherche et Développement	167		198		220		271	
74	Autres activités d'entreprise	11.145		11.563		13.534		12.573	
MNO	**Education, santé, activités vétérinaires et sociales**	**27.818**	**12,2**	**32.049**	**13,1**	**34.193**	**13,2**	**36.757**	**13,7**
80	Education	16.972		18.940		19.842		21.026	
85	Santé et activités vétérinaires, services sociaux	5.765		7.479		8.339		9.050	
90	Activités sanitaires publiques	195		295		351		277	
91	Activités associatives	1.738		1.534		1.651		1.559	
92	Loisirs, activités culturelles et sportives	1.630		1.821		2.035		2.460	
93	Activités diverses de services personnels	1.518		1.980		1.975		2.385	
Total		**227.609**	**100,0**	**244.711**	**100,0**	**259.757**	**100,0**	**269.063**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 31

Sociétés Coopératives : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-98. Par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	7.880	29	11.061	29	4.573	9.923	1.411	3.324	1.846	3.355
Aragon	776	4	2.639	-	403	2.265	190	810	267	425
Asturies	179	-	765	5	135	781	249	309	223	313
Baléares	86	-	164	-	115	638	65	62	125	601
Canaries	600	-	793	-	354	2.095	395	314	927	1.354
Cantabria	14	5	184	-	102	316	19	17	71	257
Castille-La Manche	2.206	7	4.797	-	1.314	1.474	184	1.391	212	679
Castille-León	2.272	10	4.088	5	484	2.551	99	702	320	580
Catalogne	1.814	11	11.095	32	5.771	9.048	1.846	545	2.827	9.465
Com. de Valence	2.551	1	5.487	285	2.479	16.599	1.427	2.605	2.723	3.497
Estrémadure	1.334	20	1.640	-	759	1.722	232	268	149	541
Galice	817	18	3.879	-	430	1.730	317	88	330	989
Madrid	295	1	1.231	28	455	2.511	465	196	580	3.112
Murcie	864	10	1.835	37	972	2.374	293	470	312	1.155
Navarre	506	-	1.346	1	143	669	263	407	43	729
Pays Basque	287	342	19.363	13	1.427	8.347	392	1.924	1.817	4.792
Rioja (La)	216	-	813	-	5	515	10	33	1	128
Ceuta et Melilla	-	-	41	-	48	35	86	7	91	77
Total	**22.697**	**458**	**71.221**	**435**	**19.969**	**63.593**	**7.943**	**13.472**	**12.864**	**32.049**

SECTEUR D'ACTIVITE

A, B : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'Extraction. D : industries manufacturières. E : production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G, H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 32

Sociétés Coopératives : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-99. Par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	8.521	20	11.770	41	4.978	10.693	1.434	3.420	1.815	3.772
Aragon	801	7	2.432	-	467	2.150	209	832	290	426
Asturies	164	-	773	6	139	782	277	306	160	330
Baléares	91	-	145	-	90	680	83	68	137	630
Canaries	635	-	868	-	379	1.930	385	354	932	1.506
Cantabria	15	4	221	-	43	325	22	16	86	282
Castille-La Manche	2.121	7	4.968	-	1.320	1.515	167	1.412	223	718
Castille-León	2.414	12	4.127	-	578	2.550	99	860	206	625
Catalogne	2.038	11	11.135	29	6.104	9.272	2.089	610	3.547	9.887
Com. de Valence	2.628	1	5.680	296	2.567	16.883	1.483	3.062	2.689	3.653
Estrémadure	1.383	27	1.711	-	965	1.832	245	300	141	581
Galice	889	17	4174	-	463	1.719	341	85	305	1.067
Madrid	333	-	1.348	54	549	2.475	619	199	1.643	3.351
Murcie	946	6	1.935	34	1.350	2.530	308	547	369	1.328
Navarre	508	-	1.568	1	275	909	48	417	60	797
Pays Basque	298	340	21.065	13	1.408	9.492	418	2.027	2.180	4.990
Rioja (La)	218	-	890	-	13	506	10	35	1	147
Ceuta et Melilla	-	-	43	-	63	32	84	7	94	103
Total	**24.003**	**452**	**74.853**	**474**	**21.751**	**66.275**	**8.321**	**14.557**	**14.878**	**34.193**

SECTEUR D'ACTIVITE

A, B : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'Extraction. D : industries manufacturières. E : production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G, H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 33

Sociétés Coopératives : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-2000. Par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	8.906	17	12.354	21	5.218	11.194	1.548	3.530	2.006	4.092
Aragon	765	8	2.135	12	602	2.296	251	844	228	513
Asturies	233	0	773	5	171	981	274	339	184	570
Baléares	96	0	100	0	100	794	81	83	113	686
Canaries	971	0	926	0	349	1.944	346	392	897	1.590
Cantabria	21	10	212	0	44	363	21	18	92	305
Castille-La Manche	2.029	10	5.165	0	1.317	1.971	180	1.438	294	795
Castille-León	2.534	14	4.118	0	592	2.536	112	902	235	731
Catalogne	1.890	10	9.461	40	6.097	9.566	2.166	660	3.168	10.538
Com. de Valence	2.745	1	5.836	276	2.563	17.507	1.664	3.097	2.749	3.914
Estrémadure	1.453	37	1.627	0	876	1.904	248	312	134	683
Galice	907	17	4.191	0	446	1.770	385	87	268	1.140
Madrid	324	0	1.196	14	618	3.002	673	204	630	3.610
Murcie	1.035	9	2.463	39	1.619	2.851	357	615	417	1.348
Navarre	526	0	1.583	1	281	888	55	436	54	792
Pays Basque	292	338	22.374	14	1.505	10.220	456	2.145	2.459	5.167
Rioja (La)	207	0	926	0	17	551	11	61	1	160
Ceuta et Melilla	0	0	42	0	60	34	89	7	134	123
Total	**24.934**	**471**	**75.482**	**422**	**22.475**	**70.372**	**8.917**	**15.170**	**14.063**	**36.757**

SECTEUR D'ACTIVITE

A, B : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'Extraction. D : industries manufacturières. E : production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G, H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 34
Sociétés Coopératives et nombre de travailleurs par taille de société. (Hors régime des indépendants). Années 1997 à 2000

31-12-1997

Taille	Sociétés	%	Travailleurs	%
0 - 5	10.012	62,9	31.420	18,2
6 - 10	3.011	18,9	22.706	13,1
11 - 25	1.885	11,8	29.550	17,1
26 - 50	566	3,6	19.676	11,4
51 - 100	241	1,5	16.657	9,6
101 - 250	165	1,0	25.084	14,5
>250	48	0,3	27.805	16,1
Total	**15.928**	**100,0**	**172.898**	**100,0**

31-12-1998

Taille	Sociétés	%	Travailleurs	%
0 - 5	10.078	61,7	31.961	17,1
6 - 10	3.116	19,1	23.717	12,7
11 - 25	2.003	12,3	31.480	16,8
26 - 50	649	4,0	22.704	12,1
51 - 100	266	1,6	18.704	10,0
101 - 250	167	1,0	25.007	13,4
>250	60	0,4	33.612	18,0
Total	**16.339**	**100,0**	**187.185**	**100,0**

31-12-1999

Taille	Sociétés	%	Travailleurs	%
0 - 5	10.046	60,7	31.778	16,0
6 - 10	3.196	19,3	24.435	12,3
11 - 25	2.063	12,5	32.289	16,2
26 - 50	720	4,4	25.229	12,7
51 - 100	267	1,6	18.608	9,4
101 - 250	157	1,1	25.566	12,9
>250	74	0,4	40.969	20,6
Total	**16.544**	**100,0**	**198.874**	**100,0**

31-12-2000

Taille	Sociétés	%	Travailleurs	%
0 - 5	10.304	60,5	32.070	15,7
6 - 10	3.329	19,5	25.532	12,5
11 - 25	2.156	12,7	34.154	16,7
26 - 50	687	4,0	24.285	11,9
51 - 100	307	1,8	21.498	10,5
101 - 250	186	1,1	28.654	14,0
> 250	68	0,4	38.297	18,7
Total	**17.037**	**100,0**	**204.490**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 35
Sociétés coopératives et leurs travailleurs par année d'inscription à la Sécurité Sociale. (Hors régime des indépendants). Années 1997 à 2000

31-12-1997

Année d'inscription	Sociétés	%	Travailleurs	%
Avant 1960	343	2,2	12.816	7,4
1960 - 1969	563	3,5	25.440	14,7
1970 - 1979	950	6,0	21.949	12,7
1980 - 1989	5.274	33,1	55.426	32,1
Depuis 1990	8.798	55,2	57.267	33,1
Total	**15.928**	**100,0**	**172.898**	**100,0**

31-12-1998

Année d'inscription	Sociétés	%	Travailleurs	%
Avant 1960	390	2,4	16.173	8,6
1960 - 1969	537	3,3	24.991	13,4
1970 - 1979	935	5,7	23.727	12,7
1980 - 1989	5.179	31,7	56.742	30,3
Depuis 1990	9.278	56,9	65.552	35,0
Total	**16.339**	**100,0**	**187.185**	**100,0**

31-12-1999

Année d'inscription	Sociétés	%	Travailleurs	%
Avant 1960	381	2,3	16.445	8,3
1960 - 1969	514	3,1	26.941	13,5
1970 - 1979	903	5,5	24.345	12,2
1980 - 1989	4.997	30,2	57.097	28,7
Depuis 1990	9.749	58,9	74.046	37,2
Total	**16.544**	**100,0**	**198.874**	**100,0**

31-12-2000

Année d'inscription	Sociétés	%	Travailleurs	%
Avant 1960	378	2,2	14.228	7,0
1960 - 1969	498	2,9	28.606	14,0
1970 - 1979	872	5,1	24.245	11,9
1980 - 1989	4.832	28,4	58.290	28,5
1990 - 1999	8.643	50,7	70.626	34,5
Depuis 2000	1.814	10,7	8.495	4,1
Total	**17.037**	**100,0**	**204.490**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 36
Sociétés de Travailleurs et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1997. Répartition par forme de société et par Communauté Autonome.

	Total Soc. de Travailleurs				Anonymes				A Resp. Limitée			
	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%
Andalousie	564	10,0	5.703	10,2	530	10,3	5.658	10,5	34	7,3	94	5,2
Aragon	220	3,9	2.001	3,6	196	3,8	1.924	3,6	24	5,2	95	5,3
Asturies	195	3,5	1.649	3,0	167	3,2	1.580	2,9	28	6,0	78	4,3
Baléares	60	1,1	362	0,6	52	1,0	340	0,6	8	1,7	23	1,3
Canaries	148	2,6	1.378	2,5	112	2,2	1.173	2,2	36	7,8	205	11,3
Cantabria	59	1,1	672	1,2	56	1,1	671	1,2	3	0,6	4	0,2
Castille-La Manche	484	8,6	4.353	7,8	454	8,8	4.206	7,8	30	6,5	114	6,3
Castille-León	325	5,8	2.019	3,6	294	5,7	1.880	3,5	31	6,7	79	4,4
Catalogne	610	10,9	7.872	14,1	541	10,5	7.547	13,9	69	14,9	329	18,2
Com. de Valence	529	9,4	6.013	10,8	484	9,4	5.889	10,9	45	9,7	140	7,8
Estrémadure	208	3,7	1.301	2,3	198	3,8	1.222	2,3	10	2,2	94	5,2
Galice	178	3,2	1.458	2,6	158	3,1	1.405	2,6	20	4,3	60	3,3
Madrid	787	14,0	5.369	9,6	724	14,1	5.118	9,5	63	13,6	215	11,9
Murcie	171	3,1	1.904	3,4	162	3,1	1.827	3,4	9	1,9	40	2,2
Navarre	242	4,3	2.847	5,1	231	4,5	2.777	5,1	11	2,4	78	4,3
Pays Basque	786	14,0	10.584	19,0	747	14,5	10.478	19,4	39	8,4	138	7,6
Rioja (La)	33	0,6	198	0,4	30	0,6	193	0,4	3	0,6	9	0,5
Ceuta et Melilla	14	0,2	100	0,2	13	0,3	88	0,2	1	0,2	12	0,7
Total	**5.613**	**100,0**	**55.783**	**100,0**	**5.149**	**100,0**	**53.976**	**100,0**	**464**	**100,0**	**1.807**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 37
Sociétés de Travailleurs et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1998.
Répartition par forme de société et par Communauté Autonome

	Total Soc. de Travailleurs				Anonymes				A Resp. Limitée			
	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%
Andalousie	797	11,3	6.477	10,4	503	10,3	5.448	10,2	294	13,3	989	11,5
Aragon	307	4,3	2.327	3,7	174	3,6	1.857	3,4	133	6,0	470	5,5
Asturies	240	3,4	1.829	2,9	154	3,2	1.488	2,8	86	3,9	341	4,0
Baléares	88	1,2	489	0,8	55	1,1	374	0,7	33	1,5	115	1,3
Canaries	275	3,9	2.100	3,4	112	2,3	1.298	2,4	163	7,4	802	9,4
Cantabria	61	0,9	758	1,2	55	1,1	744	1,4	6	0,3	14	0,2
Castille-La Manche	608	8,6	4.805	7,7	418	8,6	4.090	7,6	190	8,6	715	8,3
Castille-León	406	5,7	2.383	3,8	280	5,8	1.948	3,6	126	5,7	435	5,1
Catalogne	744	10,5	8.306	13,3	484	9,9	7.193	13,3	260	11,8	1.113	13,0
Com. de Valence	611	8,6	6.655	10,6	438	9,0	6.075	11,3	173	7,8	580	6,8
Estrémadure	225	3,2	1.378	2,2	204	4,2	1.320	2,4	21	0,9	58	0,7
Galice	246	3,5	1.862	3,0	148	3,0	1.525	2,8	98	4,4	337	3,9
Madrid	1.011	14,3	5.949	9,5	682	14,0	5.057	9,4	329	14,9	892	10,4
Murcie	296	4,2	2.651	4,2	161	3,3	2.013	3,7	135	6,1	638	7,4
Navarre	290	4,1	3.103	5,0	236	4,8	2.838	5,3	54	2,4	265	3,1
Pays Basque	822	11,6	11.147	17,8	720	14,8	10.371	19,2	102	4,6	776	9,1
La Rioja	37	0,5	246	0,4	30	0,6	218	0,4	7	0,3	28	0,3
Ceuta	10	0,1	74	0,1	8	0,2	68	0,1	2	0,1	6	0,1
Melilla	5	0,1	28	0,0	5	0,1	28	0,1	0	0,0	0	0,0
Total	**7.079**	**100,0**	**62.567**	**100,0**	**4.867**	**100,0**	**53.993**	**100,0**	**2.212**	**100,0**	**8574**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 38
Sociétés de Travailleurs et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-1999.
Répartition par Communauté Autonome

	Total Soc. de Travailleurs				Anonymes				A Resp. Limitée			
	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%
Andalousie	1.152	12,0	8.418	11,1	457	10,0	5.613	10,2	695	13,8	2.805	13,5
Aragon	416	4,3	2.697	3,6	161	3,5	1.824	3,3	255	5,0	873	4,2
Asturies	311	3,2	2.258	3,0	142	3,1	1.587	2,9	169	3,3	671	3,2
Baléares	109	1,1	672	0,9	47	1,0	407	0,7	62	1,2	265	1,3
Canaries	425	4,4	2.818	3,7	106	2,3	1.364	2,5	319	6,3	1.454	7,0
Cantabria	81	0,8	854	1,1	52	1,2	759	1,4	29	0,6	95	0,5
Castille-La Manche	900	9,4	6.419	8,5	405	8,9	4.409	8,0	495	9,8	2.010	9,7
Castille-León	543	5,7	2.953	3,9	270	6,0	1.969	3,6	273	5,4	984	4,7
Catalogne	993	10,3	8.997	11,9	420	9,2	6.846	12,5	573	11,3	2.151	10,3
Com. de Valence	857	8,9	7.580	10,0	392	8,6	5.618	10,3	465	9,2	1.962	9,4
Estrémadure	262	2,7	1.533	2,0	207	4,5	1.384	2,5	55	1,1	149	0,7
Galice	370	3,9	2.358	3,1	141	3,1	1.480	2,7	229	4,5	878	4,2
Madrid	1.416	14,7	8.220	10,9	637	14,0	5.381	9,8	779	15,4	2.839	13,7
Murcie	443	4,6	3.362	4,5	141	3,1	1.983	3,6	302	6,0	1.379	6,6
Navarre	345	3,6	3.707	4,9	234	5,1	3.011	5,5	111	2,2	696	3,3
Pays Basque	934	9,7	12.326	16,3	703	15,4	10.787	19,7	231	4,6	1.539	7,4
Rioja (La)	49	0,5	337	0,5	33	0,7	285	0,5	16	0,3	52	0,2
Ceuta et Melilla	14	0,2	97	0,1	12	0,3	91	0,2	2	0	6	0,1
Total	**9.620**	**100,0**	**75.606**	**100,0**	**4.560**	**100,0**	**54.798**	**100,0**	**5.060**	**100,0**	**20.808**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 39
Sociétés de Travailleurs et leurs travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale au 31-12-2000. Répartition par Communauté Autonome

	Total Soc. de Travailleurs				Anonymes				A Resp. Limitée			
	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%	Soc.	%	Travailleurs	%
Andalousie	1.544	12,9	10.500	12,4	408	9,8	5.626	10,8	1.136	14,6	4.874	14,8
Aragon	525	4,4	3.220	3,8	142	3,4	1.711	3,3	383	4,9	1.509	4,6
Asturies	362	3,0	2.401	2,8	123	3,0	1.459	2,8	239	3,1	942	2,9
Baléares	132	1,1	855	1,0	42	1,0	447	0,9	90	1,2	408	1,2
Canaries	577	4,8	2.800	3,3	97	2,3	705	1,4	480	6,2	2.095	6,4
Cantabria	89	0,7	915	1,0	52	1,2	775	1,5	37	0,5	140	0,4
Castille-La Manche	1.096	9,2	7.295	8,6	372	9,0	4.168	8,0	724	9,3	3.127	9,5
Castille-León	654	5,5	3.219	3,8	246	5,9	1.782	3,4	408	5,2	1.437	4,4
Catalogne	1.261	10,6	9.640	11,4	376	9,1	6312	12,2	885	11,4	3.328	10,1
Com. de Valence	1.105	9,3	8.387	9,9	341	8,2	5.010	9,6	764	9,8	3.377	10,2
Estrémadure	319	2,7	1.845	2,2	214	5,2	1.478	2,8	105	1,3	367	1,1
Galice	556	4,7	3.198	3,8	130	3,1	1.469	2,8	426	5,5	1.729	5,3
Madrid	1.696	14,2	9.383	11,1	553	13,3	5.181	10,0	1.143	14,6	4.202	12,8
Murcie	541	4,5	3.794	4,5	127	3,1	1.907	3,7	414	5,3	1.887	5,7
Navarre	401	3,4	3.764	4,4	228	5,5	2.816	5,4	173	2,2	948	2,9
Pays Basque	1.003	8,4	13.146	15,5	661	15,9	10.757	20,7	342	4,4	2.389	7,3
Rioja (La)	59	0,5	410	0,4	31	0,7	280	0,5	28	0,4	130	0,4
Ceuta et Melilla	15	0,1	98	0,1	11	0,3	88	0,2	4	0,1	10	0,0
Total	**11.935**	**100,0**	**84.870**	**100,0**	**4.154**	**100,0**	**51.971**	**100,0**	**7.781**	**100,0**	**32.899**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 40
Sociétés de Travailleurs : Travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale.
Répartition par secteur d'activité

Secteur d'Activité (CNAE 93)		1997		1998		1999		2000	
		Travailleurs	%	Travailleurs	%	Travailleurs	%	Travailleurs	%
A,B :	Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche	904	1,6	1.040	1,7	1.213	1,6	1.361	1,6
C :	Industries d'extraction	793	1,4	659	1,1	706	0,9	683	0,8
D :	Industries manufacturières	28.931	51,9	30.173	48,2	32.488	43,0	33.026	39,0
E :	Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau	6	0,0	9	0,0	19	0,0	31	0,0
F :	Bâtiment	5.467	9,8	7.796	12,5	11.898	15,7	15.525	18,3
G,H :	Commerce et hôtellerie	10.487	18,8	11.928	19,1	15.002	19,8	17.175	20,2
I :	Transport, stockage et communications	2.894	5,2	2.885	4,6	3.570	4,7	3.401	4,0
J :	Intermédiation financière	63	0,1	74	0,1	146	0,2	198	0,2
K :	Activités immobilières et de location. serv. d'entreprise	3.670	6,6	4.485	7,2	6.821	8,0	7.949	9,4
M, N, O :	Education, santé, activités vétérinaires et sociales	2.568	4,6	3.518	5,6	4.543	6,0	5.521	6,5
Total		**55.783**	**100,0**	**62.567**	**100,0**	**76.406**	**100,0**	**84.870**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 41
Sociétés de Travailleurs : Travailleurs inscrits à la Sécurité Sociale, par secteur et branche d'activité (1997 à 2000)

CNAE/93	SECTEUR / BRANCHE	1997		1998		1999		2000	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A,B	**Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche**	**904**	**1,6**	**1.040**	**1,7**	**1.213**	**1,6**	**1.361**	**1,6**
01	Agriculture, élevage, chasse et activités rattachées	595		717		835		966	
02	Sylviculture, exploitation forestière et activités rattachées	199		184		215		231	
05	Pêche, aquaculture et activités rattachées	110		139		163		164	
C	**Industries d'extraction**	**793**	**1,4**	**659**	**1,1**	**706**	**0,9**	**683**	**0,8**
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	-		-		3		5	
13	Extraction de minerais métalliques	648		508		530		516	
14	Extraction de minerais non métalliques ni énergétiques	145		151		173		162	
D	**Industries manufacturières**	**28.931**	**51,9**	**30.173**	**48,2**	**32.488**	**43,0**	**33.026**	**38,9**
15	Ind. produits alimentaires et boissons	1.603		1.513		1.658		1.873	
16	Ind. du tabac	-		-		1		1	
17	Ind. textile	1.870		1.988		2.013		1.688	
18	Ind. de la confection et de la fourrure	688		857		997		1.133	
19	Préparation, tannage et finition du cuir, etc.	805		804		933		860	
20	Ind. du bois et du liège sauf meubles, vannerie et spart	1.174		1.152		1.230		1.366	
21	Industrie du papier	430		452		464		485	
22	Edition arts graphiques et reproduction supports gravés	1.741		1.804		2.089		2.141	
23	Cokeries. Raff. de pétrole et traitement des comb. nucléaires	-		-		-		4	
24	Industrie chimique	197		201		240		285	
25	Fabrication produits en caoutchouc et matières plastiques	930		977		1.071		1.016	
26	Fabrication autres produits minéraux non métalliques	2.227		2.038		1.884		1.538	
27	Métallurgie	1.717		1.942		1.937		2.076	
28	Fabrication prod. métall. sauf machines et équipements	7.182		7.912		8.249		8.365	
29	Ind. construc. Machines et équipements mécaniques	2.772		2.703		2.968		3.029	
30	Fabrication machines de bureau et équipements informatiques	23		27		50		56	
31	Fabrication machines et matériel électrique	1.412		1.567		1.572		1.557	
32	Fabrication matériel électronique, équipements radio, TV	378		368		381		352	
33	Fabrication équipements et instruments médicaux, chirurgicaux, etc.	103		129		166		198	
34	Fabrication véhicules à moteur et remorques, etc.	712		682		690		718	
35	Fabrication autres matériels de transport	496		486		575		650	
36	Fabrication meubles. Autres industries manufacturières	2.464		2.541		3.250		3.565	
37	Recyclage	7		30		70		70	
E	**Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau**	**6**	**0,0**	**9**	**0,0**	**19**	**0,0**	**31**	**0,0**
40	Production et distribution d'énergie électrique, gaz, etc.	6		6		7		12	
41	Collecte, épuration et distribution de l'eau	-		3		12		19	
F	**Bâtiment**	**5.467**	**9,8**	**7.796**	**12,4**	**11.898**	**15,7**	**15.525**	**18,3**
45	Bâtiment	5.467		7.796		11.898		15.525	

CNAE/93	SECTEUR / BRANCHE	1997		1998		1999		2000	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
G,H	**Commerce et hôtellerie**	**10.487**	**18,8**	**11.928**	**19,1**	**15.002**	**19,9**	**17.175**	**20,2**
50	Vente, entretien et réparation de véhicules	2.248		2.389		2.913		3.242	
51	Commerce de gros et intermédiaires de commerce	3.797		4.227		4.902		5.214	
52	Commerce de détail, sauf véhicules à moteur	3.002		3.370		4.517		5.387	
55	Hôtellerie	1.440		1.942		2.670		3.332	
I	**Transport, stockage et communications**	**2.894**	**5,2**	**2.885**	**4,6**	**3.570**	**4,7**	**3.401**	**4,0**
60	Transport terrestre et par pipeline	2.169		2.142		2.636		2.354	
61	Transport maritime de cabotage et par voies de navigation	17		80		124		153	
63	Activités annexes aux transp. et act. des agences de voyages	600		537		595		614	
64	Poste et télécommunications	108		126		215		280	
J	**Intermédiation financière**	**63**	**0,1**	**74**	**0,1**	**146**	**0,2**	**198**	**0,2**
65	Interm. Financ. sauf assurances et plans de pensions	-		-		3		10	
66	Assurances et plans de pensions sauf S.S. obligatoire	5		13		28		33	
67	Activités auxiliaires à l'intermédiation financière	58		61		115		155	
K	**Activités immobilières et de location. Serv. d'entreprise**	**3.870**	**6,6**	**4.485**	**7,2**	**6.021**	**8,0**	**7.949**	**9,4**
70	Activités immobilières	185		278		372		457	
71	Location machines et équipements sans opérateur. Effets pers.	156		178		253		273	
72	Informatique	465		567		831		1.031	
73	Recherche et développement	107		110		190		211	
74	Autres activités d'entreprise	2.757		3.352		4.375		5.977	
M,N,O	**Education, santé, activités vétérinaires et sociales**	**2.568**	**4,6**	**3.518**	**5,6**	**4.543**	**6,0**	**5.521**	**6,5**
80	Education	1.309		1.570		1.888		2.331	
85	Santé et activités vétérinaires, services sociaux	516		988		1.292		1.390	
90	Activités sanitaires publiques	78		87		188		253	
91	Activités associatives	26		24		58		58	
92	Loisirs, activités culturelles et sportives	339		450		507		661	
93	Activités diverses de services personnels	300		399		610		828	
Total		**55.784**	**100,0**	**62.567**	**100,0**	**75.606**	**100,0**	**84.870**	**100,0**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 42

Sociétés de Travailleurs : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-98. Répartition par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	213	605	2.268	6	854	1.531	227	4	396	373
Aragon	21	-	1.302	-	235	506	68	2	93	100
Asturies	13	20	576	-	407	420	61	2	246	84
Baléares	5	-	80	-	101	104	42	2	107	48
Canaries	26	2	161	-	469	595	506	1	235	105
Cantabria	30	-	450	-	37	82	4	1	60	94
Castille-La Manche	242	-	2.221	-	901	928	112	1	227	173
Castille-León	140	-	877	-	448	649	81	8	71	109
Catalogne	12	4	4.659	-	685	1.136	630	11	635	534
Com. de Valence	73	-	3.650	-	626	1.368	197	10	472	259
Estrémadure	64	1	367	3	141	641	49	3	42	67
Galice	7	25	753	-	312	377	53	-	146	189
Madrid	13	-	1.795	-	816	1.536	308	20	914	547
Murcie	83	-	968	-	466	563	81	1	252	237
Navarre	49	2	1.639	-	615	404	215	2	133	44
Pays Basque	49	-	8.257	-	647	976	245	-	433	540
Rioja (La)	-	-	137	-	32	49	6	-	20	5
Ceuta et Melilla	-	-	13	-	4	63	3	6	3	10
Total	**1.040**	**659**	**30.173**	**9**	**7.796**	**11.928**	**2.888**	**74**	**4.485**	**3.518**

SECTEUR D'ACTIVITE

A,B. : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'extraction. D : industries manufacturières. E : Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G,H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. Serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 43

Sociétés de Travailleurs : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-99. Par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	276	626	2.905	6	1.301	1.963	289	16	541	495
Aragon	21	1	1.195	-	425	703	89	7	164	92
Asturies	24	20	704	-	464	529	74	9	331	103
Baléares	16	-	105	-	145	119	59	3	129	96
Canaries	34	4	203	-	870	737	509	1	281	179
Cantabria	16	-	493	-	68	121	8	-	84	64
Castille-La Manche	243	2	2.638	-	1.488	1.279	144	2	366	257
Castille-León	169	-	980	-	540	893	83	8	142	138
Catalogne	27	6	4.604	-	861	1.336	676	26	861	600
Com. de Valence	75	1	3.854	-	1.160	1.362	255	18	506	349
Estrémadure	65	1	376	9	210	668	61	5	58	80
Galice	7	26	849	-	470	526	75	3	183	219
Madrid	11	-	2.114	-	1.406	2.131	347	25	1.364	822
Murcie	73	11	1.093	-	722	694	115	6	331	317
Navarre	58	8	1.618	-	634	656	476	3	200	54
Pays Basque	98	-	8.531	4	1.100	1.174	296	8	458	657
Rioja (La)	-	-	212	-	31	48	11	-	20	15
Ceuta et Melilla	-	-	14	-	3	63	3	6	2	6
Total	**1.213**	**706**	**32.488**	**19**	**11.898**	**15.002**	**3.570**	**146**	**6.021**	**4.543**

SECTEUR D'ACTIVITE

A,B. : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'extraction. D : industries manufacturières. E : Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G,H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. Serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 44

Sociétés de Travailleurs : Travailleurs inscrits à la S.S. au 31-12-2000. Par secteur d'activité par Communauté Autonome

	A,B	C	D	E	F	G,H	I	J	K	M,N,O
Andalousie	350	616	3587	8	1.788	2.396	355	30	736	634
Aragon	42	4	1.221	0	617	758	108	9	318	143
Asturies	15	18	714	0	421	575	75	11	431	141
Baléares	26	0	159	0	173	151	62	1	164	119
Canaries	49	4	224	0	1.031	761	59	2	422	248
Cantabria	18	0	504	0	96	125	10	0	96	66
Castille-La Manche	187	3	2.696	2	1.959	1.524	148	4	461	311
Castille-León	180	0	959	0	621	1.046	95	14	144	160
Catalogne	50	10	4.067	0	1.194	1.579	723	32	1.297	688
Com. de Valence	83	3	3.591	0	1.739	1.540	323	19	757	332
Estrémadure	78	3	412	11	312	774	61	6	106	82
Galice	13	4	1.106	0	691	706	87	10	279	302
Madrid	52	0	2.094	0	1.817	2.353	381	32	1.545	1.109
Murcie	84	9	1.075	1	929	843	81	10	432	330
Navarre	41	9	1.691	0	701	531	480	2	241	68
Pays Basque	93	0	8.687	9	1.374	1.380	332	13	493	765
Rioja (La)	0	0	227	0	59	64	16	0	27	17
Ceuta et Melilla	0	0	12	0	3	69	5	3	0	6
Total	**1.361**	**683**	**33.026**	**31**	**15.525**	**17.175**	**3.401**	**198**	**7.949**	**5.521**

SECTEUR D'ACTIVITE

A,B. : agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche. C : industries d'extraction. D : industries manufacturières. E : Production et distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau. F : bâtiment. G,H : commerce et hôtellerie. I : transport, stockage et communications. J : intermédiation financière. K : activités immobilières et de location. Serv. d'entreprise. M, N, O : éducation, santé, activités vétérinaires et sociales.

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 45
Sociétés de Travailleurs et nombre de travailleurs par taille de société. Années 1997 à 2000

31-12-1997

Taille	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
0 - 5	3.024	53,9	2.614	410	8.525	15,3	7.537	988
6 - 10	1.259	22,4	1.224	35	9.556	17,1	9.314	242
11 - 25	932	16,6	921	11	14.776	26,5	14.612	164
26 - 50	271	4,8	266	5	9.393	16,8	9.244	149
51 - 100	91	1,6	90	1	6.258	11,2	6.204	54
101 - 250	30	0,5	28	2	4.641	8,3	4.431	210
>250	6	0,1	6		2.634	4,7	2.634	
Total	**5.613**	**100,0**	**5.149**	**464**	**55.783**	**100,0**	**53.976**	**1.807**

31-12-1998

Taille	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
0 - 5	4.320	61,0	2.414	1.906	10.949	17,5	6.910	4.039
6 - 10	1.296	18,3	1.116	180	9.863	15,8	8.543	1.320
11 - 25	1.040	14,7	944	96	16.399	26,2	14.945	1.454
26 - 50	273	3,9	255	18	9.532	15,2	8.896	636
51- 100	107	1,5	99	8	7.418	11,9	6.924	494
101 - 250	37	0,5	34	3	5.940	9,5	5.581	359
>250	6	0,1	5	1	2.466	3,9	2.194	272
Total	**7.079**	**100,0**	**4.867**	**2.212**	**62.567**	**100,0**	**53.993**	**8.574**

31-12-1999

Taille	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
0-5	6.327	65,7	2.119	4.208	16.258	21,5	6.423	9.835
6-10	1.650	17,2	1.100	550	12.464	16,5	8.448	4.016
11-25	1.154	12,0	913	241	18.083	23,9	14.524	3.559
26-50	322	3,3	279	43	11.107	14,7	9.596	1.511
51-100	116	1,2	105	11	8.093	10,7	7.375	718
101-250	45	0,5	39	6	7.031	9,3	6.161	870
> 250	6	0,1	5	1	2.570	3,4	2.271	299
Total	**9.620**	**100,0**	**4.560**	**5.060**	**75.606**	**100,0**	**54.798**	**20.808**

31-12-2000

Taille	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
0 - 5	8.218	68,8	1.861	6.357	20.629	24,3	5.682	14.947
6 - 10	1.935	16,2	1.015	920	14.614	17,2	7.828	6.786
11 - 25	1.279	10,7	861	418	20.148	23,7	13.871	6.277
26 - 50	329	2,8	271	58	11.399	13,4	9.406	1.993
51 - 100	121	1,0	101	20	8.212	9,7	6.945	1.267
101 - 250	46	0,4	40	6	6.928	8,2	5.980	948
> 250	7	0,1	5	2	2.940	3,5	2.259	681
Total	**11.935**	**100,0**	**4.154**	**7.781**	**84.870**	**100,0**	**51.971**	**32.899**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

TABLEAU Nº 46
Sociétés de Travailleurs et leurs travailleurs par année d'inscription à la Sécurité Sociale. Années 1997 à 2000

31-12-1997

Année d'inscription	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
1986-1988	1.115	19,9	1.106	9	16.375	29,4	16.308	67
1989-1991	740	13,2	738	2	8.079	14,5	8.076	3
1992-1994	1.672	29,8	1.669	3	17.471	31,3	17.465	6
Depuis 1995	2.086	37,2	1.636	450	13.858	24,8	12.127	1.731
Total	**5.613**	**100,0**	**5.149**	**464**	**55.783**	**100,0**	**53.976**	**1.807**

31-12-1998

Année d'inscription	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
1986-1989	989	14,0	981	8	15.450	24,7	15.390	60
1989-1991	683	9,6	680	3	7.462	11,9	7.455	7
1992-1994	1.472	20,8	1.468	4	16.679	26,7	16.670	9
1995-1997	1.898	26,8	1.501	397	15.402	24,6	13.008	2.394
Depuis 1998	2.037	28,8	237	1.800	7.574	12,1	1.470	6.104
Total	**7.079**	**100,0**	**4.867**	**2.212**	**62.567**	**100,0**	**53.993**	**8.574**

31-12-1999

Année d'inscription	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
1986-1989	890	9,3	883	7	14.360	19,0	14.322	38
1989-1991	599	6,2	596	3	7.384	9,8	7.368	16
1992-1994	1.324	13,8	1.320	4	15.821	20,9	15.811	10
1995-1997	1.661	17,3	1.318	343	15.896	21,0	13.344	2.552
Depuis 1998	5.146	53,4	443	4.703	22.145	29,3	3.953	18.192
Total	**9.620**	**100,0**	**4.560**	**5.060**	**75.606**	**100,0**	**54.798**	**20.808**

31-12-2000

Année d'inscription	Sociétés				Travailleurs			
	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim	Total	%	Anonymes	A Resp. Lim
1986-1989	809	6,8	802	7	12.914	15,2	12.863	51
1989-1991	552	4,6	545	7	7.358	8,7	7.325	33
1992-1994	1.163	9,7	1.155	8	14.381	16,9	14.320	61
1995-1997	1.430	12,0	1.139	291	15.016	17,7	12.522	2.494
Depuis 1998	7.981	66,9	513	7.468	35.201	41,5	4.941	30.260
Total	**11.935**	**100,0**	**4.154**	**7.781**	**84.870**	**100,0**	**51.971**	**32.899**

Source : Ministère du travail et des affaires sociales. Secrétariat général pour l'emploi. Direction générale pour le développement de l'Economie sociale et du Fonds social européen.

L'impression de ce volume a été
achevée à Valencia,
au printemps de l'année 2002